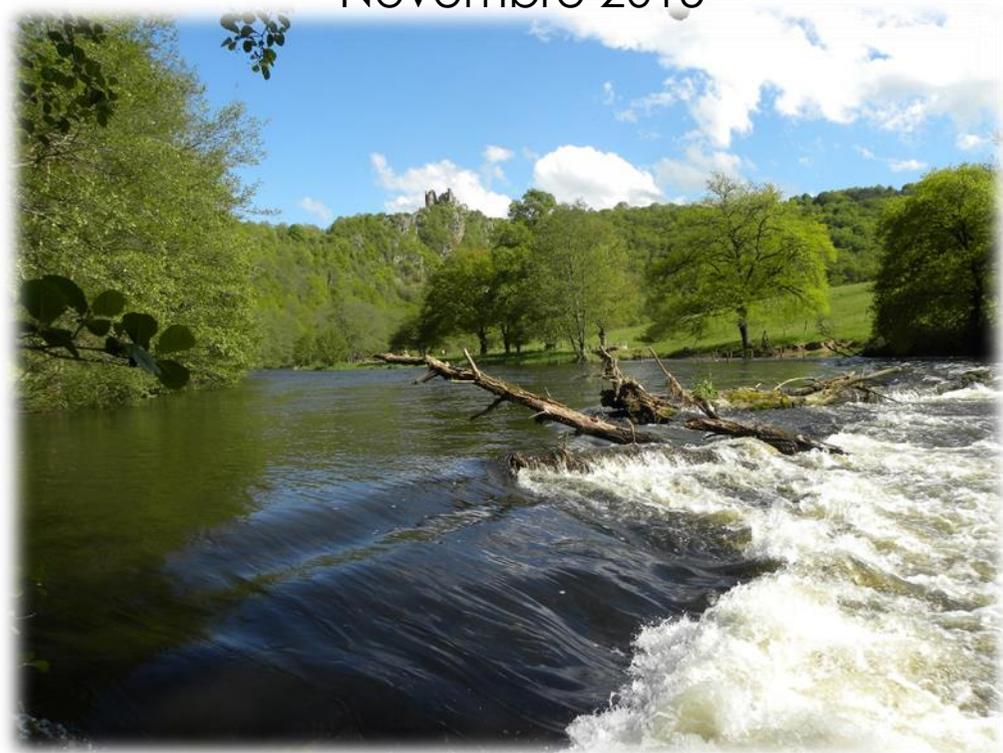




02/2016

DIRECTIVE Habitats, Faune, Flore – SITE FR 830 1034 ZSC des « Gorges de la Sioule »

DOCOB validé en comité de pilotage le 3 Novembre 2015



UP Etudes et Travaux Montagnes d'Auvergne
OFFICE NATIONAL DES FORETS



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 831 1034 « GORGES DE LA SIOULE »

Maître d'ouvrage

MEEDTL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne
Suivi de la démarche : Sylvain Marsy (DREAL), Bertrand WOJTKO (DDT 63)

Structure porteuse

Etat

Opérateur

Office National des Forêts, UP Etudes et Travaux Montagnes d'Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Laure Pélissier, ONF

Cartographie : Laure Pélissier

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Michaël Le Coquen, Laure Pélissier

Contribution / Synthèse / Relecture : Sylvain Marsy (DREAL), Bertrand WOJTKO (DDT 63)

Validation scientifique :

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

CHANES : ONF (Michaël LE COQUEN, PELISSIER LAURE)

Crédits photographiques (couverture)

ONF, 2014, rivière Sioule, PELISSIER L.

Référence à utiliser

PELISSIER, L. (2015) – Document d'Objectifs Natura 2000 du site FR 830 1034 « Gorges de la Sioule ». ONF, 2015,

REMERCIEMENTS

<p>Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob</p> <p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 :</p> <p>Bègues, Chouvigny, Ebreuil, Jenzat, Mazerier, Nades, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Vicq, Ayat-sur-Sioule, Blot l'Eglise, Chapdes-Beaufort, Châteauneuf-les-Bains, Les Ancizes-Comps, Lisseuil, Menat, Miremont, Montfermy, Pouzol, Queuille, Saint-Angel, Saint Gal-sur-Sioule, Saint Georges-de-Mons, Saint Gervais d'Auvergne Saint Jacques d'Ambur, Saint Priest-des-Champs, Saint Quintin-sur-Sioule, Saint Rémy-de-Blot, Sauret-Beserve Servant Vitrac</p>	<p>Collectivités</p> <p>Communauté de communes Bassin de Gannat,</p> <p>Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble,</p> <p>Communauté de communes Cœur de Combrailles,</p> <p>Communauté de communes Haute Combraille,</p> <p>Communauté de communes Manzat Communauté</p> <p>Communauté de communes Pays de Menat,</p> <p>SMAD des Combrailles Christian Villate</p> <p>EPL Loire Céline Boisson</p> <p>SMAT du Val de Sioule Vincent Jourdan</p> <p>Office de Tourisme des Combrailles Marie Lépissier</p>	<p>Administrations</p> <p>La Sous-préfecture de Riom</p> <p>DREAL Auvergne Sylvain Marsy</p> <p>DRAAF Auvergne</p> <p>DDT Puy-de-Dôme Bertrand Wotjko</p> <p>ONCFS Auvergne</p> <p>ONF Sauvol Patrick Laurent Lathuillière</p> <p>Conseil départemental de l'Allier François Auriche</p> <p>Conseil départemental du Puy-de-Dôme</p> <p>ONEMA</p>	<p>Organismes techniques</p> <p>CRPF Auvergne Emmanuel Favre d'Anne</p> <p>FD des Chasseurs du Puy-de-Dôme Georges Senetaire</p> <p>FD des Chasseurs de l'Allier Bertrand Ducroux</p> <p>EDF Mme Pons</p> <p>RTE Yves Passerat</p> <p>Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme Mireille Fabisiak Arnaud Mullié</p> <p>Chambre d'Agriculture de l'Allier Catherine Brenon</p>	<p>Scientifiques et associations</p> <p>CBNMC Benoît Renaux Laurent Seytre</p> <p>CEN Auvergne Romain Legrand</p> <p>CEN Allier Bruno Schirmer</p> <p>LPO Auvergne Pierre Tourret</p> <p>Chauve-souris Auvergne Durand Héloïse</p> <p>Fédération Française de Montagne et d'Escalade Gérard Coulon</p> <p>Amicale des Motards de Queuille Garachon Laurent</p> <p>UNICEM Auvergne Dominique Duron</p> <p>Association de défense des intérêts des habitants propriétaires et usagers de la vallée de la Sioule.</p> <p>Hanol Jérôme</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs ; notamment à l'occasion des réunions de comité de pilotage et des groupes de travail</p>
---	--	--	--	--

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1- Données administratives	9
Tableau 2 – Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel (Cf. carte N°3)	11
Tableau 3 - Documents de planification (Cf carte N°3 et 4)	19
Tableau 4 - Documents d'urbanisme	21
Tableau 5 - Situation des propriétés dans le site	23
Tableau 6 - Données sur les activités humaines et l'occupation du sol (Cf. carte N°5, 6 et 7)	25
Tableau 7 - Données abiotiques générales (Cf. carte N°8)	37
Tableau 8 - Grands milieux (cartes N°9, 10, 11 et 12)	40
Tableau 9 - Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (Cf. carte N°13, 14).....	49
Tableau 10 - Habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43	56
Tableau 11 - Synthèse des surfaces par habitats naturels	70
Tableau 12 - Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive 92/43 (Cf. carte N°15)	71
Tableau 13- Enjeux /Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	87
Tableau 14 - Enjeux / Objectifs transversaux	97
Tableau 15 - Récapitulatif des objectifs de Développement durable	99

SOMMAIRE

Liste des tableaux	3
Sommaire	4
Natura 2000 : présentation générale	5
Fiche d'identité du site	7
1- Rapport de présentation : diagnostic	9
Synthèse	17
Synthèse des activités humaines et de l'occupation du sol	30
Synthèse des données abiotiques générales	38
Synthèse des grands milieux	46
synthèse des habitats et espèces d'intérêt patrimonial	53
Synthèse des habitats en annexe 1 de la directive habitats	70
Synthèse des espèces en annexe 2 de la directive habitats	83
Synthèse des habitats et espèces en annexe 1 et 2 de la directive habitats	85
2- Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs	86
A. Les enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines :	86
Synthèse des objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	95
B. Les enjeux et objectifs transversaux	97
Synthèse des Objectifs transversaux	98
C. Récapitulatif des objectifs de développement durable	99
D. Propositions de mesures	100
Les mesures proposées sont codifiées de la manière suivante :	100
- Mesures de gestion : G	100
- Mesures d'animation: A	100
- Mesures de communication : C	100
- Mesures de suivi : S	100
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	182
Glossaire	184

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,

- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1758 sites** pour 12,6 % du territoire métropolitain (chiffres MEDDE, décembre 2014) :

- 1366 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats.

- 392 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Natura 2000 en Auvergne (Source : DREAL Auvergne mars 2015)

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 91 sites qui couvrent 391 670 ha, soit 15 % du territoire régional :

- 79 sites au titre de la directive « Habitats Faune Flore ». Ils couvrent 116 061 ha ;
- 12 sites au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent 321 128 ha ;

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : **Gorges de la Sioule**

Date site proposé éligible comme SIC : **31/03/1999**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR 8301034**

Localisation du site Natura 2000 : **Auvergne**

Localisation du site Natura 2000 : **Puy-de-Dôme (79 %), Allier (21 %)**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **3577 ha**

Préfet coordinateur : **Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : **Monsieur le sous-Préfet de l'arrondissement de Riom**

Structure porteuse : Etat

Opérateur : Office national des Forêts

Commissions ou groupes de travail :

- Groupes de travail réunis en 2014 pour élaborer l'état des lieux du DOCOB :
 - 27/06 – 9h : groupe de travail « Environnement »
 - 27/06 – 14 h : groupe de travail « Acteurs socio-économiques »
 - 23/07 : réunion avec RTE
 - 28/08 : réunion avec EDF
 - 18/11 : groupe de travail « Forêt »

- Groupes de travail réunis en 2015 pour travailler sur les propositions d'objectifs et de mesures de gestion :
 - 09/06 – 9h30 : groupe de travail « Environnement et activités »
 - 09/06 – 14h : groupe de travail « Forêt »
 - 16/06 – 9h30 : groupe de travail « agriculture »
 - 27/08 – 14h : réunion avec l'Association de défense des intérêts des habitants propriétaires et usagers de la vallée de la Sioule.

1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

Tableau 1- Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne	Le site couvre 3577 ha soit 3.08 % de la surface en ZSC de la région.	DREAL / ONF
Départements	2	Allier	Le site couvre 1512.72 ha dans le département, ce qui représente 7.7 % de la surface en ZSC du département.	DREAL / ONF
		Puy-de-Dôme	Le site couvre 2064.28 ha dans le département, ce qui représente 5.4 % de la surface en ZSC du département.	DDT 63
Communes	8 dans l'Allier	Begues	834.4 ha dans le site	SIG ONF
		Chouvigny	184.7 ha dans le site	
		Ebreuil	150.2 ha dans le site	
		Jenzat	111.6 ha dans le site	
		Mazerier	68.3 ha dans le site	
		Nades	5.7 ha dans le site	
		Saint-Bonnet-de-Rochefort	145 ha dans le site	
		Vicq	13 ha dans le site	
	22 dans le Puy-de-Dôme	Ayat-sur-Sioule	132.6 ha dans le site	
		Blot l'Eglise	134.4 ha dans le site	
		Chapdes-Beaufort	4.11 ha dans le site	
		Châteauneuf-les-Bains	199.4 ha dans le site	
		Les Ancizes-Comps	240.8 ha dans le site	
		Lisseuil	57.7 ha dans le site	
		Menat	138.7 ha dans le site	
		Miremont	31.3 ha dans le site	
		Monfermy	3.6 ha dans le site	
		Pouzol	139 ha dans le site	
		Queuille	238.6 ha dans le site	
		Saint-Angel	15 ha dans le site	
		Saint Gal-sur-Sioule	119.8 ha dans le site	
		Saint Georges-de-Mons	16 ha dans le site	
		Saint-Gervais d'Auvergne	424.8 ha dans le site	
		Saint Jacques-d'Ambur	83.1 ha dans le site	

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
		Saint-Priest-des-Champs	172.4 ha dans le site	
		Saint-Quintin-sur-Sioule	45.31 ha dans le site	
		Saint-Rémy-de-Blot	204.1 ha dans le site	
		Sauret-Beserve	193.2 ha dans le site	
		Servant	147.7 ha dans le site	
		Vitrac	76.2 ha dans le site	
Communauté de communes	6	Communauté de commune Bassin de Gannat, Communauté de commune Sioule, Colettes et Bouble, Communauté de commune Cœur de Combrailles, Communauté de commune Haute Combraille, Communauté de commune Manzat Communauté Communauté de commune Pays de Menat,		DDT

SYNTHESE DES DONNEES ADMINISTRATIVES

Le site est situé dans les Combrailles à cheval sur le département du Puy-de-Dôme et de l'Allier, au nord-ouest de Clermont-Ferrand. Il couvre une surface de **3577 ha** sur **30 communes**. (Cf. Carte N°1 et 2)

Tableau 2 – Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel (Cf. carte N°3)

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
RNR	1		Site fossilifère à Menat	
Parcs naturels régionaux	0		Le site est situé en bordure du PNR des Volcans d'Auvergne.	SIG
Site Natura 2000	1	ZPS FR 831 2003 des "Gorges de la Sioule"	<p>La ZPS s'étend sur l'ensemble du territoire de la ZSC des « Gorges de la Sioule » ainsi que sur les plateaux voisins sur une surface de 26 026 ha.</p> <p>La ZSC et la ZPS font l'objet d'une animation commune.</p> <p><u>Espèces présentes classées en Annexe 1 de la Directive Oiseaux :</u> Aigle botté, Alouette lulu, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Martin pêcheur d'Europe, Milan noir, Milan royal, Pic cendré, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur.</p>	DOCOB de la ZPS
Sites gérés par les CEN		4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Roc Armand (Chouvigny) ▪ Bout du Monde – Gorges de la Sioule (Châteauneuf-les-Bains / Saint-Gervais d'Auvergne) ▪ Mines de Martinèche (Saint-Jacques d'Ambur) ▪ Gîte de reproduction de chauves-souris ▪ Gîte de reproduction de chauves-souris (Châteauneuf-les-Bains) : seule colonie de reproduction connue dans le Puy-de-Dôme pour le Murin à oreilles échancrées. <p>✓ 1 colonie de Petits rhinolophes ✓ quelques Grands rhinolophes ✓ quelques Grands murins ✓ quelques Barbastelles</p>	CEN Auvergne et Allier

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
ENS	21, 18 ha	ENS des Landes de Péraclous (commune de Chouvigny, 03)	<p>La gestion du site est assurée par le Conseil Général en partenariat avec le CEN Allier.</p> <p>Habitats : Landes sèches à Bruyères</p> <p>Mosaïque de milieux typiques associés à des boisements acidiphiles riches. Complexe de pelouses acidiphiles et affleurements calcaires se mêlant à une végétation rase à caractère steppique.</p> <p><u>Espèces floristiques patrimoniales</u> : cotonnière jaunâtre (<i>Filago lutescens</i>) : rare en Auvergne ; cotonnière de France (<i>Logfia gallica</i>) : très rare en Auvergne. Engoulevent d'Europe (<i>Caprimilgus europaeus</i>), Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), grand nègre des bois (<i>Minois dryas</i>).</p>	CEN Allier et CG03
ZNIEFF de type 1		830001050 - MEANDRE DE QUEUILLE	Le contour correspond à la vallée escarpée et boisée de la Sioule entre la retenue des Fades (Viaducs) et Châteauneuf-les-Bains, en incluant la vallée affluente de la Viouze	https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/830001050
		830005431 - GORGES DE CHATEAUNEUF-MENAT	<p>La vallée de la Sioule entre Châteauneuf-les-bains et Menat présente des flancs escarpés souvent rocheux (avec des forêts de ravins) et un fond de vallée assez large où se développent des forêts riveraines. Le caractère thermophile est marqué (rivières et fourrés). On note un total de 5 milieux déterminants.</p> <p>La rivière abrite un mammifère et un poisson de la liste rouge régionale, et les versants accueillent 2 végétaux déterminants et 3 oiseaux déterminants.</p> <p>Il s'agit donc d'un site de très grand intérêt patrimonial.</p>	https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/830005431
		830005432 - SIOULE EN AVAL DE PONTGIBAUD	<p><u>Communes concernées</u> :</p> <p>Ancizes-Comps Bromont-Lamothe Chapdes-Beaufort Montfermy Saint-Jacques-d'Ambur</p>	https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/830005432

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
		830020142 - ETANG DE LA QUARTE	<p><u>Espèces déterminantes :</u> <i>Calopteryx virgo meridionalis</i> <i>Calopteryx xanthostoma</i> <i>Sympetrum danae</i></p> <p><u>Communes concernées :</u> La Goutelle Montfermy</p>	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/830020142
		830020143 - SIOULE - VIADUC DES FADES - PONT DU BOUCHET	<p>Système de gorges boisées favorables à la présence de nombreuses espèces de rapaces, dont le rare Aigle botté, le Faucon pèlerin, le Circaète Jean-le-Blanc et les deux milans, de même que le Grand-duc d'Europe. L'ensemble représente un système fonctionnel pour ces groupes, avec des densités de rapaces importantes et relativement tranquilles.</p> <p>Le site comprend par ailleurs un gîte abritant 10 espèces de chauve-souris déterminantes ZNIEFF dont 6 inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échanquées, Murin de Bechstein, Grand murin.</p> <p><u>Communes concernées :</u> Ancizes-Comps Miremont Saint-Jacques-d'Ambur Saint-Priest-des-Champs Sauret-Beserve</p>	https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/830020143.pdf

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
		830005437 - GORGES DE CHOUVIGNY	<p>Gorges encaissées et sinueuses de la Sioule en amont d'Ebreuil. Nombreux secteurs de landes.</p> <p>Intégration des landes de Péraclous.</p> <p>A l'ouest de la zone, un secteur abrite six espèces de chauve-souris déterminantes ZNIEFF dont 4 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat, avec en particulier 1 colonie de reproduction de Petit Rhinolophe. A l'est, un autre secteur abrite 6 espèces déterminantes dont 4 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat, avec en particulier 1 colonie de reproduction de Petit Rhinolophe et de Grand Murin, et 2 colonies de reproduction de Barbastelle.</p> <p>Saumon (<i>Salmo salar</i>) : avril à juin (smolts dévalants), tout au long de l'année observation ponctuelle d'adultes en migration vers les frayères.</p> <p>Genette (<i>Genetta genetta</i>) : indices de présence</p>	https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/830005437
		830020487 - SIOULET ENTRE PONTAUMUR ET CONFOLANT	<p>Système de gorges boisées favorables à la présence de nombreuses espèces de rapaces, dont le rare Faucon pèlerin et les deux milans, de même que le Grand-duc d'Europe. Présence du Pic mar et du Pic noir, ainsi que de l'Engoulevent d'Europe.</p> <p>L'ensemble représente un système fonctionnel pour ces groupes, avec des densités de rapaces importantes et relativement tranquilles.</p> <p><u>Espèces déterminantes</u> :</p> <p>Loutre d'Europe</p> <p>11 espèces d'oiseaux</p>	https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/830020487
ZNIEFF de type 2		ZNIEFF 830007449 - GORGES DE LA SIOULE	<p>33360,48 hectares (territoire identique à celui de la ZPS)</p> <p><u>Commentaire sur les espèces déterminantes</u> :</p> <p><i>Salmo salar</i> : avril à juin (smolts dévalants), tout au long de l'année observation ponctuelle d'adultes en migration vers les frayères,</p> <p><i>Genetta genetta</i> : indices de présence</p> <p><i>Biscutella granitica</i> : A confirmer</p>	http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/830007449

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
RBI	1	Réserve Biologique Intégrale des Méandres de la Sioule (Arrêté ministériel du 28 janvier 2014).	Communes de Blot l'Eglise, Saint-Gervais d'Auvergne, Châteauneuf-les-Bains et Queuille. Parcelles forestières N°1 à 16 et 18 à 22. Objectif : Permettre la libre expression des processus d'évolution naturelle d'écosystèmes forestiers représentatifs de la Combraille, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique ainsi que d'amélioration des connaissances scientifiques. Plan de gestion approuvée pour la période 2007 – 2024	ONF
Sites inscrits	6		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Butte du Château de Rochefort (Saint Bonnet de Rochefort, 03) ▪ Eglise, Hôpital et couvent (Ebreuil, 03) ▪ Eglise, cimetière et ruines du Château de Chouvigny (Chouvigny, 03) ▪ Gorges de la Sioule (Chouvigny, Saint-Gal-sur-Sioule, 03) ▪ Pont et Château de Menat (Menat, 63) ▪ Parc de Châteauneuf-les-Bains (Châteauneuf-les-Bains, 63) 	http://carto.prodig-e-auvergne.fr/1/portail_cartographique_dreal_auvergne.map
Sites classés	1		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gorges de la Sioule (Chouvigny, Saint-Gal-sur-Sioule, 03) 	http://carto.prodig-e-auvergne.fr/1/portail_cartographique_dreal_auvergne.map
Réserves de pêche			<u>Réserves temporaires de Pêche présentes sur la Sioule:</u> <ul style="list-style-type: none"> - réserve de Queuille (communes de Vitrac et Saint-Gervais d'Auvergne) - réserve du Pont de Menat (communes de Menat et Saint-Rémy de Blot) 	FDPPMA 63
Réserves de chasse			La superficie totale de la réserve doit être supérieure ou égale à 10 % du territoire de l'association.	FDC 63 et 03

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Autre classement		Cours d'eau à migrateurs	<p>Ce classement impose aux ouvrages de garantir en tout temps le franchissement dans les deux sens pour les espèces de poissons listés.</p> <p>L'essentiel des ouvrages a été équipé de dispositifs de franchissement dans le cadre d'un contrat de rivière entre 1991 et 1997. Toutefois, ces ouvrages sont aujourd'hui peu fonctionnels, ce qui entraîne des blocages à la montaison pour le saumon.</p>	SAGE Sioule
Poissons et crustacés	1	Arrêté Préfectoral relatif aux frayères à poissons et aux zones de croissance ou d'alimentation des crustacés dans le Puy-de-Dôme	<p>Cours d'eau susceptible d'abriter des frayères, qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'Ecrevisse à pattes blanches : ruisseau de la Gourdonne, de sa source à sa confluence avec la Sioule (commune de Servant).</p> <p>Inventaires relatifs aux frayères et aux zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole :</p>	DREAL Auvergne
Règlement d'eau		Arrêté préfectoral portant règlement d'eau de la chute de Queuille sur la Sioule	<p>Il fixe les conditions d'exploitations des ouvrages de la chute de Queuille. Il fixe le maintien d'un débit réservé.</p> <p>Actuellement, aucune chasse de dégravolement n'est autorisée sur le barrage de Queuille.</p> <p><u>Eclusées</u> : du 1^{er} juillet au 31 août lorsque le débit entrant est inférieur à 5 m³/s : pas d'éclusées</p> <p>Suivi écologique : un suivi écologique de la rivière est réalisé selon un protocole dressé par l'exploitant et soumis pour approbation à un comité de suivi composé des différentes administrations concernées.</p>	DREAL Auvergne

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Directive Nitrates			Communes concernées : Begues Ebreuil Jenzat Naves Saint-Bonnet de Rochefort Vicq	www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr
Campagnol terrestre		Arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone	Limitation de l'usage de produits nocifs pour la faune	FREDON Auvergne

SYNTHESE

Le site Natura 2000 est situé sur un territoire riche en espèces et espaces naturels préservés qui fait face à de multiples enjeux de conservation (eau, forêts, landes, avifaune...) d'où la présence de nombreux programmes d'action dans le domaine de la forêt (Charte forestière, document d'aménagements forestiers...), de l'eau (Contrat territorial de rivière) et de préservation (RBI, ENS...) qui se complètent et permettent une action à différents niveaux sur des problématiques diverses.

Le SAGE a pour rôle de :

- fixer les objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné
- répartir l'eau entre les différentes catégories d'usagers
- identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles
- définir des actions de développement et de protection de la ressource en eau et de lutte contre les inondations
- évaluer les moyens économiques et financiers nécessaires

Sur le bassin versant de la Sioule, les enjeux ciblés sont :

- la lutte contre l'eutrophisation
- la protection de la ressource en eau potabilisable

- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource
- la protection des milieux
- la restauration de la circulation piscicole

L'enjeu principal du SAGE Sioule est d'agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état. Le second enjeu est de préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état.

La multitude de ces programmes va permettre de mutualiser des moyens et des financements.

Dans sa partie aval, la Sioule est classée « **cours d'eau à migrateurs** » selon le code de l'Environnement ce qui implique la mise en conformité des ouvrages nouveaux et existants.

L'enjeu concernant la continuité écologique est important sur le bassin de la Sioule.

Les ouvrages hydrauliques présents sur les différents cours d'eau du bassin versant sont nombreux et présents sur les principaux axes migratoires. Malgré la mise en place d'ouvrages de franchissement sur la Sioule, la migration piscicole reste difficile.

Le territoire des Gorges de la Sioule est concerné par deux sites Natura 2000 : la ZSC et la ZPS. Les deux sites bordent une ZSC en amont, la ZSC N°FR830 2013 « Gîtes de la Sioule » dont l'enjeu concerne la préservation des Chauves-souris et la ZSC FR8301017 « Basse Sioule » en aval.

Tableau 3 - Documents de planification (Cf carte N°3 et 4)

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
RBI	1	Réserve Biologique Intégrale des Méandres de la Sioule (Arrêté ministériel du 28 janvier 2014).	Communes de Blot l'Eglise, Saint-Gervais d'Auvergne, Châteauneuf-les-Bains et Queuille. Parcelles forestières N°1 à 16 et 18 à 22. Objectif : Permettre la libre expression des processus d'évolution naturelle d'écosystèmes forestiers représentatifs de la Combraille, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique ainsi que d'amélioration des connaissances scientifiques. Plan de gestion approuvé pour la période 2007 – 2024	ONF
Charte du Pays des Combrailles			Approuvée en 2003 Elle donne lieu à un contrat de Pays avec l'Etat et la Région Elle engage 98 communes du SMAD des Combrailles dont l'objectif à 10 ans est de « faire des Combrailles un territoire équilibré, à l'identité affirmée, porteur d'un projet de développement dynamique et solidaire dans un environnement de grande qualité ».	SCOT des Combrailles
Charte Forestière de Territoire		Charte forestière du Pays des Combrailles (2011)	<u>Les principaux enjeux identifiés sont :</u> - Soutenir la filière bois locale - Faire de l'environnement un atout pour le territoire - Améliorer l'accueil en forêt	SMAD des Combrailles
SDAGE	1	SDAGE Loire Bretagne (2010 – 2015)	<u>Les 6 objectifs généraux :</u> - créer les conditions favorables à une bonne gouvernance, - réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques, - gérer durablement les eaux souterraines, - préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, - assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques, - maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique, - privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire	SMAD des Combrailles

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
SAGE	1	SAGE de la Sioule	<p>L'artificialisation et l'hydraulique sont un problème majeur sur le territoire du SAGE. Les barrages de Fades et Queuille constituent la principale perturbation de l'axe de la Sioule.</p> <p>Les écoulements à l'aval sont influencés par la gestion de ces ouvrages hydroélectriques. Certaines microcentrales en aval bien qu'astreintes à un fonctionnement au fil de l'eau ne respectent pas toujours le débit réservé de la rivière.</p> <p><u>Enjeux identifiés:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état 2) Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état 3) Préserver et améliorer la quantité des eaux pour atteindre le bon état 4) Protéger les populations contre les risques d'inondations 5) Partager et mettre en œuvre le SAGE 	http://www.sage-sioule.fr
Contrat territorial de la Sioule			<p>Le Contrat territorial de la Sioule (2014-2018) est le principal outil opérationnel du SAGE Sioule pour les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de restauration de la continuité écologique - de restauration de la morphologie des cours d'eau - de l'entretien des milieux aquatiques - de la réduction des pollutions diffuses (nitrates et pesticides) 	SMAT du Val de Sioule
Documents de gestion forestière	250, 7 ha de forêts domaniales sont situés dans la ZSC.	Aménagement de la Chartreuse (Commune de Saint-Jacques d'Ambur)	3.7 ha de la forêt domaniale sont situés dans le site Natura 2000.	SIG ONF

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
		Aménagement de la Domaniale de la Sioule (communes de Blot-l'Eglise, Châteauneuf-les-Bains, Saint-Gervais d'Auvergne, Queuille et Chapdes-Beaufort)	247 ha sont situés dans le site Natura 2000 et engagés dans la Charte Natura 2000	
	0.07 ha situés dans la ZSC	Forêt communale de Menat		SIG ONF
Documents de gestion forestière	157, 12 ha	Forêts sectionales	Enjeux liés à la présence d'espèces forestières.	SIG ONF

Tableau 4 - Documents d'urbanisme

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Documents de gestion forestière		Aménagement de la Sioule	Classement en RBI « Méandres de la Sioule » Il s'applique sur 99 communes	
Documents d'urbanisme		SCOT des Combrailles (approuvé en septembre 2010)	<p><u>Synthèse des enjeux environnementaux :</u> Préservation de la ressource en eau Préservation des espaces naturels remarquables Maintien d'une agriculture dynamique Utilisation des ressources naturelles locales et réduction des consommations énergétiques Prise en compte des risques et des nuisances Organisation de la gestion des déchets</p> <p>Le territoire du SCOT est concerné par 9 sites d'intérêt communautaire qui sont pris en compte dans le cadre du</p>	SCOT des Combrailles

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
			SCOT. Les 7 sites d'intérêts au titre de la Directive Habitats sont protégés. Par contre, des effets d'emprise seront exercés sur les ZPS mais leurs incidences sont jugées peut impactant. Le SCOT est compatible avec les enjeux Natura 2000.	
Documents d'urbanisme		Bègues	Aucun document d'urbanisme	DDT 03, janvier 2014
		Chouvigny	Aucun document d'urbanisme	
		Ebreuil	Plan d'occupation des sols	
		Jenzat	Aucun document d'urbanisme	
		Mazerier	Aucun document d'urbanisme	
		Nades	Aucun document d'urbanisme	
		Saint-Bonnet-de-Rochefort	Carte communale	
		Vicq	Aucun document d'urbanisme	
		Ayat-sur-Sioule	Aucun document d'urbanisme	
		Blot l'Eglise	Carte communale	
		Chapdes-Beaufort	Carte communale	
		Châteauneuf-les-Bains	Plan d'occupation des sols	
		Les Ancizes-Comps	Plan d'occupation des sols	
		Lisseuil	Aucun document d'urbanisme	
		Menat	Plan d'occupation des sols	
		Miremont	Plan d'occupation des sols	
		Monfermy	Aucun document d'urbanisme	
		Pouzol	Aucun document d'urbanisme	
		Queuille	Plan local d'urbanisme	
		Saint-Angel	Plan local d'urbanisme	
Saint Gal-sur-Sioule	Aucun document d'urbanisme			

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
		Saint Georges-de-Mons	Plan local d'urbanisme	
		Saint-Gervais d'Auvergne	Plan local d'urbanisme	
		Saint Jacques-d'Ambur	Carte communale	
		Saint-Priest-des-Champs	Plan d'occupation des sols	
		Saint-Quintin-sur-Sioule	Aucun document d'urbanisme	
		Saint-Rémy-de-Blot	Aucun document d'urbanisme	
		Sauret-Besserve	Plan d'occupation des sols	
		Servant	Plan d'occupation des sols	
		Vitrac	Plan local d'urbanisme	
Loi Montagne		Département du Puy-de-Dôme : toutes les communes du site Département de l'Allier : Nades et Chouvigny	La loi Montagne (9 janvier 1985) : l'une des dispositions prévoyait que, sauf exceptions très limitées, les extensions d'urbanisation devraient être effectuées en continuité des villages, bourgs et hameaux existants.	DDT 03 (Janvier 2011) et 63

Tableau 5 - Situation des propriétés dans le site

Données administratives	Quantification	Qualification	Surfaces situés dans la ZSC (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat			Inconnu	Potentiel signataire de la Charte Natura 2000 ou de contrats Natura 2000	
Forêts sectionales	Surfaces en forêts sectionales situées dans le site : <ul style="list-style-type: none"> - Baroux (0.01 ha) - Bas Lacot (15.55 ha) - Bayet et Chabassières (1.43 ha) - Besserve (6.76 ha) - Chambonnet (0.71 ha) - Chez Saby (21.82 ha) 		157.12 ha	Présence d'espèces forestières et d'habitats d'intérêt communautaire	SIG ONF

Données administratives	Quantification	Qualification	Surfaces situés dans la ZSC (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
	<ul style="list-style-type: none"> - Chouvigny (0.89 ha) - Cluzel (14.60 ha) - Couladaize (3.40 ha) - Fournial et Toureix (21.34 ha) - Gaby (0.17 ha) - Genestouze (13.04 ha) - La Brousse (13.16 ha) - Moignoux (0.47 ha) - Montfermy (0.02 ha) - Nirmonts (0.37 ha) - Pont de Menat (2.80 ha) - Retailat (5.71 ha) - Saint-Priest-des-Champs (1.02 ha) - Salacrut (8.40 ha) - Villard (13.90 ha) - Garachons (7.87 ha) - Plateaux (3.24 ha) - Puy (0.37 ha) 				
Forêt communale			0.07	Forêt communale de Menat	SIG ONF
Forêt Domaniale	250, 7 ha		La Chartreuse (Commune de Saint-Jacques d'Ambur) 3.7 ha de la forêt domaniale sont situés dans le site Natura 2000	Forêt de Production	ONF ONF
			Domaniale de la Sioule (communes de Blot-l'Eglise, Châteauneuf-les-Bains, Saint-Gervais d'Auvergne, Queuille et Chapdes-Beaufort) : 247 ha sont situés dans le site Natura 2000	RBI des Méandres de la Sioule	
Propriétés des communes et EPCI			Inconnu	Potentiel signataire de la Charte Natura 2000 ou de contrats Natura 2000	

Données administratives	Quantification	Qualification	Surfaces situés dans la ZSC (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Grandes propriétés privées	La parcelle la plus grande dans le Puy-de-Dôme fait 108.35 ha				SIG BD Parcel
Petites propriétés privées	En moyenne, les parcelles côté Puy-de-Dôme font 0.87 ha. Le foncier est très morcelé dans les gorges de la Sioule.				SIG BD Parcel

Tableau 6 - Données sur les activités humaines et l'occupation du sol (Cf. carte N°5, 6 et 7)

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	A01-Mise en culture A02-Modification des pratiques culturales A03-Fauche de prairies A04-Pâturage A06-Cultures annuelles ou pérennes A07-Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques A08-Fertilisation A09-Irrigation	503 exploitations ont leur siège dans les communes du site Superficie agricole utilisée (SAU) dans l'ensemble des communes du site : 30 919 ha Superficie en terres labourables (les données de la commune de Saint-Gal-sur-Sioule ne sont pas prises en compte): 16 385 ha Superficie toujours en herbe : 14 281 ha dont 3750 ha dans la ZPS	Petite région agricole des Combrailles.	Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme Recensement agricole 2010

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Activité sylvicole	B02-Gestion des forêts et des plantations & exploitation		<p>Morcellement important de la propriété forestière Faible productivité des peuplements en général Difficultés d'accessibilité : difficulté de vente des produits ligneux. Seuls quelques peuplements bien desservis. La plupart des peuplements ont une vocation de protection des sols, des milieux et des paysages.</p> <p>La majorité des forêts des collectivités (communes et section de communes), improductives dans la vallée, ne sont pas gérées. La plupart des forêts privées font l'objet d'aucune gestion sylvicole. Exploitations importantes possibles (coupe à blanc...) et plantations d'essences allochtones à surveiller en l'absence de document de gestion dans la plupart des cas.</p>	ONF
Urbanisation	D01-Routes, sentiers et voies ferrées D02.01-Lignes électriques et téléphoniques E01-Zones urbanisées, habitations E02.01-Usine E03.02-Dépôts de déchets industriels E03.03-Dépôts de matériaux inertes E04.01-Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage		<p>Lignes électriques présentent dans la ZPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LIAISON 63kV ANCIZES (LES)-FADES (LES) : support n° 15 à 31 - LIAISON 63kV N0 1 BOUBLE (LA)-PONT-DE-MENAT : support n° 2 à 6 - LIAISON 63kV N0 1 ANCIZES (LES)-MONTFERMYQUEUILLE : support n° 2 à 24 - LIAISON 63kV N0 1 ANCIZES (LES)-PONT-DE-MENAT : support n° 65 à 129 - LIAISON 63kV N0 1 ANCIZES (LES)-ENVAL : support n° 54 à 59 - Poste(s) MONTFERMY; QUEUILLE; PONT-DE-MENAT; FADES (LES) 	RTE

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou massives)	C01-Exploitation minière et en carrière	Carrière « Les Boudines » (commune de Blot l'Eglise)	<p>Elle est située :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 3 km à l'ouest du bourg de Blot l'Eglise et - à environ 500 m en rive droite de la Sioule. - à 300 m du ruisseau de la Fougère - à 100 m au nord du ruisseau des Bouches <p>Ces deux ruisseaux sont des affluents côté rive droite de la Sioule. Le faciès dominant de la carrière actuelle est le granite.</p>	
Activité cynégétique	F03.01-Chasse	<p>Structures gestionnaires :</p> <p>- Département de l'Allier :</p> <p>6 Associations Communales de Chasse Agréées :</p> <p>5 autres associations ou sociétés</p> <p>5 territoires privés</p> <p>L'ensemble représente près de 7 746 Ha de surface en gestion.</p> <p>- Département du Puy-de-Dôme :</p> <p>1 chasse privée (commune de Miremont)</p> <p>1 enclos (commune de Menat)</p> <p>Forêt domaniale (location par adjudication)</p> <p>1 GIC (GIC des Combrailles)</p> <p>1 groupement (Val de Sioule, Saint-Gervais d'Auvergne)</p> <p>41 Sociétés de chasse</p>	<p>Au moins 10 % du territoire de chasse de l'ACCA doit être classé en réserve.</p>	FDC63 et 03

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Pêche	F02.03-Pêche de loisirs		<p>La Sioule est classée en 1^{ère} catégorie piscicole (poissons de type salmonidés).</p> <p>Sur les retenues de Fades-Besserve et Queuille, la pêche du sandre, à tous modes de pêche, est autorisée toute l'année sauf du 5 avril au 20 juin sur certaines zones d'interdictions temporaires aux Fades-Besserve (précisées sur l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce).</p> <p>La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur certaines zones de la retenue des Fades-Besserve.</p>	Fédération de Pêche du 36 et 03
Tourisme	<p>G01.01-Sports nautiques</p> <p>G01.02-Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés</p> <p>G01.03-Véhicules motorisés</p> <p>G01.04-Alpinisme, escalade, spéléologie</p> <p>G02-Structures de sports et de loisirs</p>		<p>Sites touristiques remarquables : méandre de Queuille, retenue des Fades...</p> <p>Nombreux sentiers de randonnées (PR et GR)</p> <p>Activités de pleine nature</p>	Office de Tourisme des Combrailles

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Projets			<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un « Pôle nature » porté par le SMAD et le SMAT - Renouveau et projet d'extension de la carrière « Les Boudines » sur la commune de Blot avec adjonction d'une centrale de production d'enrobé à chaud, d'une centrale d'enrobé à froid et un accroissement de puissance de l'installation de traitement des matériaux. - la mise en circulation d'un train touristique saisonnier entre Volvic et le viaduc des Fades (sur la ligne Lapeyrouse-Volvic) - la remise en exploitation d'une liaison T.E.R. entre Royat et Les Ancizes-Saint-Georges, <p>En cas d'éclairage des voies en hiver, des solutions devront être trouvées pour limiter l'impact sur l'hibernation des chauves-souris (environ 20 individus de Barbastelle en hibernation dans les 4 tunnels du secteur).</p> <ul style="list-style-type: none"> - un aménagement foncier sur la commune de Saint-Priest-des-Champs 	<p>SMAD des Combrailles</p> <p>SMAT du Val de Sioule</p> <p>CEN Auvergne / Association Sioule et Patrimoine</p>

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Autre activité	H01.01-Pollution des eaux de surface par des installations industrielles I01-Espèces exotiques envahissantes J02- Changements des conditions hydrauliques induites par l'homme		<ul style="list-style-type: none"> - La Sioule est aménagée par deux barrages hydroélectriques créant deux retenues importantes : Fades-Besserves 385 ha, 69 Mm3 et Queuille : 70 ha, 6 Mm3. Ils sont gérés par EDF - Activités thermales : La commune de Châteauneuf-les-Bains est réputée pour ses sources thermales. - 22 sources distinctes sont captées et autorisées. - Il existe un établissement thermal qui utilise deux sources pour son fonctionnement. - Les autres sources sont exploitées pour l'embouteillage de leur eau. 	ONF

(1) Nomenclature FSD en annexe

SYNTHESE DES ACTIVITES HUMAINES ET DE L'OCCUPATION DU SOL

La région des Combrailles est une région très rurale. A l'échelle du bassin versant de la Sioule, on recense 63 000 habitants. Il s'agit d'une population globalement stable avec 25 habitants / km² pour une moyenne nationale à 95 habitants / km².

Les principaux bassins économiques du territoire sont situés sur les communes des Ancizes, Ebreuil et Saint-Pourçain-sur-Sioule.

La partie aval du territoire est plus peuplée.

Activités forestières :

Les versants escarpés de la vallée de la Sioule étaient autrefois pâturés, aujourd'hui, avec l'abandon de l'élevage, ils ont laissés place à la forêt. Depuis les années 1950, l'exploitation du taillis est assez faible et se résume à quelques prélèvements ponctuels pour le **bois de chauffage**.

L'activité **sylvicole est peu développée dans les gorges** à cause notamment du morcellement de la propriété, des problèmes d'accessibilité des parcelles et de leur faible productivité. Les forêts privées ne font pratiquement l'objet d'aucune gestion sylvicole. La forêt privée est d'ailleurs composée majoritairement de peuplements feuillus, laissés à leur évolution naturelle.

A l'inverse, les plantations résineuses et quelques hêtraies et chênaies sont plutôt bien desservies et font l'objet d'une véritable sylviculture en particulier dans les groupements forestiers.

La forêt publique :

La ZSC abrite deux domaniales (**7 % du site**) et de nombreuses forêts sectionnales (**4.4 % du site**)

En forêt publique, généralement, les peuplements réalisés ont une vocation (et parfois une origine) de protection des sols ; des milieux et des paysages.

La plupart des forêts des collectivités (communes et sections de communes) ne font l'objet d'aucune gestion de production car elles sont peu productives.

La forêt domaniale de la Sioule :

La **forêt domaniale de la Sioule** à une vocation de protection, elle est classée en **Réserve Biologique Intégrale sur 358 ha** composés de 17 tènements sur une longueur de 27 km le long de la Sioule. L'origine de la forêt repose sur la Restauration des Terrains en Montagne (RTM).

La plupart des cantons de la forêt présentent une micro-topographie très variable et constitue souvent le facteur déterminant des conditions stationnelles. Toutes les expositions sont présentes avec une prédominance des stations chaudes et surtout xériques.

L'encaissement important et le confinement induisent parfois une modification des conditions micro-climatiques en limitant l'ensoleillement et en augmentant l'hygrométrie de certains secteurs.

La forêt domaniale de la Chartreuse :

D'origine ecclésiastique, cette forêt ancienne est issue en grande partie de peuplements de sapin et de hêtre, elle a une vocation de production. Elle est composée en bonne partie de reboisements consécutifs à la tempête de 1982.

L'agriculture, activité incontournable du territoire :

L'agriculture tient une place importante dans l'économie du territoire des Combrailles, dans les petites communes, près de la moitié des actifs dépendent directement ou indirectement de cette activité. Elle occupe **60 % de la superficie** du territoire et regroupe 17% des emplois contre 3 % à l'échelle nationale.

Pourtant, la **densité d'agriculteurs diminue d'année en année dans le bassin de la Sioule** avec une disparition de 53 % des exploitations en 22 ans. Toutefois, la Surface Agricole Utile (SAU) se maintient avec l'agrandissement des exploitations existantes, bien qu'une légère baisse soit observée depuis 10 ans.

Les orientations technico-économiques dominantes sont **l'élevage de bovins mixte** et la **polyculture-élevage** (46 % de la surface toujours en herbe).

L'élevage bovin mixte représente la principale production (trois exploitations sur quatre), il est plutôt situé sur les secteurs de plateaux.

A l'inverse, les secteurs de plaines fertiles sont exploités pour les grandes cultures principalement des céréales puis des oléagineux et des protéagineux.

Structuration de la filière agricole :

Les principales orientations technico-économiques du bassin de la Sioule dans le département de l'Allier sont l'élevage des bovins lait et la culture des céréales et oléoprotéagineux. Dans la moyenne Combraille, coté Puy-de-Dôme, c'est l'élevage mixte et la polyculture / polyélevage qui dominant.

Démarches qualités des produits agricoles :

Plusieurs actions de valorisations des produits agricoles locaux ont été développés ces dernières années dans le territoire des Combrailles avec « les veaux fermiers de la Haute Sioule », « la charolaise des Combrailles », le « pain des Combrailles », le « porc des Combrailles ». Il existe aussi une filière « Bio-Combrailles ».

Démarche agro-environnementales

Grâce à l'animation réalisée sur le site Natura 2000 pendant la période 2009 – 2011, des MAET (Mesures Agro-environnementales territorialisées) ont été élaborées en concertation avec le monde agricole et proposées aux exploitants du territoire des Gorges de la Sioule. **40 contrats** ont été signés sur 153,98 ha et 31 542 ml. (**cf. Annexe 3**)

Sources thermales et thermalisme :

Le thermalisme est présent sur la commune de Châteauneuf-les-Bains où les eaux thermales chaudes de la commune sont utilisées pour soulager les rhumatismes et les névralgies diverses.

Le bassin hydrominéral de Châteauneuf-les-Bains compte **22 sources** distinctes qui sont captées et autorisées. Il existe également de nombreuses autres émergences de faible débit qui ne sont pas captées. Les deux sources qui sont utilisées pour l'établissement thermal présent sur la commune sont la « source du Bain tempéré » dont le débit est de 230 l/min et une température de 34°C et la « source Lefort » qui possède un débit moyen de 37.5 l/min à une température de 34 °C également. Ces deux sources jaillissent naturellement. Elles ne sont pas dotées de périmètre de protection.

Activités de pleine nature et tourisme:

Le **potentiel touristique** du site est en grande partie **lié à la qualité des rivières, des milieux naturels et au paysage préservé.**

On dénombre trois **sites d'escalade** sur le site, le plus fréquenté et le plus connu est le **Rocher Charlemagne** sur la commune de Blot l'Eglise. Ce site situé en Réserve Biologique Intégrale fait l'objet de restriction de la fréquentation pendant la période de reproduction du Faucon pèlerin. Un partenariat a été établi entre la LPO, l'ONF, l'ONCFS et la Fédération Française de Montagne

et d'Escalade afin de tenir informé les pratiquants des mesures prises pour limiter le dérangement de l'espèce en période de reproduction. Il existe un autre site sur la commune des Ancizes-Comps, le site de la Chartreuse et enfin, côté Allier, certains secteurs de rochers sont équipés dans les **gorges de Chouvigny**. Là aussi, le site étant géré par le Conservatoire des Sites de l'Allier, des mesures de concertation existent avec la FFME de l'Allier afin de la tenir informé des enjeux environnementaux.

Les **activités de randonnées** sont également bien présentes mais sans occasionner de fréquentation importante. Le site Natura 2000 est notamment traversé par un sentier de Grande Randonnée, on dénombre également de nombreux sites de Petite Randonnée et des aménagements ponctuels.

Les **activités nautiques** sont bien développées au niveau de la base de loisirs de « Confolant » (Miremont) jusqu'au barrage des Fades. Les **sports d'eaux vives** tels que la pratique du **canoë-kayak** sont importants notamment en aval de Châteauneuf-les-Bains, au pont de Braynant, au Pont de Menat ainsi que dans les Gorges de Chouvigny.

Des conflits d'usages de la rivière existent en particulier avec les pêcheurs, c'est pourquoi le SMAD des Combrailles et le SMAT du Val de Sioule, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés ont élaboré une **Charte relative à la pratique de la pêche et des activités de sports d'eau vive sur la Sioule**. L'objectif est de limiter les conflits d'usages et de réduire les impacts sur le milieu.

Ces activités sont amenées à se développer avec l'aménagement de nouveaux seuils notamment au Pont de Menat et la mise en place de meilleurs équipements des abords de cours d'eau (stationnement, mises à l'eau, aménagements de marchepieds...).

Avec ces espaces préservés, le **tourisme vert** est en plein essor dans la région. La vallée recèle quelques sites remarquables : méandre de Queuille, viaduc des Fades, cascade de Montfermy, site de la « Chartreuse Sainte-Marie »...

Les pratiques de sports motorisés :

Les gorges sont très prisées par de nombreux pratiquants des **loisirs motorisés** : motos, quads, 4*4. La plupart des usagers exercent en autonomie. Il s'agit d'une activité en pleine expansion et certains clubs présents sur le territoire organisent régulièrement des courses ou d'importantes randonnées motorisées.

Non encadrées comme c'est le cas la plupart du temps, ces pratiques peuvent conduire à une dégradation des espaces naturels (érosion, pollution...) mais aussi déranger les espèces sensibles, en période de reproduction ou voir même provoquer une mortalité directe par collision. On observe aussi des conflits d'usage avec d'autres usagers du territoire (agriculteurs, chasseurs, randonneurs, cavaliers...). Il existe de nombreux parcours sauvages notamment le long de petits ruisseaux ou dans des pentes escarpées.

Il est nécessaire de mener un travail de sensibilisation avec les clubs de loisirs motorisés pour les sensibiliser et les responsabiliser avec pourquoi pas, la diffusion d'une charte de bonne conduite comme c'est le cas dans d'autres sites. Ce sont surtout les

pratiquants individuels qui sont plus difficiles à sensibiliser. Un travail avec les élus sera nécessaire pour rappeler l'existence de sites protégés.

La chasse :

La chasse est une activité très encadrée et surveillée. La chasse est pratiquée essentiellement pour le petit gibier, le sanglier, le chevreuil et les oiseaux migrateurs. Elle est compatible avec les enjeux de préservation du site dès lors que la réglementation actuelle est respectée.

La majorité des espèces de grand gibier sont représentées dans le site Natura 2000, leur chasse fait l'objet d'un plan de chasse (chevreuil, sanglier) applicable à tous les chasseurs.

Le petit gibier est également bien présent (lièvre, lapin de garenne, perdrix, faisan...). Le lièvre fait l'objet de plans de gestion sur certains secteurs organisés en "groupements d'intérêt cynégétique". Les faisans chassés proviennent essentiellement d'animaux issus d'élevage lâchés dans la nature.

Les oiseaux de passage (bécasse, palombe, grives,...) font l'objet d'un encadrement de la chasse par une réglementation nationale. Un plan de gestion départemental est mis en œuvre pour la bécasse.

Le renard est classé nuisible et le tir est autorisé sur le territoire des Gorges de la Sioule.

La pêche :

La pêche est une activité très prisée dans les Gorges de la Sioule. La rivière est réputée pour la **pêche à la mouche** en particulier dans le secteur de Châteauneuf. La rivière est connue des **pêcheurs à la truite** en France. La Sioule est classée en **catégorie 1** jusqu'à Jenzat. L'activité attire de nombreux visiteurs dans la région. Plus de 1200 cartes de pêche sont délivrées par la société de pêche de Gannat.

L'activité est gérée par différentes Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.) dont six dans le Puy-De-Dôme et trois dans l'Allier.

Activités industrielles :

Le bassin de la Sioule est peu industrialisé, les activités sont regroupées autour de **trois principaux bassins d'emplois** : les Ancizes, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saint-Eloy-les-Mines. Les secteurs de la métallurgie et de la mécanique sont majoritaires.

Toutefois, le tissu d'entreprise est assez riche et tourné autour de **5 domaines d'activités** :

- l'agroalimentaire
- l'extraction de granulats
- le bois

- la sidérurgie avec l'aciérie Aubert et Duval aux Ancizes (seconde entreprise du Puy-de-Dôme, après Michelin).

Concernant les prélèvements d'eau, le diagnostic du SAGE indique qu'ils ont diminués pour revenir à une situation comparable à la fin des années 1990. Le niveau de prélèvement actuel devrait se maintenir ou légèrement diminuer.

Sur le bassin versant de la Sioule, l'ancienne activité minière de Pontgibaud et l'aciérie des Ancizes ont fortement dégradé la qualité des eaux des barrages des Fades et de Queuille. La contamination des terrils miniers et des sédiments des barrages est très importante. La gestion de cette problématique est techniquement et économiquement délicate.

Le confinement des anciens sites miniers de Pontgibaud permettra la suppression de l'impact sur les cours d'eau (colmatage des frayères, transports de sédiments...) et les plans d'eau à l'aval des sites (Fades-Besserve). Par contre, bien que la contamination soit enrayée, la charge sédimentaire existante dans les cours d'eau et plans d'eau va perdurer.

Parmi les autres activités industrielles présentes liées à l'eau, une usine d'embouteillage appartenant au groupe St-Yorre est présente à Châteauneuf-les-Bains. La commune abrite de nombreuses sources minérales naturellement gazeuses qui permettent une production annuelle de 18 millions de bouteilles.

La décharge des Ancizes-Comps :

A l'origine utilisée pour les dépôts d'ordures ménagères, la décharge de Fougères a ensuite été exploitée par l'entreprise Aubert et Duval.

Bien que située en dehors du site « Habitats », l'ancienne décharge avait un impact fort sur le territoire. En effet, en juillet 2001, des orages ont lessivés des tonnes de laitiers (déchets d'aciérie contenant de la chaux et des oxydes métalliques) dans les ruisseaux. La Viouze et la Sioule ont été touchées jusqu'au barrage de Queuille, avec pour conséquence une mortalité quasi-totale de la population piscicole par pollution physique (particules fines dans les branchies). Cinq bassins de décantation ont été installés ensuite à l'aval de la décharge.

A la suite de cette grave pollution, la préfecture a décidée de scinder le site en deux : une partie de 3.5 ha exploitée exclusivement par Aubert et Duval et une partie de 8.5 ha confiée sous la responsabilité de la commune pour être réhabilitée. Le chantier a démarré en juillet 2011. L'objectif était de sécuriser le site et de protéger l'environnement. Les pentes ont été reprofilées, un réseau de 9 km de fossés et de tranchées ont été effectués autour des talus pour faciliter l'écoulement des eaux de pluies. Une campagne de sondage par carottage a été réalisée et n'a pas révélé la présence éventuelle de produits dangereux ou non-autorisés. Toutefois, une phase de revégétalisation a été nécessaire pour fixer la couverture et accompagner la recolonisation naturelle. Une surveillance des indicateurs de réhabilitation (stabilité des talus, colonisation de la végétation, qualité des eaux de ruissellement...) sera menée pendant 30 ans.

Activités hydroélectriques :

Dans le bassin versant de la Sioule, on comptabilise deux catégories de centrales électriques :

- **deux centrales EDF** présentes sur les barrages des Fades et de Queuille
- **8 microcentrales** installées sur des seuils plus modestes

Ces seuils forment des obstacles plus ou moins importants à la circulation des eaux, des sédiments et des populations piscicoles. Toutefois, les fortes contraintes réglementaires liées aux classements des cours d'eau limiteront les nouveaux projets.

Les retenues de Queuille et des Fades-Besserve ont très fortement modifié la dynamique fluviale du cours d'eau en entraînant la rupture du corridor écologique. Les habitats naturels situés en amont des ouvrages ont été noyés, de grandes surfaces de forêts alluviales ont été détruites. Le **régime hydraulique de la rivière est perturbé par les fluctuations de régime** : soutien d'étiage important pour la rivière en cas de sécheresse, écrêtement des crues et production hydraulique. Ces perturbations ont des impacts sur la faune et leurs habitats. Les ouvrages représentent un obstacle infranchissable pour la faune piscicole, partageant ainsi la Sioule en deux tronçons.

Le règlement d'eau du barrage de Queuille prévoit l'interdiction de marnage, en période estivale sur des débits planchers entrants au barrage des Fades et l'interdiction formelle des éclusées en basses eaux lors des périodes sensibles que sont les phases de reproduction et d'émergence des alevins de salmonidés. Des mesures de protection ont également été prises à savoir la régulation imposée des coefficients de marnage (limité à 3 fois) dans les périodes de grossissement des juvéniles. Cela permet d'optimiser les populations en place et de limiter l'impact négatif de ces mouvements d'eau artificiel dû à la production d'électricité.

Un suivi écologique a également été ordonné par l'état à l'exploitant de l'ouvrage afin de suivre et d'évaluer l'impact de ce règlement d'eau et d'apporter si nécessaire les corrections à envisager.

Le classement de la Sioule en cours d'eau à migrateurs impose aux ouvrages de garantir en tout temps le franchissement dans les deux sens pour les espèces ciblées (saumon, lamproie...). L'essentiel des ouvrages a été équipé de dispositifs de franchissement dans le cadre d'un contrat de rivière de 1991 à 1997. Mais ces ouvrages sont peu fonctionnels et entraînent des blocages à la montaison pour le saumon.

Tableau 7 - Données abiotiques générales (Cf. carte N°8)

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Terrain cristallin primaire Terrain volcanique Bassin oligocène	<p>Le bassin de la Sioule se découpe en trois entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la zone amont (du lac Servières à la confluence de la Sioule avec la Miouze) est constituée de formations volcaniques - la zone intermédiaire des gorges : la Sioule a entaillé le plateau granitique et cristallophyllien des Combrailles. On trouve des gneiss à biotite, des gneiss à deux micas, du granite d'anatexie, des microgranites et des migmatites. Le sillon houiller du Massif Central traverse ces plateaux du sud-ouest au nord-ouest. - Après la traversée du Horst de Jeanzat, la Sioule quitte le secteur des gorges et rejoint des formations marno-calcaires de l'Oligocène de la Limagne Bourbonnaise : sables et argiles recouverts de marnes sableuses à Potamides, auxquelles succède un ensemble de calcaires marneux. C'est dans ce secteur que la Sioule développe ses méandres sur ces propres alluvions (sables et graviers) dont l'épaisseur croît en se rapprochant de la confluence avec l'Allier. 	SAGE Sioule
Hydrographie et Hydrologie	<p>Emprise global du Bassin versant de la Sioule : 2559 km²</p> <p>Débit moyen annuel (observé au niveau de la station hydrométrique de Saint-Pourçain-sur-Sioule de 1967 à 2008) : 25,6 m³/s</p> <p>Plan d'eau de 70 millions de m³ (barrage de Fades-Besserve et Queuille)</p> <p>41 ouvrages sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau.</p>	<p>La Sioule prend sa source au pied des monts du Sancy, près du lac Servières (63), à 1140 m d'altitude et se jette dans la rivière Allier (03), au bout de 165 km.</p> <p>La Sioule constitue l'épine dorsale du site Natura 2000.</p> <p>Le régime pluviométrique est lié à la situation du bassin versant qui est situé dans une zone de transition entre le climat océanique et continental, avec de hautes eaux hivernales (de décembre à février) et des étiages marqués en été (de juillet à septembre). Les crues sont importantes de novembre à mai. Les basses eaux sont présentes de juin à octobre.</p> <p>Le bassin versant de la Sioule n'est pas très grand (2559 km²) et de forme oblongue, il reçoit plus d'affluents en rive gauche qu'en rive droite. Il compte 37 cours d'eau élémentaires (Bd Carthage) pour un linéaire total de 2052,4 km. Elle traverse le territoire du Sud-Ouest au Nord-Est. Son bassin versant est alimenté par de nombreux cours d'eau.</p> <p>Ces principaux affluents sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en rive gauche, la Miouze, le Sioulet qui alimente le plan d'eau de Fades-Besserve - en rive droite : La Viouze 	SAGE Sioule

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	Précipitations annuelles : 800 à 1000 mm par an (857 mm à Saint Gervais d'Auvergne). En moyenne).	L'influence climatique dominante est sub-atlantique dans la partie amont avec des caractères de plus en plus continentaux en aval. On observe donc une diminution de la lame d'eau annuelle de l'amont à l'aval mais aussi une répartition annuelle satisfaisante. Les précipitations sont faibles en été et importante en hiver. Les vents dominants sont les vents de secteurs Sud à Sud-Ouest (la traverse) Vents dominants sud ou sud-ouest Le relief marqué induit aussi des microclimats contrastés avec des versants sud chauds et des versants nord frais où le confinement peut entraîner des « inversions d'étages » de végétation.	
Pédologie		Sol d'origine granitique	
Topographie	Altitude : Min : 283 m Max : 725 m Moyenne : 500 m	Le site Natura 2000 est situé à l'étage collinéen en aval et à la base de l'étage montagnard en amont. La rivière Sioule a plus ou moins creusé le paysage induisant de forts contrastes topographiques avec une entaille profonde au niveau du plateau des Combrailles constitué de nombreux affleurements rocheux et une plaine alluviale au niveau du bassin d'Ebreuil.	

SYNTHESE DES DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Qualité des eaux de surface d'après le SAGE

La qualité biologique du milieu est bonne à très bonne sur l'ensemble du réseau hydrographique. Le bassin versant de la Sioule est suivi par 9 stations de suivi hydrométrique. Le suivi des stations dévoile que les étiages sont sévères sur la Bouble lié à la présence du socle granitique qui constitue la totalité du bassin versant et ne permet pas un stockage important de l'eau. Ces étiages peuvent engendrer des pollutions plus sévères par un effet de dilution très faible dans la Bouble.

Depuis sa source où la Sioule traverse les terrains volcaniques du Sancy et de la Chaîne des Puys, l'essentiel de son parcours dans le site Natura 2000 s'effectue au sein du socle cristallophyllien (granites et roches métamorphiques).

D'une manière générale, la partie amont apparaît plutôt granitique (granite et migmatite), alors qu'à l'aval, les gneiss et micaschistes dominant.

Les multiples variations microclimatiques et topographiques (exposition, confinement...) permettent le développement d'une flore très contrastée avec parfois des inversions d'étages de végétation. C'est pourquoi certaines espèces plus montagnardes comme le Sapin ou le Hêtre trouvent des conditions favorables à leur implantation.

Tableau 8 - Grands milieux (cartes N°9, 10, 11 et 12)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	2320.10 ha 64.86 % de la ZSC	Elément marquant du territoire. Structure les paysages. Surtout présente dans les gorges.	<ul style="list-style-type: none"> - Forêt de pentes, éboulis ou ravin du <i>Tilio-Acerion</i>* (9180) - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) (9120) - Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> (9130) - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> (9160) - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, 	<ul style="list-style-type: none"> - 1083 - Lucane cerf-volant - 1084 * Pique-prune - 1166 - Triton crêté - 1193 - Sonneur à ventre jaune - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échanquées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin - 1386 - Buxbaumie verte 	<ul style="list-style-type: none"> - création de desserte - enrésinement - coupe à blanc - tassement des sols 	SIG ONF (CHANES)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Milieux rupestres	46.24 ha soit 1.29 %	Présent dans les Gorges de la Sioule.	<ul style="list-style-type: none"> - Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>) (5110) - Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes (8150) - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) - Pentes rocheuses siliceuses avec 	Grand-duc d'Europe Faucon pèlerin	<ul style="list-style-type: none"> - équipements de nouveaux sites d'escalade - création de nouvelles carrières 	SIG ONF (CHANES)
Grottes et cavités	Donnée non disponible			<ul style="list-style-type: none"> - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1324 - Grand murin 	<ul style="list-style-type: none"> - aménagements (mise en sécurité) : dérangements (chiroptères) 	SIG ONF (CHANES)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)		État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Prairies de fauche et pâturages	265.77 ha (7.43 %)	643.62 ha (14 %)			<ul style="list-style-type: none"> - 1060 - Cuivré des marais - 1065 - Damier de la Succise - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1323 -Vespertilion de Bechstein - 1324 – Grand murin 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de retournement - Utilisation d'antiparasitaire (Ivermectine) et d'anticoagulant (bromadiolone) - Fauche précoce 	SIG ONF (CHANES)
Bocage	248.81 (5.4%)					<ul style="list-style-type: none"> - 1060 -Cuivré des marais - 1065 – Damier de la Succise - 1066 – Triton crêté - 1083 - Lucane cerf-volant - 1084* -Pique-prune - 1193 - Sonneur à ventre jaune - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échancrées 	Aménagement foncier : destruction des éléments structurants du paysage suite au remembrement (diminution des sites de nidification et de déplacements, réduction des ressources alimentaires).

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Haies	Donnée non disponible	Le réseau de haies est toujours localement bien présent et entretenu avec souvent la présence d'arbre de haut port. Le bocage des Combraille constitue un des milieux emblématiques du territoire		<ul style="list-style-type: none"> - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin 		SIG ONF (CHANES)
Cultures	15.15 (0.41 %)				Utilisation de pesticides (diminution de la ressource alimentaire et contamination de la chaîne alimentaire)	SIG ONF (CHANES)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Cours d'eau	98.6 km	La Sioule constitue l'épine dorsale du site. De nombreux habitats et espèces de la Directive sont directement associés au cours d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* (91F0) - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>) (91F0) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1106 - Saumon atlantique - 1134 - Bouvière - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - 1065 - Damier de la Succise - 1337 - Castor d'Europe - 1355 - Loutre d'Europe - 1163 - Chabot - 1092 - Ecrevisse à pieds blancs - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de planer 	<p>Dégradations morphologiques fortes sur les cours d'eau en zones de cultures et au niveau des petits ruisseaux des têtes de bassins (Mazaye, Saunade...)</p> <p>Artificialisation de la gestion hydraulique par les barrages EDF des Fades et de Queuille</p> <p>Présence de nombreuses micro-centrales</p> <p>Problème d'éclusées et de débits réservés</p> <p>Rupture de la continuité biologique et sédimentaire</p>	SAGE

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Zones humides	449.19 soit 12,55 %	Le bassin hydrominéral de Châteauneuf-les-Bains compte 22 sources distinctes qui sont captées et autorisées.		<ul style="list-style-type: none"> - 1060 - Cuivré des marais - 1065 - Damier de la Succise - 1166 - Triton crêté - 1193 – Sonneur à ventre jaune - 1303 – Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1323 - Vespertilion de Bechstein 	<p>Activités agricoles : Drainage, recalibrage, piétinement, fertilisation, déprise</p> <p>Urbanisation</p>	SAGE CHANES
Lac	299.6 ha (7% de la ZSC)	<p>Plan d'eau de 70 millions de m³ (barrage de Fades-Besserve et Queuille)</p> <p>41 ouvrages sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1323 - Vespertilion de Bechstein 	<p>Barrages : rupture de la continuité biologique et sédimentaire</p> <p>Dégradation du Viaduc des Fades</p>	SAGE SIG
Zones urbanisées	148,85 ha (4.16 % de la ZSC)	Territoire assez peu urbanisé. L'habitat est plutôt groupé en bourgs ou hameaux et le mitage est peu développé.		<ul style="list-style-type: none"> - 1303 - Petit rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1337 - Grand rhinolophe - 1083 - Lucane cerf-volant 	La ZSC est peu urbanisée.	SIG ONF (CHANES)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Infrastructures	<p><u>Réseau routier</u> :</p> <p>20 km de sentiers 507 km de chemins</p> <p>10 km de routes empierrées 59 km de routes à 1 chaussée 0.6 km d'autoroute (Allier)</p> <p><u>Voie ferrée</u> :</p> <p>0.8 km</p> <p><u>Transport d'énergie</u> :</p> <p>5 pylônes 1,7 km de lignes électriques 63 kV.</p> <p><u>Cours d'eau</u> :</p> <p>41 ouvrages sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau.</p> <p><u>Retenue des Fades et de Queuille</u> :</p> <p>infrastructures de loisirs nautiques</p>	Faible dans la ZSC		<ul style="list-style-type: none"> - 1106 - Saumon atlantique - 1134 - Bouvière - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - 1065 - Damier de la Succise - 1337 - Castor d'Europe - 1355 - Loutre d'Europe - 1163 - Chabot - 1092 - Ecrevisse à pieds blancs - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de plane - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échanquées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin 	<p>Présences de nombreux ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - problèmes de franchissement piscicole. (barrages, microcentrales) - sédiments contaminés des plans d'eau - réchauffement - uniformisation des habitats naturels - colmatage des habitats aquatiques. <p>Les ponts et autres aménagements peuvent abriter des gîtes à chauves-souris</p> <p>Vétusté du Viaduc des Fades</p>	SIG (BD TOPO) ONF

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

(2) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet »

(3) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet »

(4) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

SYNTHESE DES GRANDS MILIEUX

La ZSC abrite une **grande diversité d'habitats : forestiers, agro-pastoraux et humides** qui forment une mosaïque d'une grande richesse environnementale.

Les milieux forestiers :

La **forêt couvre 64.86 % de la ZSC**, c'est le milieu qui abrite également le plus d'habitat d'intérêt communautaire.

Aussi, **10 espèces en Annexe II de la Directive Habitat** sont liées à la forêt. Les efforts de conservation et de restauration devront se concentrer en priorité sur ce milieu.

Bien que quelques enrésinements aient été effectués, les milieux forestiers ont dans l'ensemble plutôt été épargnés et conservent leur intégrité. C'est le cas notamment des **forêts de ravin**, (habitat d'intérêt prioritaire), qui sont dans un **bon état de conservation** dans l'ensemble même si des semis de sapin, issus de plantations voisines, se sont installés localement.

Les peuplements de pins (Sylvestres et noir) sont issus de plantations réalisées dans le cadre de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) mais aussi de phénomènes de recolonisation naturelle de landes et éboulis.

Concernant les **forêts alluviales** (habitat d'intérêt prioritaire) et les **chênaies-frênaies** (d'intérêt communautaire), elles ont parfois été remplacées par des plantations de peupliers.

Un effort de prospection est nécessaire dans les forêts privées où les connaissances de répartition des espèces sensibles demeurent insuffisantes afin de sensibiliser les propriétaires.

Les plantations d'espèces allochtones peuvent aussi avoir des conséquences néfastes en dénaturant les habitats naturels tels que les chênaies-frênaies, les forêts de ravins ou les forêts alluviales.

Les milieux aquatiques et humides :

La Sioule constitue un véritable **corridor écologique** et abrite une grande diversité d'habitats et d'espèces à forte valeur patrimoniale. Toutefois, la rivière ainsi que l'ensemble des cours d'eau du bassin a fait l'objet de nombreuses interventions humaines qui ont conduit à une modification morphologique et hydraulique des cours d'eau (recalibrage, curage, suppression des ripisylves...).

L'hydrologie des **cours d'eau** a été fortement modifiée notamment dans les bassins du Sioulet et de la Sioule moyenne. La diversité et la qualité des habitats naturels liés au fonctionnement des cours d'eau ont été fortement impactées.

Les **zones humides** des gorges sont liées à la présence des cours d'eau et des habitats associés (forêts alluviales, prairies humides...). Elles sont d'un grand intérêt pour la biodiversité et la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

(épuration, régulation des débits...). Les zones humides font l'objet de nombreuses menaces liées notamment à l'urbanisation mais aussi aux modifications des activités agricoles (drainage, piétinement des berges, déprise agricole, fertilisation...). Dans les bassins du Sioulet et de la Sioule amont et médiane, les superficies drainées par drains enterrés ont doublé ses dernières décennies plus particulièrement dans les bassins du Sioulet (30 km² de surface drainées).

Une cartographie précise des zones humides est en cours de réalisation sur le territoire du SAGE.

Les **milieux ouverts** comme les espaces bocagers et prairiaux (14 % de la surface de la ZSC) constituent une trame verte écologique. Ils servent d'habitats et de refuges à une grande diversité d'espèces qui sont en voie de raréfaction.

Les infrastructures :

La présence des barrages EDF de Fades et Queuille et des nombreux ouvrages hydrauliques constituent une **perturbation majeure** à la migration des espèces piscicoles dont le saumon.

La gestion hydraulique perturbe la dynamique naturelle des cours d'eau et uniformise les milieux (appauvrissement des habitats, ensablement, réchauffement des cours d'eau....).

L'exploitation de la ligne de chemin de fer passant par le viaduc des Fades a été interrompue pour cause de vétusté en 2007. Depuis, le viaduc se dégrade peu à peu et se pose la question des risques de pollution (résidus de peinture...) qui menace la Sioule.

Les sédiments des plans d'eau sont contaminés par des micropolluants dont les métaux (cadmium, nickel et plomb).

Tableau 9 - Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (Cf. carte N°13, 14)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409 s'il s'agit d'une ZSC		Cf. DOCOB ZPS	LPO Auvergne
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43		<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Lépidoptères</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Cuivré des marais (An II et IV) (<i>Lycaena dispar</i>), - Cuivré de la Bistorte (<i>Lycaena helle</i>) (An II et IV), ▪ <u>Odonates</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>), ▪ <u>Reptiles</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Couleuvre d'Esculape (<i>Elaphe longissima</i>) - Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>) - Lézard des murailles (<i>Podacis muralis</i>) - Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>) ▪ <u>Amphibiens</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) (An. II et IV), Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), (An. II et IV) ▪ <u>Mammifères</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>) (An. II et IV) - Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) (An. II et IV) - Chat forestier (<i>Felis silvestris silvestris</i>) ▪ <u>Chiroptères</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>) (An II et IV) - Vespère de Savi (An IV) (<i>Hypsugo savii</i>) - Vespertillon de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) (An II et IV) - Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) (An II et IV) - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferruquinum</i>) (An II et IV) - Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>) - Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) (An II et IV) - Vespertillon de Natterer (<i>Myotis nettereri</i>) - Oreillard septentrional (<i>Plecotus auritus</i>) 	ONF DREAL

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43		<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Poissons</u> : ▪ Ombre commun (<i>Thymallus thymallus</i>) ▪ <u>Bryoflore</u> : - <i>Leucobryum glaucum</i> - Genre <i>Sphagnum</i> 	CBNMC

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
<p>Les autres habitats naturels</p>		<ul style="list-style-type: none"> - 22.1 – Eaux douces - 23.1- Eaux salées sans végétations - 24 – Eaux courantes - 24.1- Lit des rivières - 24.51 – Dépôts nus d'alluvions fluviales limoneuses - 24.52 – Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviales - 31.238 – Landes anglo-normandes à Ajoncs nains - 31.8 – Fourrés - 31.82 – Fruticées à Buis - 31.831 – Ronciers - 31.841 – Landes médio-européennes à Cytisus scoparius - 31.85 – Landes à Ajoncs - 31.86 – Landes à fougères - 31.87- Clairières forestières - 31.872 – Clairières à couvert arbustif - 31.88 – Fruticées à Genévriers communs - 31.8D – Broussailles forestières décidues - 31.11 – Pelouses médio-européennes sur débris rocheux - 34.3 – Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes - 37 – Prairies humides et mégaphorbaies - 37.1 – Communautés à Reine des prés et communautés associées - 37.2 – Prairies humides eutrophes - 37.21 – Prairies humides atlantiques et subatlantiques - 37.7 – Lisières humides à grandes herbes - 37.71 – Ourlets des cours d'eau - 37.72 – Franges des bords boisés ombragés - 38 – Prairies mésophiles - 38.1 – Pâtures mésophiles - 38.22 – Prairies des plaines médio-européennes à fourrage - 41.1 – Hêtraie - 41.12 – Hêtraies atlantiques acidiphiles - 41.13 – Hêtraies neutrophiles - 41.144 – Hêtraies-sapinières humides du Massif Central - 41.2 – Chênaies-charmaies - 41.23 – Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère - 41.5 – Chênaies acidiphiles - 41.71 – Chênaie blanches occidentales et communautés apparentées - 41.H – Autres bois caducifoliés - 42.1 – Sapinières - 42.13 – Sapinières acidiphiles - 42.5 – Forêts de Pins sylvestres - 42.57 – Forêts de Pins sylvestres du Massif Central - 44 – Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides 	<p>CHANES 2012 et 2013</p> <p>51</p>

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Les bryophytes	192 taxons 7 espèces à fortes valeurs patrimoniales	Grande richesse en habitats bryophytiques divers dont les principaux groupements sont : <ul style="list-style-type: none"> - les groupements terricoles : très nombreux dans les gorges - les groupements humicoles : les humus forestiers sont généralement envahis par des tapis de pleurocarpes - les groupements saxicoles - les groupements corticoles - les communautés saprolognicoles : les communautés plus évoluées sont exceptionnelles dans les gorges. 	HUGONNOT V., CBNMC, 2006
Les autres espèces animales		<ul style="list-style-type: none"> - Anguille (<i>Anguilla anguilla</i>) - Putois (<i>Mustela putorius</i>) - Genette (<i>Genetta genetta</i>) - Azuré des orpins (<i>Scolitantides orion</i>) - Agrion délicat (<i>Ceriagrion tenellum</i>) - Agrion hasté (<i>Coenagrion hastulatum</i>) - Grand nègre des bois (<i>Minois dryas</i>) - <i>Polyommatus thersites</i> - <i>Lycaena alciphron</i> - Cigalle des montagnes (<i>Cicadetta montana</i>) - Mante religieuse (<i>Manthis religiosa</i>) - <i>Lestes virens vestalis</i> - Libellule fauve (<i>Libellula fulva</i>) - Caloptéryx vierge (<i>Calopteryx virgo virgo</i>) - Caloptéryx vierge méridional (<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>) - Caloptéryx ouest-méditerranéen (<i>Calopteryx xanthostoma</i>) - Sympétrum noir (<i>Sympetrum danae</i>) - Gomphe à crochet (<i>Onychogomphus uncatus</i>) 	FDPPMA 63 Projet de RNN CEN Allier
Les autres espèces animales chassées		petit gibier, sanglier, chevreuil, renard roux, faisan de colchide et certains oiseaux migrateurs	ONF
Les autres espèces animales pêchées		<ul style="list-style-type: none"> ▪ La truite Fario (<i>Salmo trutta fario</i>) est présente sur la quasi-totalité du réseau hydrographique de la Sioule. ▪ Plans d'eau : Brochet, sandre, perche, carpe, ablette, gardon, brème, tanche... 	SAGE AAPPMA FDPPMA

SYNTHESE DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

La biodiversité de la ZSC est principalement associée aux milieux forestiers et aux milieux aquatiques et humides.

La bryoflore : La ZSC abrite 166 taxons, parmi lesquels 127 mousses et 39 hépatiques.

Le site Natura 2000 héberge **une richesse floristique globale élevée** malgré un manque de connaissances dans ce domaine.

On dénombre une **grande richesse en genre à fort potentiel bio-indicateur** (*Orthotrichum*, *Grimmia*...), deux espèces classées en Annexe IV de la Directive Habitats.

Le territoire reste néanmoins mal connu, des prospections systématiques ou ciblées permettraient d'affiner la connaissance de la bryoflore de la ZSC. Enfin, il serait judicieux de faire des recherches spécifiques sur les taxons à fort enjeu patrimonial.

La flore : La ZSC abrite **38 espèces patrimoniales** et **59 espèces d'intérêt départemental**. 19 espèces ont disparues (non retrouvées depuis 1990) soit 42 % de la flore du site.

Les facteurs de régressions sont liés à la **disparition des milieux humides** (construction du barrage des Fades en 1968) et apparition d'espèces invasives et exotiques, l'intensification des pratiques agricoles et l'enrésinement de certaines forêts.

Le site a donc une **responsabilité importante** pour le maintien de ces espèces patrimoniales.

Concernant **les insectes**, les quelques inventaires menés dans certains secteurs des gorges de la Sioule (CALMONT, 2006) démontre un potentiel extrêmement riche en espèces de coléoptères saproxyliques. Les recherches effectuées mettent en avant 63 espèces de coléoptères dont 19 espèces saproxyliques bioindicatrices. Le cortège d'espèces présentent se rapproche des cortèges présents dans les forêts anciennes avec un grand nombre de coléoptères saproxylophages.

L'inventaire des **lépidoptères** (BACHELARD, 2006) dénombre 75 espèces et parmi les 58 espèces observées en 2006, 14 sont nouvelles. Les prospections de 2006 ont également permis de retrouver 77 % des espèces signalées antérieurement et d'observer des espèces patrimoniales comme l'Azuré des orpins (*Scolitantides orion*) et le Grand Sylvain (*Limenitis populi*).

L'inventaire des **odonates** (BARBARIN, 2006) a permis de recenser 14 espèces d'odonates (5 zygoptères et 9 Anisoptères).

La vallée de la Sioule est très prisée par les **chiroptères** comme territoire de chasse grâce notamment à sa richesse en entomofaune, mais aussi grâce à la présence de nombreux gîtes favorables à leur reproduction et à leur hivernage (galerie minière...). Le site a une importance forte pour leur conservation à l'échelle régionale.

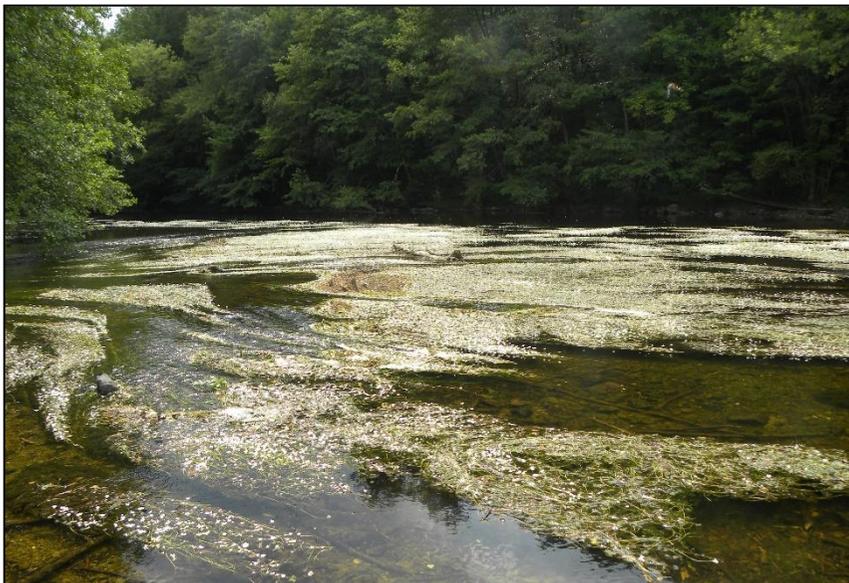


Photo 2 - Herbiers à renoncules –Habitat du 3260 (Pélissier L., ONF)



Photo 1 - Ripisylves et milieux humides (Pélissier L., ONF)



Photo 4 - Herbier à Châteauneuf-les-Bains (Pélissier L., ONF)



Photo 3 - habitats humides en bord de Sioule (Pélissier L., ONF)

1



Photo 1 - Landes sèche à callune (Pélissier L., ONF)



Photo 5 - Dalle rocheuse à Sedum (Lecoquen M., ONF)



Photo 3 : Prairie maigre de fauche (Pélissier L., ONF)

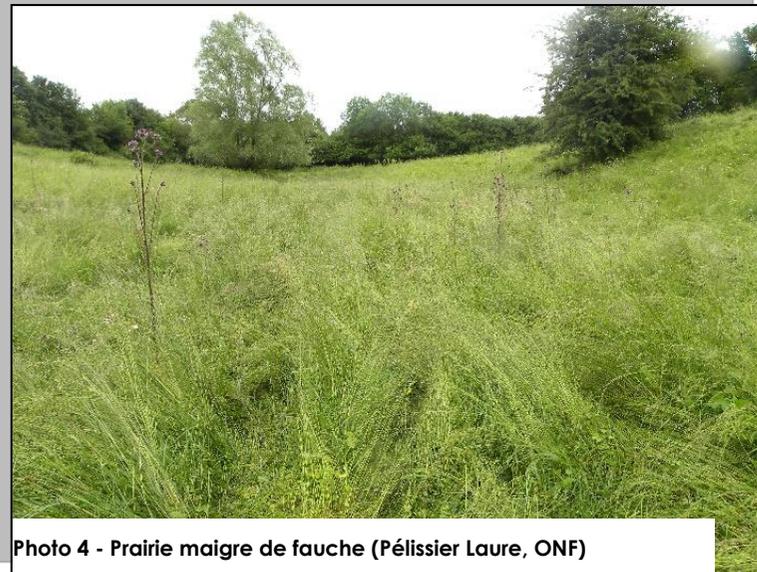


Photo 4 - Prairie maigre de fauche (Pélissier Laure, ONF)

Quelques habitats agropastoraux présents dans les gorges de la Sioule

Tableau 10 - Habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
Prairies saumâtres continentales*	1340*	0.03 soit 0.00 %	<p>Dominance d'hémicryptophytes, généralement graminées, cypéracées et joncacées. En conditions fortement salées, les prairies sont basses et ouvertes, tandis qu'une teneur moindre en sel conduit à une densification et une fermeture du tapis végétal, avec passage graduel aux végétations potentielles locales des sols non salés.</p> <p>Localisation : Habitat situé dans le marais salais de Vauvernier (Jenzat, 03). Forte valeur patrimoniale</p> <p>Habitat rare essentiellement localisé aux bassins salifères intérieurs de Lorraine et d'Auvergne.</p>	Mauvais	Inadéquat	<p>CHANES 2012 et 2013</p> <p>ONF</p> <p>MNHN</p> <p>CEN 03</p>
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelleta uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetae</i>	3130	0.018 soit 0.00 %	<p>Habitat de gazon présent au bord des rives des lacs, mares, étangs et les lits des fleuves et des rivières soumis à des crues saisonnières.</p> <p>Gazons annuels de vivaces. Caractère amphibie et héliophile.</p> <p>Habitat largement représenté en France mais souvent sur des stations ponctuelles d'où la difficulté d'en connaître la répartition géographique.</p> <p>Conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir le fonctionnement hydrique des pièces d'eau favorisant les variations de niveaux d'eau. - Absence d'eutrophisation 	Inadéquat	Mauvais	<p>CHANES 2012 et 2013</p> <p>ONF</p> <p>MNHN</p>
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation bentiques à <i>Chara</i>	3140	0.004 soit 0.00 %	<p>L'habitat englobe toutes les communautés d'eaux douces de bordures ou des parties profondes des lacs, gravières, étangs, mares, dans lesquelles les characées constituent soit des végétations à l'état pur, soit des végétations mixtes de charophycées et de végétaux supérieurs, formant des transitions vers les associations marginales de phanérogames.</p>	Favorable	Inadéquat	<p>CHANES 2012 et 2013</p> <p>ONF</p>

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
spp.						MNHN
Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> .	3260	2.9 soit 0.8 %	<p>L'habitat englobe toutes les communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans Renoncules, ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques (qui apparaissent dès les sources).</p> <p>Il s'agit donc des végétations normalement dominées par des Renoncules, des Potamots, des Callitriches, ainsi que diverses hydrophytes submergées et des formes aquatiques d'amphiphytes, mais aussi des communautés de bryophytes.</p> <p>Gestion : liée au bassin versant. autonomie fonctionnelle de l'habitat régulée par le cycle hydrologique mais dépendant de la gestion hydroélectrique de la rivière.</p> <p>Le lit de la Sioule est fréquemment colonisé par de beaux herbiers à <i>Ranunculus peltatus</i> du <i>Ranunculion aquatilis</i> mais ils sont difficilement cartographiable</p>	Favorable	Favorable	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN CBNMC
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3270	0.54 soit 0.02 %	<p>Végétations pionnières herbacées constituées par des espèces annuelles. Communautés installées sur des sols périodiquement inondés, alluviaux, enrichis en azote et se rencontrent en bordure de bras morts ou de cours d'eau sur des alluvions limoneuses, sableuses ou argileuses.</p> <p>Son maintien est lié à la fluctuation du niveau d'eau. Eviter les empièvements qui font disparaître les substrats favorables. Habitat largement répandu aux étages collinéen</p>	Mauvais	Mauvais	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
Landes sèches européennes	4030	41.15 soit 1.15 %	Végétations ligneuses basses (inférieures à 2 m) principalement constituées de chaméphytes et de nanophanérophytes de la famille des Ericacées et des Fabacées, Bruyères, Callune, Myrtilles, Airelles, Genêts, Ajoncs. Feuillage sempervirent et sclérophylle. Menaces : abandon des pratiques pastorales, embroussaillage	Favorable à Mauvais	Inadéquat	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN
Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110	12.60 soit 0.35 %	Formations arbustives xéro-thermophiles et calcicoles dominées par le buis, collinéennes et montagnardes. Ces formations correspondent à des fourrés xéro-thermophiles à Buis des stations sèches et chaudes avec leurs associations d'ourlet de l'alliance du <i>Geranion sanguinei</i> sur substrat calcaire ou siliceux. Les habitats concernés par la directive se limitent aux fruticées séchardes, stables. Grand intérêt paysager Menaces : évolution vers des forêts calcicoles. Conservation : - pâturage extensif hors période de végétation - taille régulière - dessouchage des arbres colonisateurs	Favorable	Favorable	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	0.09 soit 0.00 %	Formations à Genévrier commun développées sur des landes sèches à éricacées (<i>Calluna vulgaris</i> et <i>Erica cinerea</i>), en mosaïque avec diverses communautés végétales de landes, fourrés et pelouses sèches. Bien qu'on retrouve normalement cet habitat sur substrat calcaire, il est implanté dans les gorges de la Sioule sur le substrat acide des landes à éricacées. Habitat présent ponctuellement en très faible surface et donc difficile à cartographier. Dynamique faible	Inadéquat	Inadéquat	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
			Menaces : colonisation ligneuse et les risques d'incendie Intérêt patrimonial : Cet habitat contribue à la diversité du paysage, constitue des abris, perchoirs et sources de nourriture pour des espèces d'oiseaux de milieux ouverts (certains relevant de l'annexe I de la directive Oiseaux).			
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)*	6210*	12.57 soit 0.35 %	Il s'agit de pelouses sèches à caractère steppique, installées sur des substrats riches en base dans les vallées internes ouest-alpines à climat continental. Très forte richesse floristique et entomologique. Réduction des surfaces de pelouses suite à l'abandon pastoral. Colonisation ligneuse.	Mauvais	Mauvais	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	0.57 soit 0.02 %	Il s'agit de végétations de hautes herbes installées en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts humides, aux étages collinéen et montagnard des domaines atlantique et continental. Ces « prairies » élevées sont soumises à des crues temporaires et sont caractérisées par l'absence d'actions anthropiques (fertilisation, fauche, pâturage) ; elles peuvent d'ailleurs s'étendre, à partir du potentiel de semences qu'elles possèdent, sur des prairies anthropiques où la gestion a cessé. <u>État de conservation dans le site</u> : bon à moyen selon les groupements. Typicité bonne à moyenne selon les groupements, présence localement d'espèces envahissantes : Renouée du Japon, Aster lancéolé Habitat d'intérêt patrimonial fort : Géranium livide, Prêle d'hiver, Lunaire vivace, Cucubale des haies, Pâturin des marais, Melica nutans... ; habitat pour la faune (invertébrés), corridor écologique.	Inadéquat	Inadéquat	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
			<p style="text-align: center;"><u>Tendance et dynamique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction - Perte de typicité pour certains groupements (bordure des cours d'eau) <p style="text-align: center;"><u>Facteurs d'évolution</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction du lit - Diminution du remaniement du lit par les crues <ul style="list-style-type: none"> - Assèchement des rives - Fermeture par boisement - Concurrence d'espèces invasives <ul style="list-style-type: none"> - Impact des éclusées - Eutrophisation <p style="text-align: center;"><u>Menaces</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution du remaniement du lit par les crues, - Mise en place de seuils ou barrages (effet plan d'eau) - Pratiques d'entretien (défrichements, scarification, tonte, débroussaillage, décharge de déchets verts ou inertes) - Concurrence espèces invasives (renouée du japon, Aster lancéolé...) <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture du milieu - Eutrophisation - Surfréquentation - Herbicides 			
Mégaphorbiaies mésotrophe collinéennes	6430-1	1.98 soit 0.06 %	<p>Il s'agit de prairies élevées attirant l'attention par la dominance forte d'un petit nombre d'espèces ; les espèces sont caractérisées souvent par leurs feuilles larges, leurs inflorescences vives s'épanouissant à partir de juin et leur pollinisation entomophile.</p> <p>Le feuillage dense n'est pas favorable au développement des « petites » plantes.</p> <p>Ces formations occupent une surface très variable selon l'histoire du site : linéaire étroit en site forestier, grande étendue spatiale, parfois, après déprise pastorale, dans des vallées anciennement déforestées.</p> <p>Ces mégaphorbiaies occupent une surface réduite et présentent un intérêt</p>	Favorable	Inadéquat	<p>CHANES 2012 et 2013</p> <p>ONF</p> <p>MNHN</p>

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
			<p>patrimonial certain. Elles peuvent abriter des espèces rares à l'échelle régionale.</p> <p>Formations végétales qui constituent une ressource remarquable pour les insectes (floraison abondante) et donc pour leurs prédateurs aussi.</p>			
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	0.04 soit 0,00 %	<p>Prairies élevées pouvant dépasser un mètre de hauteur avec des faciès constitués par des espèces sociales très dynamiques : Ortie dioïque, Baldongéra, Eupatoire chanvrine, Epilobes....</p> <p>Formations marquées par la présence d'espèces lianiformes telles que le Cuscute d'Europe, le Liseron des haies ou le Houblon grim pant.</p> <p>Menaces : le développement d'espèces exotiques envahissantes (Renouées asiatiques....) peut conduire à la disparition de l'habitat.</p>	Inadéquat	Inadéquat	<p>CHANES 2012 et 2013</p> <p>ONF</p> <p>MNHN</p>
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430-7	0.05 soit 0,00 %	<p>Végétations situées au niveau des lisières externes ou le long des grandes ouvertures forestières (coupes, sentes, descentes) en position semi-sciaphile à sciaphile.</p> <p>Habitat présent souvent en lisière étroite, plus ou moins discontinu, en situation de lisières ombragées ou de sentes.</p> <p>Végétation qui rassemble beaucoup d'espèces à feuilles assez larges.</p> <p>Habitat installé sur des sols non engorgés et qui ne sont généralement pas touchés par des crues apportant des alluvions.</p> <p>Sols frais (flore souvent hygrocline) et riches en azote.</p> <p>Habitat très largement répandu en Europe tempérée aux étages collinéen et montagnard.</p> <p>Quelques espèces rares.</p> <p>Habitat corridor. Offre de niches particulières à certaines espèces.</p> <p>Mosaïque d'habitats intéressante</p>	Inadéquat	Inadéquat	<p>CHANES 2012 et 2013</p> <p>ONF</p> <p>MNHN</p>

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	37.49 soit 1.05 %	Prairies de fauches planitaires, collinéennes à submontagnardes largement répandues en France dans les domaines continental et atlantique. Aspect habituel de hautes prairies à biomasse élevée et presque toujours associée à la dominance d'hémicryptophytes graminéennes : Avoine élevée (ou fromental), Brome mou...	Favorable à Mauvais	Mauvais	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510-4	1.63 soit 0.05 %	Habitat à structure de prairie élevée dense typique : richesse en hémicryptophytes (notamment graminées sociales) et géophytes. Une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, herbes à tiges rampantes...).	Favorable à Mauvais	Mauvais	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	1.055 soit 0.03 %	Physionomie terne, l'eutrophisation ayant tendance à faire régresser ou même disparaître les Dicotylédones à floraisons vives et à favoriser les Monocotylédones sociales (graminées) et les Dicotylédones anémophiles (Patiences) ; seules quelques ombellifères eutrophiques (Berces, Cerfeuil) éclairent ces prairies. Prairies denses et à biomasse élevée, offrant ainsi une sévère concurrence vis-à-vis d'éventuels semis d'espèces extérieures Habitat pouvant abriter la chenille du Cuivré des marais.	Favorable	Mauvais	CHANES 2012 et 2013 ONF Cahier d'habitats
Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	8150	5.60 soit 0.16 %	Habitat qui regroupe les communautés se développant dans les régions continentales encore soumises à des influences océaniques, de l'étage collinéen à l'étage montagnard, sur des éboulis siliceux (granites, roches métamorphiques, grès) situés le plus souvent sur de fortes pentes à microclimat variable (de sec à frais).	Favorable	Mauvais	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	1 station connue soit 0.00 %	<p><u>Caractéristiques stationnelles</u> : végétation chasmophytique des falaises et des rochers ombragés en atmosphère fraîche à humide, sur substrats volcaniques ou cristallins restant toujours frais, parfois suintants. En exposition nord largement dominante, souvent en ambiance forestière. Etage collinéen à montagnard supérieur (370 – 1470 m d'altitude) avec un optimum pour ce dernier.</p> <p><u>Physionomie, structure</u> : la physionomie du groupement est souvent imprimée par des « draperies » de polypodes. Cortège caractéristique : Valériane triséquée et Crystoptéris fragile.</p> <p><u>Intérêt patrimonial</u> : Groupement d'intérêt moyen au plan botanique, n'hébergeant pas d'espèces à statut mais constituant malgré tout un groupement endémique du Massif Central.</p>	Favorable	Favorable	CBNMC
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Variante typique : 4 stations et variante appauvrie : 2 stations localisées par Laurent Seytre en 2007 (CBNMC) 0.19 soit 0.01 %	<p>Groupement sur roches cristallines à Ombilic des rochers, Anarrhine à feuilles de pâquerettes et Doradille du nord, variante typique et variante appauvrie (8220).</p> <p><u>Caractéristiques stationnelles</u> : étage collinéen (250 à 830 m d'altitude), grande palette de roches cristallines (micaschistes, gneiss, anatexites, migmatites, granites), en contexte thermophile et plus ou moins ensoleillé. Exposition dominante : sud.</p> <p>Communautés qui se rapprochent beaucoup du groupement à Doradille du Forez décrit précédemment.</p> <p><u>Physionomie, structure</u> : végétation encore riche en petites fougères chasmophytiques (doradilles, capillaire). Cohabitation entre l'Ombilic des rochers et le Capillaire noir.</p>	Favorable à Inadéquat	Favorable	CBNMC
Groupement sur roches cristallines à Ombilic des	8220-14	quelques stations localisées	<p><u>Caractéristiques stationnelles</u> : falaises et rochers cristallins (granites, gneiss, micaschistes) localisés à l'étage collinéen (230-830 m), en exposition sud dominante, mais elles en diffèrent par une insolation moins directe et moins</p>	Favorable	Favorable	CHANES 2012 et 2013

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
rochers et Doradille du Forez		par Laurent Seytre en 2007 (CBNMC) 0.00 %	<p>importante du fait de la présence d'anfractuosités plus profondes à la surface des parois rocheuses. Il s'agit donc d'un groupement silicicole thermophile à tendance ombrophile.</p> <p><u>Physionomie, structure</u> : végétation très clairsemée (5 à 10 % de recouvrement), marquée par l'abondance des espèces de petites fougères typiquement chasmophytiques (souvent jusqu'à 4 espèces de doradilles) et par la présence régulière de l'Ombilic des rochers.</p> <p>Intérêt patrimonial élevé : groupement à considérer comme assez rare en Auvergne et très rare à l'échelle de la France. Présence d'espèces à statut de protection et/ou de rareté/menaces : Asplenium forezinse (PR, LRR I), régulièrement présente ; Centaurea pectinata (LRR II) et Dianthus graniticus (endémique du Massif Central) dans les secteurs sous forte influence cévenole.</p> <p><u>Etat de conservation et menaces</u> : Globalement satisfaisant. Les stations sont généralement difficiles d'accès.</p>			ONF MNHN
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230	3.72 soit 0.10 %	<p>Pelouses pionnières des dalles siliceuses. Type d'habitat qui colonise les affleurements naturels de roches à caractères acide plus ou moins marqué.</p> <p>Se développe sur sols squelettiques (lithosols) très peu épais et souvent riches en matière organique sur des roches mères variées.</p> <p>Végétation rases constituées de plantes adaptées aux conditions difficiles : sécheresse et température du sol pouvant être très élevée.</p> <p>Pelouse pionnière xérophile à vivaces crassulescentes du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> Oberd. ex Korneck 1974, avec <i>Sedum album</i>, <i>S. telephium</i>, <i>S. rupestre</i>, <i>Festuca arvensis</i>, <i>Rumex acetosella</i>, <i>Geranium molle</i>, <i>Campanula rotundifolium</i>, <i>Trifolium striatum</i>, <i>Petrorhagia prolifera</i>, par endroits (talus) <i>Hippocrepis comosa</i>.</p> <p>Installation sur dalles horizontales affleurantes. Des débroussaillages peuvent être nécessaire pour limiter le développement des ligneux.</p>	Favorable	Favorable	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
<p>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roboripetraeae ou Ilici-Fagenion)</p>	9120	285.94 soit 7.99 %	<p>Il s'agit de hêtraies (et chênaies-hêtraies ou sapinières-hêtraies) installées sur des sols pauvres en éléments minéraux et acides (issus souvent de roches cristallines, de grès, de flysch, de limons à silex) se rencontrant dans le domaine atlantique, avec une grande fréquence du Houx (<i>Ilex aquifolium</i>). Elles sont caractéristiques des régions atlantiques bien arrosées.</p> <p>Hêtraie-Chênaie collinéenne Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roboripetraeae ou Ilici-Fagenion)</p> <p>Conditions stationnelles : étage collinéen moyen et supérieur, sur des sols acides et pauvres en éléments minéraux.</p> <p>Habitat caractéristique des régions atlantiques bien arrosées sur sols acides (Nord-ouest, Morvan, Pyrénées, Massif Central) - Au niveau local : peu d'atteintes identifiées</p> <p>Valeur patrimoniale forte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bon potentiel d'accueil d'espèces végétales rares et/ou protégées dans les formations submontagnardes : Prenanthes purpurea, Luzula nivea, ... <p>- unité typique du Massif Central - assez répandues à la fois en termes d'aire de répartition et de surface occupée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stade climacique des boisements sur sols acides de l'étage collinéen - Formes mûres du groupement relativement stables <p>Menaces:</p> <ul style="list-style-type: none"> Modification des conditions climatiques (modification potentielle de la répartition du hêtre) et sécheresse successive Erosion des sols, glissement de terrain Problèmes de structuration forestière (peu de classes d'âge) et absence de semenciers Gestion forestière : sylvofaciès, enrésinement, plantations d'autres essences, 	Favorable	Favorable	<p>CHANES 2012 et 2013</p> <p>ONF</p> <p>MNHN</p>

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
			coupes forestières, intensification des pratiques sylvicoles Dépôts sauvages de déchets, ...			
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	5.47 soit 0.15 %	Hêtraies (et hêtraies-chênaies) installées sur des sols riches en calcaires ou sur des limons peu désaturés (avec une végétation acidophile), parfois sur des roches cristallines (colluvions de pente enrichies en éléments minéraux). Gestion : éviter les transformations. Privilégier les mélanges avec des essences autochtones. Menaces : - tassement des sols limoneux lors de l'exploitation - engorgement de certains sols.	Favorable à Inadéquat	Inadéquat	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN
Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille	9130-4	0.07 soit 0.00%	Futaie largement dominée par le Hêtre accompagné du Chêne sessile, du Merisier, du Frêne ; sous-bois avec le Charme, le Noisetier, l'Aubépine épineuse. Tapis herbacé diversement constitué selon le niveau trophique : recouvrant en mésoneutrophile et acidophile (Mélisque uniflore : <i>Melica uniflora</i> , Millet diffus : <i>Milium effusum</i>), souvent peu fourni en mésoacidophile. Tapis muscinal bien développé dans l'aile mésoacidophile (Polytric élégant : <i>Polytrichum formosum</i>)	Favorable à Inadéquat	Inadéquat	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160	12.51 soit 0.35 %	Chênaies pédonculées potentielles et non de formes de substitution issues de la gestion passée de taillis sous futaie ou de phases dynamiques de reconstitutions pérennisées. Elles sont installées sur des sols bien alimentés en eau, en général toute l'année.	Favorable	Inadéquat	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	9180*	32.30 soit 0.90 %	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * Conditions stationnelles :	Favorable	Inadéquat	CHANES 2012 et 2013

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
			<p>-en situations confinées dans des vallons étroits (ravins) ou sur de fortes pentes -en exposition nord ou ouest dominante (humidité atmosphérique) -sur sols instables issus de coulées colluvionnaires (dépôt meuble sur un versant mis en place par gravité) composées de gros blocs mobiles, d'éboulis grossiers et d'éléments fins.</p> <p>-Au niveau local : état de conservation relativement bon, peu d'atteintes identifiées</p> <p>Valeur patrimoniale très forte : ce type d'habitat est à considérer comme très rare à l'échelle du site et de la région, ceux-ci occupant des surfaces très restreintes.</p> <p>Intérêt floristique particulièrement fort avec plusieurs espèces végétales peu fréquente à basse altitude : <i>Cardamine heptaphylla</i>, <i>Lunaria rediviva</i>, <i>Geranium phaeum</i>, <i>Doronicum pardalianches</i> ... + espèces rares à l'échelle régionale : <i>Ulmus glabra</i>, <i>Ribes alpinum</i>.</p>			ONF MNHN
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	91 ^{EO}	152,35 soit 4.26	<p>Habitats qui occupent le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières). On les retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements.</p> <p>Forêts riveraines (ripicoles) de <i>Fraxinus excelsior</i> et d'<i>Alnus glutinosa</i> des cours d'eau planitaires et collinéens de l'Europe tempérée et boréale.</p> <p>Habitat résiduel qui a fortement régressé à cause des pratiques anthropiques et</p>	Favorable	Mauvais	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
			<p>qui joue un rôle fondamental dans la fixation des berges. Intérêt paysager. Intérêt patrimonial élevé.</p> <p>Gestion : éviter les transformations. L'exploitation doit se limiter à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent.</p>	Mauvais		
Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux *	91E0-8*	1.27 soit 0.04 %	<p>Habitat installé au niveau des sources, des ruisselets de rivières de faible importance, souvent à cours lent ou peu rapide. Il s'agit surtout de végétations collinéennes (ou installées sur replats à l'étage montagnard).</p> <p>Galeries étroites, linéaires. Peuplements dominés par l'Aulne dans les parties basses, par le Frêne commun dans les parties hautes. L'Érable sycomore apparaît fréquemment. Le Chêne pédonculé apparaît rarement, par individus dispersés, sur les banquettes supérieures. La strate arbustive est pauvre en espèces (Groseillier rouge).</p> <p>Le tapis herbacé est riche en Laïches (<i>Carex remota</i>, <i>Carex pendula</i>...).</p> <p>Habitat présent dans le lit de la Sioule à hauteur de la commune de Menat et Saint-Rémy-de-Blot.</p>	Mauvais	Mauvais	<p>CHANES 2012 et 2013</p> <p>ONF</p> <p>MNHN</p>

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat sommaire de l'habitat	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique 2013 (2)	Origine des données / Structures ressources
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0	6.20 soit 0.17 %	<p>« Chênaies-charmaies » qui peuvent présenter un type d'habitat pionnier avec le Peuplier blanc (<i>Populus alba</i>), installés sur les terrasses alluviales inondables des fleuves ou grandes rivières.</p> <p>Essences caractéristiques : les frênes (<i>Fraxinus excelsior</i> et <i>F. angustifolia</i>), le Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), les Ormes (<i>Ulmus laevis</i>, <i>U. minor</i>).</p> <p>Habitat de très grand intérêt patrimonial.</p> <p><u>Caractéristiques stationnelles</u> : Le cortège est très pauvre en caractéristiques des forêts alluviales. De plus, ces terrasses ne sont visiblement pas –ou plus- inondées, ce qui est pourtant un aspect crucial du fonctionnement de cet habitat (apport de nutriments par alluvionnement). La raréfaction en espèces alluviales est courante dans les forêts de l'<i>Ulmion minoris</i>. Il est possible que ceci soit dû à la présence d'un barrage hydroélectrique en amont.</p>	Mauvais	Mauvais	CHANES 2012 et 2013 ONF MNHN

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43

(2) Favorable, Inadéquat, Mauvais, Inconnu

SYNTHESE DES HABITATS EN ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE HABITATS

Tableau 11 - Synthèse des surfaces par habitats naturels

Habitats	Milieux	Nombre	Total en ha	% par rapport à la surface totale du site
Habitats d'intérêt communautaire	5 habitats forestiers	24	419.82	11.74
	4 habitats rocheux			
	8 habitats humides			
	7 habitats agropastoraux			
Habitats d'intérêt prioritaire	3 Habitats forestiers	5	198.52	5.54
	2 Habitats agropastoraux			
Habitats ne relevant pas de le Directive Habitats, Faune, Flore		47	2958.67	82.71
Total		76	3577	100

Les **habitats forestiers** d'intérêt communautaire sont de grandes qualités sur la Sioule et ils représentent à eux seuls **14 %** du site. Les efforts de conservations devront se portés en priorité sur ces habitats.

Toutefois, bien que les autres habitats tels que les **habitats aquatiques** soient présents sur de faibles surfaces, leur intérêt patrimonial n'en demeure pas moins important. Ils forment un corridor écologique et une mosaïque de milieux d'une grande valeur patrimoniale. Le maintien de leur fonctionnalité écologique est essentiel.

C'est également le cas des **zones de landes et de pelouses** qui abritent des espèces rares et menacées. Ils sont en très forte régression à l'échelle régionale comme nationale. De plus, ils sont d'une grande diversité.

L'ensemble des **habitats d'intérêt communautaire** couvre **17.28 %** du site.

Tableau 12 - Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive 92/43 (Cf. carte N°15)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	1106		<p>La durée totale du cycle biologique s'étale de 3 à 7 ans. Animal territorial Frayères constituées par des plages de galets ou de graviers en eau habituellement peu profondes. Œufs déposés dans les eaux vives. Reproduction et vie juvénile se déroulent en eau douce dans les rivières bien oxygénées sur fond de graviers. Durée de vie en rivière courte en France : environ 1 à 2 ans.</p> <p>Le saumon fréquente la grande majorité des cours d'eau de la région tempérée de l'Atlantique Nord. Il est présent à la fois sur les façades océaniques Est et Ouest (Europe du Nord, Canada, Etats-Unis). Les aires d'engraissements se situent en mer : à l'ouest du Groënland, au nord des îles Féroé et dans la mer de Norvège.</p> <p>Espèce présente sur la Sioule en aval de Queuille</p>	mauvais	mauvais	SAGE
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	1163		<p>Espèce très sensible à la qualité de l'eau. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles est indispensable au bon développement de ses populations.</p> <p><u>Habitat de l'espèce :</u> Rivières et fleuves à fond rocaillieux Cours d'eau à fortes dynamiques : diversité des profils en long (radier – mouilles) et renouvellement actifs des fonds en période de forts débits. Espèce qui colonise souvent les ruisseaux en compagnie des Truites.</p> <p>Espèce présente sur la quasi-totalité du réseau</p>	Inconnu	inadéquat	SAGE

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
				hydrographique du bassin de la Sioule.			
<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière	1134		Espèce exclusivement phytophage (algues vertes filamenteuses, diatomées) et/ou détritivore. Espèce des milieux calmes (lacs, étangs, plaines alluviales), aux eaux stagnantes ou peu courantes. Préfère des eaux claires et peu profondes et des substrats sablo-limoneux (présence d'hydrophytes). Sa présence est liée à celle des mollusques bivalves. Espèce présente sur la Sioule en aval de Queuille	Inconnu	Favorable	SAGE
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	1092	Inconnue	Habitat : Petit cours d'eau avec des habitats de bonne qualité et une eau préservée. Présence de l'espèce sur le cours d'eau de la Gourdonne en limite des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme	mauvais	mauvais	FDPPMA 63 et 03
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096		Maturité sexuelle atteinte à partir d'une taille de 90-150 mm, sans alimentation, après la métamorphose, se poursuivant jusqu'au printemps suivant. Reproduction en avril-mai sur un substrat de gravier et de sable. Fécondité élevée Vie longue des larves enfouies dans les sédiments (5.5 à 6.5 ans dans les terriers). <u>Habitat de l'espèce :</u> Espèce non parasite qui vit exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves « amnocètes », aveuglent, vivent dans les sédiments toute la durée de leur vie larvaire. Espèce présente sur la Sioule en aval de Queuille	Inconnu	inadéquat	SAGE
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	1095		<u>Reproduction :</u> De fin avril à fin mai à des températures de 15 à 18 °C en	Inconnu	mauvais	SAGE

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
				<p>France sur des zones typiques : faciès de plat courant (>40 cm/s) et profond (> 50 cm). Nid en forme de cuvette. Les adultes meurent après la reproduction.</p> <p>Les larves vivent dans un terrier pendant 5 à 7 ans. Les subadultes dévalent la rivière la nuit en automne et gagnent la mer en hiver. Leur croissance marine, rapide, dure probablement deux ans en parasitant diverses espèces de poissons.</p> <p><u>Habitat de l'espèce :</u> Elle vit en mer sur le plateau continental et remonte les rivières pour se reproduire.</p> <p>Les larves, « amnocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.</p> <p>Espèce présente sur la Sioule en aval de Queuille</p>			
Lutra lutra	Loutre d'Europe	1355	<p>Bien implantée sur l'ensemble d la Sioule.</p> <p>Recolonisation de l'ensemble du bassin de la Sioule depuis les années 2000.</p>	<p>Habitat en Auvergne: Rivières oligotrophes et mésotrophes associées à certains milieux complémentaires comme les étangs et les lacs. Les rivières encaissées et les gorges du sud du Massif central.</p> <p>Dans le site, les conditions pour la survie de l'espèce sont réunies : un bon potentiel alimentaire (poissons, écrevisses, amphibiens), un habitat offrant de nombreux gîtes, et une bonne liberté de circulation.</p> <p>Le site des gorges de la Sioule a été déterminant dans la reconquête naturelle de l'espèce sur l'intégralité du bassin de la Sioule</p>	Favorable	Inadéquat	<p>Etude sur la répartition historique et actuelle, gestion des populations, Catiche production, 2010</p>

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
Castor fiber	Castor d'Europe	1337	Globalement assez présent régulièrement sur la Sioule depuis sa confluence avec l'Allier jusqu'au barrage de Queuille et des Fades. Absent de la zone située à l'amont de la retenue.	Réseau hydrographique de plaine et l'étage collinéen. Il peut s'installer aussi bien sur les fleuves que les ruisseaux, les plans d'eau peuvent être colonisés lorsqu'ils sont reliés aux plans d'eau. Les conditions nécessaires à son implantation : Présence permanente de l'eau avec une profondeur minimum de 60 cm La présence significative de formations boisées rivulaires avec prédominance de jeunes salicacées Une faible pente du cours d'eau, généralement inférieure à 1 %. L'absence d'une vitesse permanente élevée du courant. L'absence d'ouvrages hydroélectriques infranchissables et incontournables. A sein du site, les habitats les plus favorables, qui offrent le maximum de ressource alimentaire et de possibilités de gîtes, de terriers ou de huttes, se trouvent dans les portions où la ripisylve à bois tendre est la plus développée. Très localisés dans les secteurs amonts (secteurs de gorges), ses habitats sont plus régulièrement répartis à partir de Saint-Gal-sur-Sioule jusqu'au Bec de Sioule (RNN du Val d'Allier). Cette zone constitue d'ailleurs un réservoir d'individus pour tout le bassin de l'Allier en région Auvergne.	Favorable	Favorable	Prospection 2010-2011, Catiche production

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304		<ul style="list-style-type: none"> - paysages richement structurés à cultures extensives - paysage semi-ouvert - lisières ripicoles - bocages et pâturages - pentes exposés au sud avec pinèdes claires, - jardins et lisières en bordure de village <p>Chasse à l'affût de nuit ou en vol, au crépuscule, en lisière boisée. Régime alimentaire varié et opportuniste.</p>	Favorable	Inadéquat	INPN

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe	1303	<p>1 site de reproduction et d'hibernation au barrage de Fades</p> <p>1 site de reproduction et d'hibernation au barrage et à l'usine de Queuille</p> <p>1 colonie de reproduction dans les Gorges de Chouvigny</p>	<p><u>Habitats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - paysages richement structurés à cultures extensives - peuplements forestiers proches des cours d'eau, forêts alluviales, vieux parcs et futaies feuillues <ul style="list-style-type: none"> - bocage - jardins, arbres isolés et lisères à proximité des villages <ul style="list-style-type: none"> - boisements linéaires en réseau - forêts mixtes d'âge moyen à mûr. - bâtiments comme l'Eglise de Queuille <p>Chasse à faible hauteur, au milieu d'un feuillage dense, principalement les diptères et les papillons.</p> <p><u>Bilan 2014 des Prospections des ouvrages hydroélectriques sous gestion EDF (CSA):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Usine de Fades (Les Ancizes-Comps) : <ul style="list-style-type: none"> - environ 10 individus (reproduction) - environ 10 individus (hibernation) ✓ Barrage et usine de Queuille (Queuille/ Vitrac) : <ul style="list-style-type: none"> - 25 individus (reproduction) - 1 (hibernation) <p>Enjeux :</p> <p>Maintenir les habitats (structures bocagères, prairies pâturées) par des pratiques agricoles intensives. Améliorer la gestion de l'éclairage public.</p>	Favorable	Inadéquat	<p>Plan régional d'Actions en faveur des chiroptères</p> <p>Diagnostic de la biodiversité en Auvergne, 2009</p> <p>INPN</p>
Myotis myotis	Grand murin	1324	<p>1 complexe de gîtes d'hibernation à Blot l'Eglise</p> <p>1 colonie de reproduction</p>	<ul style="list-style-type: none"> - paysage karstique et anthropique (pour les gîtes) - paysages riches en forêts feuillues plus ou moins fermées - peuplements gérés en futaie régulière, à strates herbacée et buissonnantes peu fournies (ex. : forêts à huppriers denses et avec des arbres adultes d'au moins 30 cm de diamètre), - peuplements de hêtres et de chênes, 	Inconnu	Inadéquat	<p>Diagnostic de la biodiversité en Auvergne, 2009</p> <p>INPN</p>

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
			dans les gorges de Chouvigny	- peut s'accommoder de peuplements irréguliers de feuillus mélangés. Conservation : Maintenir des futaies d'âge mur et favoriser la mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence en forêt. Améliorer la maîtrise foncière ou d'usage des gîtes d'hibernation et de reproduction.			
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	1 complexe de gîtes d'hibernation à Blot L'Eglise 2 colonies de reproduction dans les Gorges de Chouvigny	- paysages forestiers et grands massifs forestiers - layons forestiers et chemins - bocages - plans d'eau - village Chasse en lisière et dans les couloirs intérieurs, jusqu'en cime des arbres. En raison de sa mâchoire faible ; elle se nourrit de petits insectes à carapace molle. Cette espèce a une part importante de sa population en Auvergne. Enjeux : Améliorer les connaissances (en période estivale surtout) Conserver les gîtes principaux (reproduction et hivernage) Maintenir les futaies d'âge mûr et favoriser la mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence en forêt.	Favorable	Inadéquat	INPN Diagnostic de la biodiversité en Auvergne, 2009.

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertilion de Bechstein	1323		<p>Forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquelles il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. L'espèce peut aussi exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts comme les clairières, les parcelles en début de régénération et les allées forestières, voire les prairies à proximité des forêts.</p> <p>Chasse principalement dans la strate buissonnante les proies disponibles sur le feuillage au sol, et parfois, dans les clairières ou les allées forestières.</p> <p>Enjeux : Amélioration des connaissances (surveiller la reconquête éventuelle de l'espèce, identifier les habitats potentiels).</p>	Inconnu	Inadéquat	<p>Diagnostic de la biodiversité en Auvergne, 2009</p> <p>INPN</p>
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	<p>Site de Châteauneuf-les-Bains (appartenant au CEN Auvergne) : Seule colonie de reproduction dans le Puy-de-Dôme</p>	<p>Espèce active que du printemps à la fin de l'automne, soit six mois de l'année. En période hivernale : espèce essentiellement cavernicole.</p> <p>Elle est grégaire et se trouve régulièrement en groupe ou essaims. Espèce généralement suspendue à la paroi.</p> <p>Espèce relativement sédentaire. Les déplacements habituels se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver.</p> <p>Techniques de chasses diversifiées. L'espèce prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme les noyers, les chênes, les tilleuls ou les saules. Certaines proies sont capturées posées dans, ou autour des bâtiments, sur les plafonds comme les murs.</p> <p>Régime alimentaire unique parmi les chiroptères d'Europe, très spécialisé et constitué essentiellement de diptères (<i>Musca sp.</i>) et d'araignées (<i>argiopidés</i>).</p>	Favorable	Inadéquat	<p>Diagnostic de la biodiversité en Auvergne, 2009</p> <p>INPN</p>

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
				<p>Terrains de chasse diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs) principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs.</p> <p>Chasse aussi au-dessus des rivières.</p> <p>L'eau semble constituée un élément essentiel à sa survie.</p> <p>Gîtes d'hibernation : cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galerie et puits de mines, caves, tunnels, viaduc), de vastes dimensions avec les caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.</p> <p>Gîtes de reproduction variés l'été.</p> <p>Grande fidélité au gîte de reproduction.</p> <p>Enjeux : Améliorer les connaissances (répartition spatiale et habitats fréquentés autour des colonies de reproduction) Protéger la colonie.</p>			
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	<p>3 stations connues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à Blot L'église - à Jenzat (Marais de Vauvernier) : une cinquantaine d'individus observés - à Lisseuil 	<p>Généralement présent en milieu bocager, dans les prairies en lisière de forêt ou en forêt au niveau des chemins. Il fréquente aussi les mares, ornières et fossés. On le trouve dans les eaux stagnantes peu profondes et bien ensoleillées. L'espèce semble en expansion mais le nombre d'individus reste très faible.</p> <p>Espèce présente dans 35 communes du département du Puy-de-Dôme. L'espèce évite toutes les zones d'altitude (limite altitudinale : environ 1000 m). Dans le site, il est présent dans les gorges, en bord de Sioule.</p>	Inadéquat	Inadéquat	<p>PNA Sonneur à ventre jaune 2013 - 2017</p> <p>INPN</p> <p>CEN Allier (Note de gestion du Marais de Vauvernier, Février 2011)</p>

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	1166		<p>Il occupe différents types d'habitats tout au long de son cycle biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hors période de reproduction : boisements divers, zones de fourrés, haies. - Période de reproduction : zones d'eau stagnantes souvent de grande taille et peu profondes, parfois aussi des petites pièces d'eau. Les sites de reproduction ne doivent pas contenir de poissons (prédation). <p>En Auvergne, on l'observe surtout à l'est des massifs montagneux auvergnats dans le 63-43-15, en plaine dans le 03. Il est absent du sud du 15, du 43...</p> <p>Il semble être en régression dans la région. Ses effectifs sont inconnus dans le site.</p> <p>Facteur favorable : faible intensification de l'agriculture sur le territoire</p>	Inconnu	Inconnu	<p>Diagnostic de la biodiversité en Auvergne, 2009</p> <p>Docob « Habitats », 2005 INPN</p> <p>http://www.fau-neflore-massifcentral.fr/triton-crete-triturus-cristatus.html</p>
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	1041	Non recontactée depuis 2005 mais dans la déclinaison régionale du PNA odonates (2012-2016), elle est notée bien présente sur la Sioule	<p>Habitats fréquentés : rivières et fleuves sont ces habitats préférés.</p> <p>habitats lotiques et lentiques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine, jusqu'à plus de 1300 m d'altitude en France.</p> <p>L'espèce n'a pas été recontactée en 2006 lors de l'étude de l'entomofaune du projet de RNN de la Sioule.</p>	Inconnu	Favorable	<p>Docob « Habitats », 2005</p> <p>INPN</p> <p>Déclinaison régionale du plan d'action national en faveur des Odonates – Auvergne – 2012 – 2016</p> <p>BARBARIN, 2006</p>

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1044		Il fréquente principalement les petits cours d'eau ensoleillés à débit plutôt lent. Très sensible à la pollution, il est en forte régression au niveau européen et n'arrive à se maintenir que dans quelques pays dont la France. L'espèce fréquente les milieux humides présents sur le site du Marais de Vauvernier et en particulier les petits chenaux en eau.	Inconnu	Inadéquat	CEN Allier (Note de gestion du Marais de Vauvernier, Février 2011)
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	2 contacts sur la commune de Jeanzat (03) 1 contact sur la commune de Queuille 1 contact sur la commune de Châteauneuf-les-Bains	Habitats (forestiers ou non) présentant des souches et de vieux arbres feuillus dépérissant : forêt, mais également bosquets, haies, ou dans des arbres isolés dans des parcs et jardins en ville. Si le milieu est défavorable, les mâles peuvent parcourir plusieurs centaines de mètres à la recherche d'un milieu plus accueillant et surtout porteur des micros habitats nécessaires à la ponte de la femelle. Ils peuvent être amenés à changer de massif forestier. Il trouve dans ce milieu les ressources alimentaires nécessaires. Lorsque le milieu ne répond pas à ses exigences, il est obligé de se déplacer sur de plus longues distances, ce qui est défavorable à sa reproduction. Cela peut augmenter son exposition aux prédateurs, en particulier les chauves-souris qui le consomment parfois en grandes quantités le long des allées et pistes forestières.	Inconnu	Inconnu	Benjamin Calmont, 2006 INPN
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1065	1 contact sur la commune de Montfermy 4 contacts sur la commune de Chapdes-Beaufort	Habitats : biotopes humides où se développe sa plante hôte Espèce monovoltine (1 seule génération par an) Les œufs sont pondus en paquets successifs sur le dessous des feuilles de la plante hôte.	Inadéquat	Inadéquat	O.N.F/ INPN MNHN BACHELARD, 2006

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
			1 contact sur la commune de Blot L'Eglise				
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1060	1 femelle observée en 2008 sur le Marais de Vauvernier (Jeanzat)	Prairies hygrophiles et marécageuses exploitées de façon extensive ou délaissée avec présence importante de Rumex, les pourtours d'étangs et les bords de cours d'eau.	Inadéquat	Favorable	CEN Allier (Note de gestion du Marais de Vauvernier, Février 2011) /O.N.F./ INPN MNHN Philippe BACHELARD, 2006
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	4038	1 observation à Montfermy 1 observation à Chapdes-Beaufort	Habitats : Pelouses humides ou jachères riches en fleurs, semi-ouvertes longeant des ruisseaux ou d'autres types de points d'eau. espaces ensoleillés, à l'abri du vent et aux conditions microclimatiques particulières, souvent le long des lisières de forêt ou dans des biotopes relativement humides et à proximité d'espaces boisés. Les chenilles se nourrissent exclusivement de la bistorte (<i>Bistorta officinalis</i>). Naissance entre mi-juin et fin août. Ensuite la chenille se chrysalide et passe l'hiver sous ce stade, pour éclore l'année suivante entre mai et juin, sous forme de papillon. Le papillon dépend de la présence de la plante <i>Bistorta officinalis</i> en grande quantité. Période de vol du papillon : début mai à fin juin, mais uniquement par temps ensoleillé. comportement territorial pour les mâles : ils utilisent des postes de guet situés en hauteur, à l'abri du vent et bien	Inconnu	Inadéquat	Philippe BACHELARD, 2006 http://life-eislek.eu/fr/blauschillernderfeuerfalter-lycaena-helle

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (2013)	Origine des données/ Structures ressources
				<p>ensoleillés.</p> <p>L'espèce a une faible capacité de dispersion car les distances de vol sont assez restreintes. Ses effectifs de population varient fortement d'une année à l'autre, de quelques individus à de grandes concentrations d'individus pour un territoire donné.</p>			
<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	1386	2 stations situées à Montfermy	<p>Cette mousse pousse sur les bois pourrissants (tronc, branches, souches) de conifères essentiellement (Sapin pectiné de préférence).</p> <p>Les coupes rases abondantes et la pauvreté en vieux peuplements ne sont pas favorables à l'espèce. L'espèce est probablement présente ailleurs, à rechercher.</p> <p>Dans les gorges de la Sioule, <i>Buxbaumia viridis</i> n'est actuellement connu qu'en deux localités à une altitude extrêmement faible pour l'espèce puisqu'elle est de moins de 600 m.</p> <p>Il s'agit d'une station abyssale tout à fait remarquable pour cette <i>Buxbaumiaceae</i>, et sans aucun doute la station la plus basse du Massif central et vraisemblablement de France.</p>	Inadéquat	Inadéquat	<p>V. HUGONNOT, 2006</p> <p>CELLE J. 2011. – Compléments à l'inventaire de la bryoflore de la RBI des gorges de la Sioule. Conservatoire botanique national du Massif central \ Office national des forêts, 17 p.</p>

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, Inadéquat, Mauvais, Inconnu

SYNTHESE DES ESPECES EN ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE HABITATS

La ZSC abrite **23 espèces en Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore.**

Sur ces 23 espèces :

- **15 espèces** (saumon atlantique, Bouvière, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Cuivré de la bistorte, Damier de la Succise, Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Chabot, Ecrevisse à pieds blancs, Lamproie marine, Lamproie de Planer, sonneur à ventre jaune, Triton crêté) du site sont **associées aux milieux aquatiques et humides** et dépendantes de leur bon état de conservation.
- **3 espèces** dépendent de la préservation du **bocage** (Petit et Grand rhinolophe, sonneur à ventre jaune),
- **7 espèces** ont besoin de **milieux forestiers** de qualité (Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles, Vespertilion de Bechstein ; Grand murin, Triton crêté, Lucane cerf-Volant, Buxbaumie verte)

De gros efforts doivent être menés pour rétablir **l'axe migratoire de la Sioule** dont dépendent de nombreuses espèces piscicoles dont l'emblématique **saumon**. Il est indispensable de soutenir la mise en œuvre du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule.

La loutre : l'ensemble des préconisations doit assurer le maintien du réservoir biologique qui permet d'alimenter la recolonisation naturelle du bassin de la Sioule et de l'Allier.

L'espèce dispose encore probablement d'un certain potentiel de densification et de dispersion dans le site, qu'il conviendra de suivre à l'avenir.

Toutefois, les risques de contamination par phénomènes de bioamplification et bioaccumulation font peser une menace sur la survie de l'espèce à moyen terme.

Il faudra poursuivre les opérations de préservation de la qualité de l'eau, de l'habitat, de la ressource alimentaire et des corridors biologique ainsi que favoriser la bonne gestion des retenues. Enfin la mise en œuvre de suivis spécifiques permettra de vérifier la tendance générale à la recolonisation.

Le castor : il faudra régulièrement contrôler l'extension éventuelle des populations et surtout veiller au maintien de son habitat. Il est important également d'assurer des zones de tranquillité pour l'espèce.

Les amphibiens : ils n'ont pas fait l'objet de suivis. Les populations de sonneur à ventre jaune semblent bien se porter mais elles restent cependant isolées et plutôt fragiles. Les données de répartition du Triton crêté sont anciennes et insuffisantes pour permettre une protection efficace.

Les chiroptères : 27 espèces de chiroptères sont connues aujourd'hui en Auvergne dont 25 dans le Puy-de-Dôme. La vallée de la Sioule abrite 17 espèces dont **6 espèces en Annexe II de la Directive Habitats** : la Barbastelle, le Vespertilion de Bechstein, le Vespertilion à oreilles échancrées, le Grand murin, le Grand rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

Cette richesse s'explique en partie par la présence de plusieurs gîtes dans d'anciennes galeries minières abandonnées sur les communes de Blot (gîte d'hibernation vers le rocher Charlemagne), de Queuille (gîte de reproduction dans le village,

généralement dans des bâtiments privés), de Montfermy. Les chauves-souris anthropophiles occupent souvent des bâtiments qui remplissent les conditions nécessaires aux espèces : tranquillité, accès, température.

Les chauves-souris ont besoin de gîte d'été et de gîtes d'hiver dans lesquels elles hivernent pendant la mauvaise saison, d'octobre à avril généralement. Les territoires de chasse et de transit autour des gîtes représentent souvent plusieurs dizaines d'hectares de milieux fermés, semi fermés et ouverts.

Certaines populations sont régulièrement suivies et semblent montrer une certaine stabilité malgré les nombreuses menaces qui pèsent sur elles : disparition des gîtes, diminution ou appauvrissement des territoires de chasse, intensification agricole, sécurisation minière. Des opérations d'aménagement de certains gîtes ont été réalisées.

Le site a une **responsabilité forte** concernant le maintien de la **seule colonie de reproduction de Murins à oreilles échancrées** connue dans le Puy-De-Dôme située à Châteauneuf-les-Bains. La vallée a un **intérêt régional majeur pour l'Auvergne** car elle abrite des populations importantes de chauves-souris, en particulier de Rhinolophes. Les efforts de protection et de gestion à mettre en place en faveur des chauves-souris sont urgents et prioritaires.

Les lacunes concernant les effectifs, la répartition et la localisation de nombreux cortèges d'espèces (coléoptères, lépidoptères, bryophytes, odonates, chiroptères....) seront à combler afin d'orienter les mesures de protection et de gestion et les rendre plus efficaces.

SYNTHESE DES HABITATS ET ESPECES EN ANNEXE 1 ET 2 DE LA DIRECTIVE HABITATS

La ZSC abrite :

- **24 habitats d'intérêt communautaire** sur une surface de **618.34 ha (17.28 %** du site) dont **5 habitats prioritaires** parmi lesquels on dénombre trois habitats forestiers (Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)*, Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux * ; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion**).

- **23 espèces d'intérêt communautaire** classées en Annexe II de la Directive Habitats.

Concernant les espèces d'intérêt communautaire, les enjeux de protection concernent les chauves-souris et les espèces associées aux milieux aquatiques et humides.

L'amélioration des connaissances sur les espèces devra être une priorité.

2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

A. LES ENJEUX ET OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES :

Pour rappel, les objectifs de la Directive « Habitats, Faune, Flore » sont d' « **assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable...//...et à favoriser le maintien de la biodiversité....//...tout en tenant compte des exigences économiques, sociables, culturelles et régionales** ».

Au vu de la réalisation des actions du dernier DOCOB, de l'évaluation de leur efficacité et de l'atteinte des objectifs, les actions proposées dans l'ancien plan de gestion ont fait l'objet de modification, d'adaptation, de suppression ou de compléments.

Les objectifs retenus sont les suivants :

Tableau 13- Enjeux /Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique	A1. Soutenir les actions du contrat territorial de la Sioule	MAEC Contrat Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - 1340* - Prairies saumâtres continentales - 3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelleta uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetae</i> - 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthiques à <i>Chara</i> spp. - 3260 – Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et <i>Callitricho-Batrachion</i>. - 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p. p. - 6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin 	<ul style="list-style-type: none"> - 1106 - Saumon atlantique - 1134 - Bouvière - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - 1065 - Damier de la Succise - Cuivré de la bistorte - 1337 - Castor d'Europe - 1355 - Loutre d'Europe - 1163 - Chabot - 1092 - Ecrevisse à pieds blancs - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de planer 	Toutes	Contrat territorial de la Sioule

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	A2. Conserver des ripisylves en bon état	Communication contrat	<ul style="list-style-type: none"> - 3260 – Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et <i>Callitricho-Batrachion</i>. - 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p. p</i> - 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* - 91F0 – Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1106 - Saumon atlantique - 1134 - Bouvière - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - Cuivré de la bistorte - 1065 - Damier de la Succise - 1337 - Castor d'Europe - 1355 - Loutre d'Europe - 1163 - Chabot - 1092 - Ecrevisse à pieds blancs - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de planer 	Hydroélectricité	Contrat territorial de la Sioule

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique	A3. Conserver des prairies riveraines de qualité	Communication contrat	<ul style="list-style-type: none"> - 3260 – Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et <i>Callitricho-Batrachion</i>. - 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p. p - 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* - 91F0 – Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1106 - Saumon atlantique - 1134 - Bouvière - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - Cuivré de la bistorte - 1065 - Damier de la Succise - 1337 - Castor d'Europe - 1355 - Loutre d'Europe - 1163 - Chabot - 1092 - Ecrevisse à pieds blancs - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie 	Toutes	Contrat territorial de la Sioule

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique	A4. Surveiller l'apparition et lutter contre le développement des espèces invasives	Communication contrat	<ul style="list-style-type: none"> - 3260 – Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et <i>Callitriche-Batrachion</i>. - 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p. p - 91E0*- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* - 91F0 – Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) - 6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin 	<ul style="list-style-type: none"> - 1106 - Saumon atlantique - 1134 - Bouvière - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - Cuivré de la bistorte - 1065 - Damier de la Succise - 1337 - Castor d'Europe - 1355 - Loutre d'Europe - 1163 - Chabot - 1092 - Ecrevisse à pieds blancs - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de planer 	Agriculture Sylviculture	Contrat territorial de la Sioule

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
B. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés	B1. Favoriser une gestion sylvicole respectueuse des milieux en accompagnant les pratiques	Communication MAEC	<ul style="list-style-type: none"> - 9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>* - 91E0*- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* - 91F0 – Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) - 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>) - 9130 – Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> - 9130-4 – Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélèque ou à Chèvrefeuille - 9160 – Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - 1083 - Lucane cerf-volant - 1084 * Pique-prune - 1166 - Triton crêté - 1193 - Sonneur à ventre jaune - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin - 1386 - Buxbaumie verte 	Agriculture	<p>Contrat territorial de la Sioule</p> <p>Verdissement de la Politique Agricole Commune</p>

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	B2 – Protéger les forêts de ravin	Communication contrat	- 9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	<ul style="list-style-type: none"> - 1083 - Lucane cerf-volant - 1084 * Pique-prune - 1166 - Triton crêté - 1193 - Sonneur à ventre jaune - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin - 1386 - Buxbaumie verte 	Pêche Agriculture	<p>Contrat territorial de la Sioule</p> <p>Groupe régional Auvergne sur les espèces exotiques envahissantes (GRAPEE)</p>

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	C1 – Promouvoir une gestion adaptée du bocage	MAEC		<ul style="list-style-type: none"> - 1060 -Cuivré des marais - 1065 – Damier de la Succise - 1066 – Triton crêté - 1083 - Lucane cerf-volant - 1084* -Pique-prune - 1193 - Sonneur à ventre jaune - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin 	Agriculture	PAEC

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	C2 – Préserver les pelouses sèches et les landes sèches	MAEC	<ul style="list-style-type: none"> - 4030 – Landes sèches européennes - 8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnières du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi Veronicion dillennii</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin 	Agriculture	PAEC
	C3 – Restaurer et conserver les prés salés	MAEC	<ul style="list-style-type: none"> - 1340* - Prairies saumâtres continentales - 3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelleta uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetae</i> - 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthiques à <i>Chara spp.</i> - 3260 – Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> - 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> - 6430 – Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin 	<ul style="list-style-type: none"> - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - 1065 - Damier de la Succise - 1193 – Sonneur à ventre jaune 1193 – Sonneur à ventre jaune 1166 – Triton crêté 	Agriculture	PAEC

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	C4- Préserver les zones humides	MAEC			Agriculture	PAEC
	C5 – Favoriser le maintien des prairies permanentes		- 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	1303 – Petit rhinolophe 1304 – Grand rhinolophe 1065 – Damier de la Succise		
C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	C6 – Maintenir la richesse floristique des prairies naturelles	MAEC	- 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) - 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)*	1303 – Petit rhinolophe 1304 – Grand rhinolophe 1065 – Damier de la Succise	Agriculture	PAEC
	C7 – Protéger les populations de chauves-souris	Contrats N2000		1303 – Petit rhinolophe 1304 – Grand rhinolophe 1308 – Barbastelle d'Europe 1321 – Murin à oreilles échanquées 1323 – Vespertilion de Bechstein 1324 – Grand murin		PNA DOCOB « Gîtes de la Sioule »

SYNTHESE DES OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique

L'objectif est de favoriser la fonctionnalité du corridor aquatique que constitue la Sioule, maintenir la qualité du réseau hydrographique et restaurer son régime hydraulique. Les actions concernent l'entretien ou la réhabilitation des milieux aquatiques, la limitation des impact des ouvrages hydrauliques, l'amélioration de la circulation des espèces, la maîtrise de l'alimentation du

réseau hydrographique en tête de bassin versant, la préservation de la qualité des cours d'eau vis-à-vis des espèces piscicoles indésirables et des entraînements de vase, la préservation de la qualité du réseau hydrographique en tête de bassin versant.

B. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés

L'objectif est de favoriser une gestion sylvicole adaptée à la conservation des milieux notamment des forêts de ravins et des zones humides en sensibilisant les propriétaires forestiers par l'accompagnement de leur pratique.

C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles

Il s'agit de préserver les milieux agricoles qui sont d'une grande richesse biologique : le bocage, les pelouses sèches et les landes, les prés salés, les prairies permanentes et les zones humides. La mise en œuvre d'une gestion adaptée à chaque contexte sera favorisée par l'intermédiaire des MAEC en favorisant les pratiques agricoles déjà existantes et/ou en les adaptant.

B. LES ENJEUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Tableau 14 - Enjeux / Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
D. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	D1 - Assurer la gouvernance du site	Tous	Toutes	Toutes	Animation
	D2 – Apporter un appui aux porteurs de projets et aux propriétaires				
	D3 – Assurer la gestion administrative et financière du site				
	D4 – Mettre à jour le DOCOB				
E. Communiquer et promouvoir les actions du DOCOB	E1. Communiquer, sensibiliser et informer				
F. Suivre l'évolution du patrimoine naturel du site et améliorer les connaissances du site	F1 - Evaluer et suivre les mesures de gestion				
	F2 - Améliorer et compléter les connaissances sur le site				

SYNTHESE DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Les objectifs transversaux concernent la mise en œuvre de l'animation du site.

D. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB

Cet objectif consiste à réaliser le suivi technique et financier dans le cadre de l'animation du DOCOB, d'assurer la veille sur les projets, actualiser les données du DOCOB, rechercher des partenaires financiers, réaliser des actions de communication....

Les actions de communications sont fondamentales pour obtenir l'adhésion au projet des acteurs locaux et une appropriation de la démarche Natura 2000 par les élus, les acteurs du territoire et la population concernée.

Il s'agit de promouvoir la Charte Natura 2000 et les contrats Natura 2000 en priorité auprès des grands propriétaires et de ceux qui sont concernés par la présence d'espèces ou d'habitats de la Directive.

E. Communiquer et promouvoir les actions du DOCOB

Les actions de communications sont fondamentales pour obtenir l'adhésion au projet des acteurs locaux et une appropriation de la démarche Natura 2000 par les élus, les acteurs du territoire et la population concernée. Ces actions sont communes à celles menées dans le site de la ZSC des « Gorges de la Sioule ».

F. Suivre l'évolution du patrimoine naturel et améliorer les connaissances du site

Ce volet est essentiel, il permettra de combler le manque de données pour de nombreuses espèces afin de mettre en place une gestion adaptée en faveur des habitats et des espèces, mieux les connaître pour mieux les protéger et assurer une protection efficace et ciblée.

C. RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Tableau 15 - Récapitulatif des objectifs de Développement durable

Type d'objectifs	Objectifs de développement durable		Type d'objectifs				
			Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer	Evaluer
Objectifs liés aux habitats et aux espèces	A	Améliorer et préserver la qualité et le régime du réseau hydrographique	x	x	x	x	
	B	Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés	x	x	x	x	
	C	Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	x	x	x	x	
Objectifs transversaux	D	Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB				x	x
	E	Communiquer et promouvoir les actions du DOCOB					
	F	Améliorer les connaissances du site	x				x

Les actions sont déclinées selon trois niveaux de priorité :

*** : Priorité forte

** : Priorité moyenne

* : Priorité faible

D. PROPOSITIONS DE MESURES

Les mesures proposées sont codifiées de la manière suivante :

- Mesures de gestion : G
- Mesures d'animation: A
- Mesures de communication : C
- Mesures de suivi : S

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité	Échéancier (2)					Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
G1 - Entretien et restaurer les milieux aquatiques	A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique	A1 - Soutenir les actions du Contrat territorial de la Sioule	Gestion	**	en fonction des opportunités de contractualisation					98.6 km	- A estimer en fonction des opportunités	Contrat territorial de la Sioule / contrat N2000
G2 - Limiter l'impact des ouvrages hydrauliques et des petits franchissables			Animation / gestion	***	en fonction des opportunités de contractualisation					98.6 km - 41 ouvrages sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau	A estimer en fonction des opportunités -	Contrat territorial de la Sioule / contrat N2001
G3 - Améliorer et préserver la qualité des cours d'eau notamment en tête de bassin			Animation, gestion	***	MAEC	en fonction des opportunités de contractualisation				98.6 km	A estimer en fonction des opportunités	Contrat territorial de la Sioule / contrat N2002

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité	Échéancier (2)					Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
G4 – Entretenir et maintenir les boisements rivulaires (ripisylves) dans un bon état de conservation		A2 -Conserver des ripisylves en bon état	MAEC	***	MAEC		en fonction des opportunités de contractualisation			Objectif de contractualisation de 20 000 ml	33 005	PAEC " Sioule, Gorges et Combrailles" - FEADER / ETAT
G5 - Favoriser l'habitat du Damier de la Succise		A3 - Conserver des prairies riveraines de qualité	MAEC	***	MAEC		en fonction des opportunités de contractualisation			18	12 992,80	PAEC " Sioule, Gorges et Combrailles" - FEADER / ETAT
G6 - Veiller et contrôler l'extension des espèces exotiques envahissantes		A4 -Surveiller l'apparition et lutter contre le développement des espèces invasives	Gestion	**	en fonction des opportunités de contractualisation						20 000	Contrat territorial de la Sioule / contrat N2000
G7 - Favoriser des pratiques forestières respectueuses des habitats		B. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés	B1. Favoriser une gestion sylvicole respectueuse des milieux en	Gestion	***	en fonction des opportunités de contractualisation						A estimer en fonction des opportunités

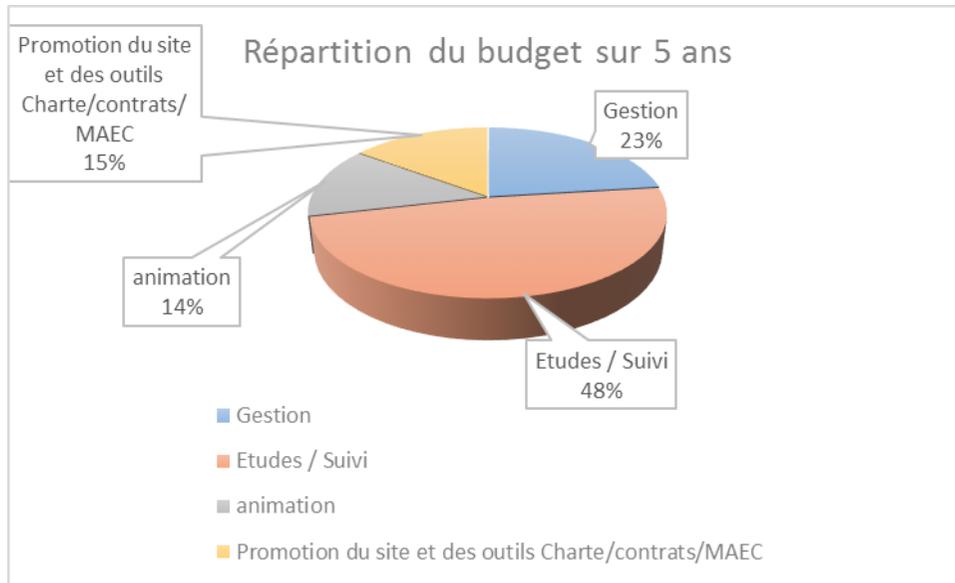
Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité	Échéancier (2)					Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
G8 - Encourager les diagnostics stationnels		accompagnant les pratiques	Animation	**	animation	Guide sylvicole	animation				22 200	Animation (Etat / FEADER)
G9 - Identifier et protéger les stations favorables au Triton crêté			Etude		en fonction des opportunités						A estimer en fonction des opportunités	Contrat N2000
G10 - Accompagner les pratiques motorisées encadrées et gérer les pratiques sauvages			Animation	***								9000
G 11 - Conserver les forêts de ravin en bon état		B2. Protéger les forêts de ravin	***	en fonction des opportunités						A estimer en fonction des opportunités		

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité	Échéancier (2)					Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
G12 - Préserver et favoriser le maintien du bocage	C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	C1. Promouvoir une gestion adaptée du bocage		**	MAEC					Objectif de contractualisation : - 65 000 ml - 100 arbres	204 480	PAEC " Sioule, Gorges et Combrailles" - FEADER / ETAT
G13 - Conserver et entretenir les pelouses sèches et les landes		C2. Préserver les pelouses sèches et les landes sèches	Gestion	***	MAEC					65,33 ha	30 966	PAEC " Sioule, Gorges et Combrailles" - FEADER / ETAT
G14 - Mettre en place une gestion durable du Marais salé de Vauvernier		C3- Restaurer et conserver les prés salés		***	MAEC		Plan de gestion			24,17 ha	170 970	
G15 - Maintenir et Conserver les sources salées de Châteauneuf-les-Bains	C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	C4 – Préserver les zones humides	Gestion	**						-	5000 Contrats : à estimer en fonction des opportunités	Contrat N2000
G16 - Conserver et favoriser l'habitat du sonneur à ventre jaune		C5- Favoriser le maintien des prairies permanentes	Gestion	**							5000	Contrat N2000
G17 - Limiter le retournement des prairies permanentes en aidant les pratiques favorables		C5- Favoriser le maintien des prairies permanentes		***	MAEC					Objectif de contractualisation MAEC (2016-2017) 100 ha (herbe 07) 30 ha (herbe 06)	58 784	PAEC " Sioule, Gorges et Combrailles" - FEADER /

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité	Échéancier (2)					Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
G18 - Favoriser l'absence totale de fertilisation azotée et une fauche adaptée des prairies	dans les espaces agricoles	C6- Maintenir la richesse floristique des prairies naturelles	Gestion	***	MAEC					Objectif de contractualisation MAEC (2016-2017) 100 ha (herbe 07) 30 ha (herbe 06)	58 784	ETAT
G19 – Protéger et gérer les gîtes à chauves-souris	C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	C7 – Protéger les populations de chauves-souris	Gestion	***	en fonction des opportunités					-	A estimer en fonction des opportunités	Contrat N2000 PAEC " Sioule, Gorges et Combrailles" - FEADER / ETAT
TOTAL Gestion										61 000 (sans l'évaluation des contrats N2000)		
A1 – Organisation de réunions	D. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	D1 -Assurer la gouvernance du site	Animation	***	Tous les ans					3577	6000	Animation (Etat / FEADER)

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité	Échéancier (2)					Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
A2 – Assurer la veille écologique et l'assistance aux évaluations d'incidences		D2. Apporter un appui aux porteurs de projets et aux propriétaires	Animation	***	Tous les ans					3577	15 000	Animation (Etat / FEADER)
A3 – Gestion administrative et financière		D3. Assurer la gestion administrative, financière et la gouvernance du site	Animation	**	Tous les ans					3577	9000	Animation (Etat / FEADER)
A4- Actualiser le DOCOB	D. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	D4. Mettre à jour le Docob			Tous les ans					3577	6000	Animation (Etat / FEADER)
TOTAL Animation										36 000		
C1 – Animation, promotion et suivis de Charte/MAEC/contrats	E. Communiquer et promouvoir les actions du DOCOB	E1 – Communiquer, sensibiliser et informer								3577	39 700	Animation (Etat / FEADER)
TOTAL Communication										39700		
S1 - Mettre en place des indicateurs de suivis et de réalisation	F. Améliorer les connaissances du site	F1 - Evaluer et suivre les mesures de gestion		***	2016					3577	3000	Animation (Etat / FEADER)

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité	Échéancier (2)					Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
S2 - Effectuer un suivi régulier des espèces aquatiques d'intérêt communautaire		F2 - Améliorer et compléter les connaissances sur le site		***	En fonction des opportunités						25 000	Animation (Etat / FEADER) / Contrat territorial de la Sioule / Fédération de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques / ONEMA
S3 - Suivre les effectifs des espèces de l'Annexe II				***	Tous les ans					3577	100 000	Animation (Etat / FEADER) / PNA
TOTAL Suivi										128 000		
TOTAL général										273 100 € TTC		



Le budget total estimé sur 5 ans (ne tenant pas compte du financement des actions de gestion par les contrats Natura 2000) est estimé à **264 700 € TTC**. Le **volet étude et suivis** représente à lui seul **48 % du budget** car il est indispensable d'améliorer les connaissances en particulier sur les espèces pour cibler les mesures de gestion et mettre en place des mesures de protection indispensables. Un autre volet qui est essentiel à l'acceptation des mesures de gestion et de protection : **la communication** (15 % du budget).

A noter que les actions d'animation et de communication ainsi que certaines actions de gestion sont communes avec celles du DOCOB de la ZPS des « Gorges de la Sioule », leur mise en œuvre sera mutualisée dans un souci de réduction des dépenses.

Sommaire des Fiches actions

Actions de Gestion

- G1 – Entretien et restaurer les milieux aquatiques
- G2 – Limiter l'impact des ouvrages hydrauliques et des petits infranchissables
- G3 – Améliorer et préserver la qualité des cours d'eau notamment en tête de bassin
- G4 – Entretien et maintenir les boisements rivulaires (ripisylves) dans un bon état de conservation
- G5 – Favoriser l'habitat du Damier de la Succise
- G6 - Veiller et contrôler l'extension des espèces exotiques envahissantes
- G7 - Favoriser des pratiques forestières respectueuses des habitats
- G8 - Encourager les diagnostics stationnels
- G9 - Identifier et protéger les stations favorables au Triton crêté
- G10 - Accompagner les pratiques motorisées encadrées et gérer les pratiques sauvages
- G11 - Conserver les forêts de ravin en bon état
- G12 - Préserver et favoriser le maintien du bocage
- G13 - Conserver et entretenir les pelouses sèches et les landes
- G14 - Mettre en place une gestion durable du Marais salé de Vauvernier
- G15 - Maintenir et Conserver les sources salées de Châteauneuf-les-Bains
- G16 - Conserver et favoriser l'habitat du sonneur à ventre jaune
- G17 - Limiter le retournement des prairies permanentes en aidant les pratiques favorables
- G18 - Favoriser l'absence totale de fertilisation azotée et une fauche adaptée des prairies
- G19 – Protéger et gérer les gîtes à chauves-souris

Actions d'animation et de communication

- A1 – Organisation de réunions
- A2 – Animation, promotion et suivis de charte/MAEC/contrats
- A3 - Assurer la veille écologique et l'assistance aux évaluations d'incidences
- A4 – Gestion administrative et financière
- A5 – Actualiser le DOCOB

Actions de Suivis

- S1 - Mettre en place des indicateurs de suivis et de réalisation
- S2 - Effectuer un suivi régulier des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
- S3 – Suivre les effectifs des espèces de l'Annexe II

Précisions importantes :

Les intitulés des Contrats Natura 2000 cités dans les fiches ci-après font référence à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000.

Le budget des actions de gestion liées à la mise en place des contrats Natura 2000 forestiers et ni agricoles ni forestiers n'a pas été évalué car il dépend de l'engagement volontaire des propriétaires.

Les intitulés et les montants des MAEC font référence au Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Sioule, Gorges et Combrailles » déposé par le SMAD des Combrailles en septembre 2015 pour la campagne de contractualisation de 2016 et 2017, en partenariat avec l'ONF, la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, le SMAT du Bassin de la Sioule et le Contrat territorial de la Sioule, l'EPL Loire et le CEN Auvergne. Le PAEC sera présenté en CRAEC (Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique) en décembre 2015. La validation des enveloppes budgétaires allouées au projet sera effectuée ultérieurement par l'Autorité de Gestion et le Comité des co-financeurs.

G1 - Entretien et restaurer les milieux aquatiques			
Priorité	**	Année / Périodicité	En fonction des opportunités
Objectif de développement durable		A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique	
Objectif opérationnel		A1 - Soutenir les actions du Contrat territorial de la Sioule	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1340*- Prairies saumâtres continentales - 3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelleta uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetae</i> - 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthiques à <i>Chara spp.</i> - 3260 – Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> - 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> - 6430 – Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin 			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1106 - Saumon atlantique - 1134 - Bouvière - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - 4038 - Cuivré de la bistorte - 1065 - Damier de la Succise - 1337 - Castor d'Europe - 1355 - Loutre d'Europe - 1163 - Chabot - 1092 - Ecrevisse à pieds blancs - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de planer 			
Contexte et enjeux :			
Le site Natura 2000 est situé dans le territoire d'action du SAGE de la Sioule et du Contrat territorial de la Sioule. Cette action s'inscrit dans les mêmes orientations de gestion de ces outils. Il s'agit d'intervenir en cohérence avec les actions prévues dans le cadre du Contrat territorial de la Sioule et en partenariat avec son animateur.			
Zone d'application :		Rivière Sioule et ses habitats associés	Superficie ou linéaire estimé: Rivière Sioule
Descriptif de l'opération :			
Maintenir dans un bon état de conservation les milieux aquatiques Intervenir en faveur des milieux en cohérence et en concertation avec l'animateur du CT Sioule			

Démanteler les enrochements présents dans les zones qui ne les nécessitent pas (zones à faibles enjeux matériels ou humains) via le Contrat Natura 2000

Modalité de réalisation :

✓ Contrats Natura 2000 ni agricole ni forestiers

Mesures mobilisables :

- Entretien et restaurer les mares ou étangs (Mesure A32309R),
- Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles (A32310R),
- Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles (A32307P)
- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (Contrat Natura 2000 A32301P) ;
- Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303P) ;
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R) ;
- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (A32304R) ;
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305R) ;
- Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides (A32312P et R) : entretien des rases et des fossés existants à l'aide d'une hélice (pas de création de fossés ou de surcreusement).
- Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive (A32316P)
- Restauration et aménagement des annexes hydrauliques (A32315P)

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000 Animateur CT Sioule	Type de financements mobilisables: Contrats Natura 2000 (Etat/ FEADER) Agence de l'Eau Loire Bretagne
Maître d'œuvre potentiel	Agriculteurs Propriétaires	
Budget prévisionnel global	En fonction des opportunités	
Indicateur de réalisation :	Surfaces entretenues ou restaurées Nombre de mares restaurées Nombre d'aménagements créés	
Indicateur de suivi :	Suivis des espèces concernées Suivis des habitats d'IC concernés	
Partenaires potentiels	Animateur du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule Agence de l'Eau Loire Bretagne	

	EPL Loire DDT du Puy-de-Dôme DDT de l'Allier FDAAPPMA du Puy-de-Dôme FDAAPPMA de l'Allier DREAL Auvergne ONEMA CEN	
--	---	--

G2 - Limiter l'impact des ouvrages hydrauliques et des petits infranchissables			
Priorité	** *	Année / Périodicité	En fonction des opportunités
Objectif de développement durable		A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique	
Objectif opérationnel		A1 - Soutenir les actions du Contrat territorial de la Sioule	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1340*- Prairies saumâtres continentales - 3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelleta uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetae</i> - 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthiques à <i>Chara spp.</i> - 3260 – Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> - 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> - 6430 – Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin 			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1106 - Saumon atlantique - 1134 - Bouvière - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - 4038 - Cuivré de la bistorte - 1065 - Damier de la Succise - 1337 - Castor d'Europe - 1355 - Loutre d'Europe - 1163 - Chabot - 1092 - Ecrevisse à pieds blancs - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de planer 			
Contexte et enjeux :			
<p>La présence des ouvrages hydrauliques a entièrement modifié le fonctionnement de la rivière. Elle occasionne des problèmes en aval des ouvrages pour les activités humaines de loisirs d'eaux vives (pêche et sports d'eaux vives). De plus, les effets sur le milieu aquatique et rivulaire et la faune sont importants notamment pour le saumon à cause des modifications apportées aux zones de reproduction ou de refuges potentiels vitaux pour le saumon.</p> <p>Cette action s'inscrit en cohérence avec l'enjeu 1 du SAGE – Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état et l'objectif associé – 1.1 Préserver et restaurer la continuité écologique.</p> <p>La restauration de la continuité écologique est un enjeu majeur du SAGE Sioule et stratégique pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.</p>			
Zone d'application		Rivière Sioule et cours d'eau	Superficie ou linéaire estimé:
			98.6 km

Descriptif de l'opération :

Assurer la continuité écologique du cours d'eau et la circulation des espèces en limitant l'impact des ouvrages hydrauliques et des petits infranchissables. Le contrat territorial Sioule et Affluents recensent 6 ouvrages difficilement franchissables et 13 ouvrages infranchissables dans le site Natura 2000.

Trois types de démarches sont possibles sur les ouvrages ayant un impact sur la continuité écologique

- Les travaux d'équipements piscicoles : aménagement de type seuil permettant la circulation piscicole (passe à poisson), élaboration d'ouvrage de franchissement de type radier
- Les travaux d'arasement d'ouvrages hydrauliques : suppression de la totalité de l'ouvrage ou travaux de dérasement (implique un abaissement de crête suffisamment important pour que l'ouvrage n'impacte plus le transport de sédiment ou la franchissabilité piscicole.
- Les aménagements mixtes qui consistent à abaisser la crête d'un ouvrage et d'équiper la hauteur conservée par un dispositif de franchissement piscicole. Cette dernière solution permet de diminuer les coûts d'aménagement de la passe à poissons.

Modalité de réalisation :

Définir une cohérence d'action avec les actions prévues dans le cadre du Contrat territorial qui a priorisé les interventions.

Se rapprocher de l'animateur du Contrat territorial.

L'Action A2.2 du contrat territorial priorise :

- d'ici 2017 le secteur de la Sioule en amont du barrage de Fades-Besserves, le Sioulet et la Miouze principalement.
- d'ici 2021 : l'ensemble des affluents de ces cours d'eau

Mobilisation possible des mesures

- A32314R - Gestion des ouvrages de petite hydraulique
- A32319P - Restauration de frayères

Etablir le cahier des charges des contrats en partenariat avec le Technicien rivière du CT Sioule et les partenaires concernés.

Participation aux concertations de la CLE

Relance des partenaires

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000 Communauté de communes	Type de financements mobilisables: Agence de l'Eau Loire Bretagne Contrats Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Propriétaires privés	
Budget prévisionnel global	En fonction des opportunités	
Indicateur de réalisation :	Régularité et pérennité du débit	

Indicateur de suivi :	Débit d'étéage Protocole des écluses	
Partenaires potentiels	Animateur du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule Agence de l'Eau Loire Bretagne EPL Loire DDT du Puy-de-Dôme DDT de l'Allier FDAAPPMA du Puy-de-Dôme FDAAPPMA de l'Allier DREAL Auvergne ONEMA CEN	

G3 - Améliorer et préserver la qualité des cours d'eau notamment en tête de bassin			
Priorité	***	Année / Périodicité	2016/2017 (MAEC)
Objectif de développement durable		A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique	
Objectif opérationnel		A1 - Soutenir les actions du Contrat territorial de la Sioule	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1340*- Prairies saumâtres continentales - 3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelleta uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetae</i> - 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthiques à <i>Chara spp.</i> - 3260 – Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> - 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> - 6430 – Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin 			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1106 - Saumon atlantique - 1134 - Bouvière - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - 4038 - Cuivré de la bistorte - 1065 - Damier de la Succise - 1337 - Castor d'Europe - 1355 - Loutre d'Europe - 1163 - Chabot - 1092 - Ecrevisse à pieds blancs - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de planer 			
Contexte et enjeux :			
<p>Les zones humides, riches en biodiversité doivent être préservées de la destruction, des plantations, de l'abandon, du drainage. Cette action s'inscrit en cohérence avec l'enjeu 2 du SAGE – Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état.</p>			
Zone d'application		Rivière Sioule et cours d'eau	Superficie ou linéaire estimé: 98.6 km
Descriptif de l'opération :			
<p>Soutenir les actions du Contrat territorial Inciter les exploitants à contractualiser les MAEC Mettre en place une gestion pastorale extensive adaptée des zones humides. Interdire le drainage des zones humides</p>			

Limiter la création de plans d'eau
 Interdire le drainage ;
 Inciter au respect des procédures de vidange des plans d'eau ;
 Limiter l'impact des décharges sauvages
 Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires
 Lutter contre le piétinement des animaux dans les cours d'eau
 Limiter les apports d'effluent

Modalité de réalisation :

✓ Contrat Natura 2000

Mesures mobilisables :

- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (Contrat Natura 2000 A32301P) ;
- Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303P) ;
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R) ;
- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (A32304R) ;
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305R) ;
- Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides (A32312P et R) : entretien des rases et des fossés existants à l'aide d'une hélice (pas de création de fossés ou de surcreusement).
- Restauration de frayères (A23219P)
- Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (A23223P)

Etablir le cahier des charges des contrats en partenariat avec le Technicien rivière du CT Sioule et les partenaires concernés.

✓ MAEC (cf. PAEC)

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000 Communautés de communes	Type de financements mobilisables: Contrat Natura 2000 (Etat/ FEADER) Agence de l'Eau Loire Bretagne
Maître d'œuvre potentiel	Propriétaires Agriculteurs	
Budget prévisionnel global	En fonction des opportunités	
Indicateur de réalisation :	Nombre de contrats signés Surface contractualisée	

Indicateur de suivi :	Taux de nitrates	
Partenaires potentiels	Animateur du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule EPL Loire DDT du Puy-de-Dôme DDT de l'Allier FDAAPPMA du Puy-de-Dôme FDAAPPMA de l'Allier DREAL Auvergne ONEMA CEN	

G4 – Entretien et maintenir les boisements rivulaires (ripisylves) dans un bon état de conservation

Priorité	***	Année / Périodicité	2016/2017 (MAEC)
Objectif de développement durable	A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique		
Objectif opérationnel	A2. Conserver des ripisylves en bon état		
Habitat naturel d'intérêt visé :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1340*- Prairies saumâtres continentales - 3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelleta uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetae</i> - 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthiques à <i>Chara spp.</i> - 3260 – Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> - 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> - 6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin 			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1106 - Saumon atlantique - 1134 - Bouvière - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - 4038 - Cuivré de la bistorte - 1065 - Damier de la Succise - 1337 - Castor d'Europe - 1355 - Loutre d'Europe - 1163 - Chabot - 1092 - Ecrevisse à pieds blancs - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de planer 			
Contexte et enjeux :			
<p>La ripisylve est une zone transition entre les milieux aquatiques et terrestre, elle est localisée en bordure de cours d'eau. Elle est composée de différentes strates (herbacée, arbustive, arborée) permettant d'assurer divers rôles : habitats naturels (terrestres et aquatiques), corridors écologiques (trame verte et bleue), filtration et épuration des eaux de ruissèlement, protection des berges contre l'érosion, régulation climatique (ombre) Un entretien extensif permet de maintenir les différentes strates et une végétation variée permettant de remplir tous ces rôles.</p> <p>Cette action s'inscrit en cohérence avec l'enjeu 1 du SAGE – Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état et l'objectif associé – 1.1 Préserver et restaurer la continuité écologique.</p> <p>En lien avec l'objectif A1 du CT Sioule : Restauration et renaturation des berges et de la ripisylves.</p>			

Les objectifs :

- restaurer la bonne tenue des berges, leurs qualités et leurs diversités d'habitats, préserver la dynamique naturelle des cours d'eau
- favoriser la continuité des écoulements
- favoriser un meilleur ombrage du cours d'eau (limitation du réchauffement et de l'eutrophisation)
- limiter les transferts de polluants d'origine agricole
- favoriser la biodiversité associée aux forêts alluviales et ripisylves
- éviter la dégradation des berges par l'érosion ou le bétail (limitation de la pollution organique, déstabilisation des berges...)

Zone d'application	Rivière Sioule et cours d'eau	Superficie ou linéaire estimé :	Objectif de contractualisation pour les MAEC (campagnes de contractualisation de 2016 et 2017) : 20 000 ml
---------------------------	-------------------------------	--	--

Descriptif de l'opération :

Mobiliser les propriétaires et les agriculteurs et cibler en priorité ceux qui sont concernés par la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire. Les informer et les sensibiliser.

En fonction des besoins, mise en place de :

- ✓ Travaux de restauration et renaturation de la ripisylve :
 - ✓ Restauration de la ripisylve
 - ✓ Plantations
 - ✓ Retalutage et plantations
- ✓ Travaux de restauration légère de la ripisylve :
 - coupe sélective : conserver de vieux arbres tout en assurant une coupe des arbres de berges menaçant de tomber (risque d'embâcle et de réduction de l'écoulement).
 - Maintenir la ripisylve en termes de couvert (ouverture prudente) et composition d'essences (favoriser la diversité des essences avec prédominance de l'aulne sur les berges).
 - ✓ débroussaillage
 - ✓ nettoyage
- ✓ Travaux de restauration et renaturation des berges (ciblés sur les berges fortement altérée par l'érosion):

Selon le CT Sioule, pour la partie Sioule amont, seul les travaux de retalutage simple accompagnés de plantations sont programmés sur ce secteur.
- ✓ Lutte contre le piétinement par le bétail
 - mise en place de clôtures (au moins à 2 m de la berge)
 - mise en place d'abreuvoirs (systèmes ancrés en berge restreignant l'accès du cours d'eau au bétail)

Modalité de réalisation

- Identifier et contacter les exploitants agricoles, les forestiers, les propriétaires, les pêcheurs concernés (**lien avec C1**)
- Aider les éleveurs et les exploitants forestiers à la mise en place d'aménagements le long du cours d'eau (clôtures, outils de franchissement des cours d'eau...) dans le cadre de contrats Natura 2000
- Informer les usagers du site (randonneurs, VTT, Motos...) sur la fragilité des milieux (**lien avec C1**)
- Travailler en collaboration avec l'ONEMA, la FDPMA 63, l'ONF pour assurer une veille

Ces actions pourront être mobilisées par l'intermédiaire de la Charte Natura 2000 ou des contrats Natura 2000.

A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

A32307P – Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles

A32311P – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

A32311R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

A32312P et R – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides

A32316P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

A32326P- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Etablir le cahier des charges des contrats en partenariat avec le Technicien rivière du CT Sioule et les partenaires concernés.

Dans les parcelles agricoles déclarées à la PAC : mobiliser les exploitants qui pourront s'engager dans une MAEC Linea 03 « ripisylves »(2 entretiens sur 5 ans)
– rémunération : 1.01 €/ml/an

)

Un diagnostic d'exploitation sera nécessaire avant engagement. L'exploitant devra également respecter un cahier des charges précisant le type de matériel à utiliser et les périodes d'interventions.

Un accompagnement des exploitants sera nécessaire sur la totalité de l'engagement.

Pour les autres parcelles ; mobiliser en priorité les propriétaires qui sont concernés par la présence d'habitat d'intérêt communautaire ou d'espèce d'intérêt communautaire. Ils pourront souscrire la mesure A32311R.

Pour les autres actions, l'animateur du site se rapprochera des instances gestionnaires des milieux aquatiques (ONEMA, Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, DDT...), du Contrat territorial de la Sioule et du SAGE Sioule pour assurer une veille lors des projets d'aménagements de berges et rechercher des financements pour des mesures conservatoires (lien avec la mesure A1).

Maître d'ouvrage potentiel :	<p>Animateur N2000 Animateur CT Sioule</p>	<p>Type de financements mobilisables : MAEC Contrat Natura 2000 Agence de l'Eau Loire Bretagne</p>
Maître d'œuvre potentiel	<p>Agriculteurs Propriétaires Forestiers</p>	
Budget prévisionnel global	<p>MAEC Linea 3 Budget global : 101 000 € Autre : en fonction des opportunités</p>	
Indicateur de réalisation :	<p>Linéaire de cours d'eau restaurés Linéaire de berges replantées Linéaire de ripisylves restaurées Nombre d'abreuvoirs installés Linéaire de clôtures aménagées</p>	
Indicateur de suivi :	<p>Evaluation de l'état de conservation des habitats d'I.C. Suivi des habitats d'IC concernés Suivi de la qualité de la ripisylve IBGN</p>	
Partenaires potentiels	<p>Animateur du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule EPL Loire DDT du Puy-de-Dôme DDT de l'Allier FDAAPPMA du Puy-de-Dôme FDAAPPMA de l'Allier DREAL Auvergne ONEMA CEN</p>	

G5 - Favoriser l'habitat du Damier de la Succise			
Priorité	***	Année / Périodicité	En fonction des opportunités
Objectif de développement durable		A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique	
Objectif opérationnel		A3 - Conserver des prairies riveraines de qualité	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
Espèces d'intérêt visées :			
- 1065 - Damier de la Succise			
<p>Contexte et enjeux : La protection du Damier de la Succise passe par la protection de son habitat. L'espèce est présente dans les biotopes humides où se développe sa plante hôte : la Succise. Les milieux concernés sont multiples : prairies humides, tourbières, bas-fonds humides de faibles surfaces, bordures de route ou chemins... Un effectif important de Succise semble un élément important pour que l'espèce soit présente. Une étude réalisée dans le Quercy a montré que les meilleurs sites de reproduction de l'espèce se trouvent dans les sites abandonnés et les friches qui ne sont tondues qu'une fois par an ou soumises, uniquement après l'été, à un pâturage.</p>			
Zone d'application	prairies	Superficie ou linéaire estimé:	Objectif de contractualisation : « Prairies de fauche naturelle – retard de fauche » Herbe 06 : 30 ha « Maintien de la richesse floristique » Herbe 07 : 100 ha « Prés salés – 1340 » Herbe 03 + 09 : 16 ha
<p>Descriptif de l'opération : Sur les stations connues et abritant une population importante : - Gestion par remise en place d'un pâturage extensif Une trop forte pression de pâturage est néfaste au maintien de la bonne qualité de l'habitat pour le damier de la Succise. La mise en place d'un pâturage extensif est nécessaire mais éviter le pâturage ovin ou équin car ils développent une trop forte appétence pour la Succise. Le pâturage bovin extensif représente la meilleure méthode de gestion pour éviter la fermeture et maintenir un couvert végétal supérieur de 15 cm en moyenne, en prenant en compte un chargement limité à 0.7 UGB (Unité Gros Bétail) par hectare. De préférence, faire pâturer au début du printemps et/ou à la fin de l'été (septembre), périodes où le papillon est moins vulnérable. - Gestion par fauches tardives et mise en place de bandes refuges Ne pas faire de fauche inférieures à 15 cm de hauteur pour éviter toute atteinte aux rosettes des plantes hôtes et aux cocons communautaires (sauf si mises en place d'exclos).</p>			

Modalité de réalisation

- Agriculteurs : mobiliser les MAEC :
 - ✓ « Prairies de fauche naturelle – retard de fauche » Herbe 06 –rémunération : 171,86 €/ha/an
 - ✓ « Maintien de la richesse floristique » herbe 07, rémunération : 66.01 €/ha/an
 - ✓ « Prés salés – 1340 » Herbe 03 + 09 – rémunération : 162.41 €/ha/an
- Particuliers :
 - ✓ A32304R – Gestion par une fauche d’entretien des milieux ouverts
 - ✓ A32305R – Chantier d’entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou dérossailage léger
 - ✓ A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d’aménagements des accès
 - ✓ A32327P – Opérations innovantes au profit d’espèces ou d’habitats

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Contrats Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Agriculteurs, propriétaires	
Budget prévisionnel global	MAEC : « Prairies de fauche naturelle – retard de fauche » Herbe 06 Montant total sur 5 ans : 25 799 € « Maintien de la richesse floristique » Herbe 07- Montant total sur 5 ans : 33 005 €/ha/an « Prés salés – 1340 » Herbe 03 + 09 Montant total sur 5 ans : 12 992,80 €	
Indicateur de réalisation :	Nombre de contrats signés	
Indicateur de suivi :	Suivi de la population de Damier	
Partenaires potentiels	CEN Auvergne et Allier Chambre d'Agriculture 03 et 63	

G6 - Veiller et contrôler l'extension des espèces exotiques envahissantes

Priorité	**	Année / Périodicité	En fonction des opportunités
Objectif de développement durable	A. Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique		
Objectif opérationnel	A4. Surveiller l'apparition et lutter contre le développement des espèces invasives		
Habitat naturel d'intérêt visé :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1340*- Prairies saumâtres continentales - 3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelleta uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetae</i> - 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthiques à <i>Chara spp.</i> - 3260 – Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> - 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> - 6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin 			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1106 - Saumon atlantique - 1134 - Bouvière - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - 4038 - Cuivré de la bistorte - 1065 - Damier de la Succise - 1337 - Castor d'Europe - 1355 - Loutre d'Europe - 1163 - Chabot - 1092 - Ecrevisse à pieds blancs - 1095 - Lamproie marine - 1096 - Lamproie de planer 			
Contexte et enjeux :			
<p>La dispersion rapide et massive des espèces exotiques peut porter atteintes à l'environnement (appauvrissement de la biodiversité, perturbation de la trophie et structures des sols), à l'économie (intoxication du bétail, perte de rendement agricole...) ou encore à la santé humaine (allergies...). Les impacts engendrés par ces espèces peuvent être importants et ils doivent être pris en compte dans la gestion du site.</p> <p>Des stratégies de lutte sont mises en place au niveau national et locale.</p> <p>Le CBN du Massif Central a dressé une liste actualisée et hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes en Auvergne (Cf. Annexe).</p> <p>D'après le CBN, le risque invasif d'une espèce se mesure en combinant plusieurs critères : la chorologie (étude des aires de répartition), l'anatomie (taille des feuilles, type biologique...), la taxonomie (nombre d'espèces envahissantes dans le même genre ou famille), la biologie (viabilité des graines, type de croissance, mode de dispersion...), la dynamique (densité de population, vitesse de propagation, occupation de l'espace...).</p> <p>En Auvergne, une cinquantaine d'espèces présentent un risque invasif élevé et sont susceptibles de poser des problèmes de prolifération dans un proche</p>			

avenir.

L'étude du CBN révèle le rôle majeur joué par les réseaux routiers dans la propagation des espèces exotiques.

Zone d'application	ZSC	Superficie ou linéaire estimé:	
---------------------------	-----	---------------------------------------	--

Descriptif de l'opération :

Les questions qui se posent sont : Comment intervenir ? sur quels sites ? et sur quelles espèces ?

La lutte contre les espèces invasive est coûteuse et souvent peu efficace. C'est pourquoi la stratégie d'intervention consiste à prévenir et sensibiliser. Toutefois, si des stations sont identifiées, intervenir rapidement afin d'optimiser l'efficacité en concertation avec le Groupe régional Auvergne plantes exotiques envahissantes (GRAPEE).

Modalité de réalisation

Lors des visites de terrain, identifier et localiser les stations d'espèces invasives rencontrées et faire remonter l'information au GRAPEE. (remplir la Fiche enquête)

Contacteur le Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes (GRAPEE) et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes nuisibles d'Auvergne (FREDON),

Mettre en place des moyens de lutte adaptés en fonction de l'espèce, de son développement, du milieu envahi et des moyens disponibles en concertation avec les spécialistes

Informé et former les agents routiers à la reconnaissance et à la prise en compte de ces espèces dans le cadre des actions d'entretien des voiries.

Informé et sensibiliser les élus

Avant toutes interventions d'élimination, se rapprocher du GRAPEE, animé par le CEN Auvergne.

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000 Animateur CT Sioule Animateur SAGE Sioule GRAPPEE Collectivités	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) GRAPEE Agence de l'Eau Loire Bretagne Plan Loire
Maître d'œuvre potentiel	CEN Auvergne Communes ONF FREDON	
Budget prévisionnel global	20 000 €	

Indicateur de réalisation :	Nombre de stations traitées	
Indicateur de suivi :	Mise en place d'un suivi des espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles Nombre de stations d'espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles répertoriées Nombre de chantier d'élimination mis en place Nombre de stations d'espèces	
Partenaires potentiels	Animateur du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule CBNMC	

G7 - Favoriser des pratiques forestières respectueuses des habitats

Priorité	***	Année / Périodicité	En fonction des opportunités
Objectif de développement durable	B. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés		
Objectif opérationnel	B1. Favoriser une gestion sylvicole respectueuse des milieux en accompagnant les pratiques		
Habitat naturel d'intérêt visé :			
<ul style="list-style-type: none"> - 9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>* - 91F0*- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* - 91F0 – Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) - 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) - 9130 – Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> - 9130-4 – Hêtraies-chênaies subatlantiques à <i>Mélique</i> ou à <i>Chèvrefeuille</i> - 9160 – Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> 			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1083 - Lucane cerf-volant - 1166 - Triton crêté - 1193 - Sonneur à ventre jaune - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin - 1386 - Buxbaumie verte 			
Contexte et enjeux :			
Zone d'application	Zones forestières de la ZSC	Superficie ou linéaire estimé:	3549.27 ha

Descriptif de l'opération :

- Encadrer et contrôler les travaux forestiers
 - Maîtriser la fréquentation des pistes forestières
 - Sensibiliser au maintien du lierre sur les arbres
- Préconisations à faire passer auprès des gestionnaires forestiers notamment par l'intermédiaire de contrats Natura 2000:
- Eviter de regarnir les petites trouées forestières (chablis...) de moins de 50 ares.
 - Favoriser les boisements mixtes et pluri-strates.
 - Favoriser les essences locales (Hêtre, Chênes, Sapin blanc, Bouleau, Erable plane, Pin sylvestre).
 - Maintenir et entretenir les grandes hêtraies et hêtraies sapinières avec des fûts de plus de 40 cm voire 80 cm de diamètre.
 - Favoriser la conservation des arbres à loges de Pic noir.
 - Favoriser la conservation en l'état des zones de chablis, les micro-clairières riches en souches et chandelles.
 - Maintenir et favoriser les mélanges d'essences (feuillues) à la fois de production, mais aussi d'accompagnement: bouleau, merisier, érables, aulnes, tilleuls;
 - Eviter de transformer les peuplements feuillus en reboisement résineux d'essences allochtones (Douglas, Mélèze, Epicéa);
 - Maintenir le maximum de diversité des habitats (mares....)
 - Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement d'une surface minimale de 10 ha autour des sites de nidification connus de Pic noir, d'Aigle botté et de Circaète par l'intermédiaire de contrats Natura 2000 forestiers
 - Conserver des arbres de gros diamètre en essences feuillus (chêne de préférence);
 - Eviter le dessouchage, ainsi que l'utilisation de produits chimiques;
 - Laisser du bois mort au sol de gros diamètre (souches, billons, purges), de préférence à l'intérieur des parcelles;
 - Privilégier les purges sur pied (souche haute) des essences feuillues ou résineuses (autochtones);
 - Maintenir sur pied les gros bois présentant des caries au niveau de la base du tronc, surtout s'ils sont en lisière ou en milieu ensoleillé, en particulier les rares "vieux" châtaigniers subsistants sur le site;
 - Mettre en place des îlots de sénescence de quelques hectares (3 à 4 ha) répartis au sein des massifs, dans des peuplements déjà mûres, et composés d'essences autochtones
 - Conserver des arbres dépérissant, morts ou secs sur pied (de toutes essences autochtones) jusqu'à leur décomposition finale, de manière la plus répartie possible, et de préférence en maintenant autour d'eux une ambiance forestière. Il est particulièrement important de préserver les arbres présentant des cavités dans le tronc ou les branches maîtresses, celles-ci constituant des micro habitats très spécifiques et de plus en plus rares dans de nombreuses forêts exploitées;

Modalité de réalisation

- Contrats Natura 2000 forestiers

Mobilisation des mesures :

- F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
 - F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt
 - F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
 - F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
 - F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
 - F22708 - Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques
 - F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
 - F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
 - F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
 - F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
 - F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
 - F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
 - F22717 - Travaux d'aménagement de lisière étagée
 - F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées
 - F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières
 - F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes
- Inciter à la signature de la Charte Natura 2000.

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	ONF Propriétaires Communes Gestionnaires sylvicoles CRPF	
Budget prévisionnel global	A estimer en fonction des opportunités	
Indicateur de réalisation :	Nombre de chartes et de contrats N2000 signés	

Indicateur de suivi :	Suivi des habitats forestiers d'IC	
Partenaires potentiels	Animateur du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule	

G8 - Encourager les diagnostics stationnels			
Priorité	**	Année / Périodicité	Tous les ans
Objectif de développement durable		B. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés	
Objectif opérationnel		B1. Favoriser une gestion sylvicole respectueuse des milieux en accompagnant les pratiques	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
<ul style="list-style-type: none"> - 9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>* - 91F0*- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* - 91F0 – Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) - 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) - 9130 – Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> - 9130-4 – Hêtraies-chênaies subatlantiques à <i>Mélique</i> ou à <i>Chèvrefeuille</i> - 9160 – Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> 			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1083 - Lucane cerf-volant - 1166 - Triton crêté - 1193 - Sonneur à ventre jaune - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échanquées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin - 1386 - Buxbaumie verte 			
Contexte et enjeux :			
L'objectif est d'accompagner les propriétaires pour les inciter à mettre en place une sylviculture durable et adaptée aux contraintes stationnelles et à leurs contraintes socio-économiques... en leur proposant un accompagnement technique.			
Zone d'application	Zones forestières de la ZSC	Superficie ou linéaire estimé:	3549.27 ha

Descriptif de l'opération :

Mettre en place une concertation entre l'animateur du site et le CRPF.
Travailler en cohérence avec les actions déjà menées sur le territoire (politiques forestières...)
Elaborer un petit guide de gestion sylvicole sur les Gorges de la Sioule en concertation avec les acteurs concernés
Proposer un accompagnement technique aux propriétaires (CRPF/animateur N2000)
Mettre en place des journées de vulgarisation sur la sylviculture durable et compatible avec les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, en partenariat avec le CRPF
Intervenir lors de journée technique sur la sylviculture destinée aux propriétaires forestiers pour leur rappeler les enjeux du site et les outils contractuels existants.

Modalité de réalisation

- 2016 : Etablir une liste des propriétaires forestiers du site et les contacter (priorité aux propriétaires concernés par la présence d'habitats IC). Travailler en partenariat avec le CRPF et les services des Impôts (Foncier à jour)

Animation :

- réalisation du guide sylvicole : (2017)
 - ✓ 10j d'animateur
 - ✓ accompagnement CRPF
 - ✓ conception, impression et diffusion (500 exemplaires)
- accompagnement technique au moment de la signature de la Charte Natura 2000 ou des contrats N2000 – en fonction des opportunités
 - ✓ 1 jour d'animateur
 - ✓ 1 jour de technicien CRPF
- Organisation de réunions techniques thématiques sur le terrain avec visites de parcelles : 1 tous les 2 ans
 - ✓ Préparation de la réunion avec le CRPF (repérage + documents)
 - ✓ Animation des réunions
- Participation à des journées techniques sur la sylviculture du territoire avec présentation des enjeux du site – en fonction des opportunités
- Inciter à la signature de la Charte Natura 2000 et des Contrats Natura 2000

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000 CRPF	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) Autres : à rechercher
Maître d'œuvre potentiel	Propriétaires forestiers Communes ONF	

Budget prévisionnel global	<ul style="list-style-type: none"> - 2016 : 5000 € - 2017 : Elaboration du guide sylvicole : 10 000 € - Réunion : 7200 € sur 5 ans 	
Indicateur de réalisation :	<p style="text-align: center;">Guide sylvicole</p> <p style="text-align: center;">Nombre de réunions de sensibilisation des propriétaires</p> <p style="text-align: center;">Nombre de propriétaires sensibilisés</p>	
Indicateur de suivi :	Suivi des Habitats forestiers contractualisés	
Partenaires potentiels	<p>SMAD</p> <p>CRPF</p> <p>ONF</p> <p>Syndicats Forestiers</p> <p>Communes</p>	

G9 - Identifier et protéger les stations favorables au Triton crêté			
Priorité	**	Année / Périodicité	2019
Objectif de développement durable		B. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés	
Objectif opérationnel		B1. Favoriser une gestion sylvicole respectueuse des milieux en accompagnant les pratiques	
<p align="center">Habitat naturel d'intérêt visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>* - 91E0*- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* - 91F0 – Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) - 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) - 9130 – Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> - 9130-4 – Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélique ou à Chèvrefeuille - 9160 – Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> 			
<p align="center">Espèces d'intérêt visées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1166 – Triton crêté - 1193 – Sonneur à ventre jaune 			
<p align="center">Contexte et enjeux :</p> <p>L'espèce est présente sur le site mais sa répartition est inconnue, les données sont anciennes et partielles. L'objectif est de mieux connaître la répartition de l'espèce, la localisation précise des stations pour mettre en place des mesures de gestion ou de conservation adaptée car l'espèce est en régression un peu partout en Europe.</p> <p>Le Triton crêté fréquente plutôt les paysages ouverts et plats, on le trouve principalement dans les zones bocagères avec prairies et plus occasionnellement dans les carrières abandonnées et les zones marécageuses. L'espèce fréquente aussi les milieux forestiers. Les mares sont son habitat de prédilection. Il s'agit généralement de grandes mares, assez profondes (0.5 – 1 m) pourvues d'une abondante végétation et bien ensoleillées. Il est nécessaire qu'au moins une partie des berges soit en pente douce.</p>			
Zone d'application	Zones humides	Superficie ou linéaire estimé:	
<p align="center">Descriptif de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des actions de gestion adaptées : <ul style="list-style-type: none"> ○ En cas de création de nouvelles mares, prendre en compte les exigences écologiques de l'espèce : taille de la mare suffisante, profondeur assez importante, ensoleillement, berges en pente douce sur une partie du pourtour. ○ Conserver à proximité de la mare des tas de pierres, bois, des bosquets et des haies ✓ Restauration de mares ✓ Création de mares pour le Triton crêté: 			

- Etude et diagnostic préalable : faisabilité (foncier, hydrologie de la zone, étude de la nature du sol et sa capacité de rétention d'eau,...), étude technique et écologique.
 - Creusement de la mare en respectant quelques principes généraux auxquels pourront s'ajouter les préconisations de l'organisme en charge de l'étude préalable :
 - utilisation d'une pelle à chenilles (engin le plus respectueux du milieu alentour)
 - aménagement d'une pente douce (pente < 20%) sur au moins un quart du périmètre de la mare, si possible (en fonction des usages) sur la totalité du pourtour
 - profondeur maximale de deux mètres
 - surface inférieure à 1500 m²
- ✓ Entretien de mares
 - toute intervention (coupe de la végétation, curage, mise en défens,...) devra au préalable faire l'objet d'une étude.
 - Lutter contre le comblement des mares
 - L'élimination de l'excès de la végétation peut être réalisée en fin d'automne
 - Un curage peut être réalisé en fin d'été
 - Période d'autorisation des travaux: Novembre à début Mars
 - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles
 - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)
 - ✓ Eviter des opérations préjudiciables au maintien de la mare (coupe à blanc....)
 - ✓ Adapter les périodes d'interventions (si ces dernières sont nécessaires) au cycle des espèces sensibles : en octobre voire novembre si possible (moindre dérangement de la faune dont le triton crêté, moment des plus basses eaux)

Modalité de réalisation

- Localiser et cartographier les stations où l'espèce est présente
- Sensibiliser les propriétaires et les inciter à la contractualisation :
 - ✓ Charte N2000
 - ✓ Contrat N2000 :
 - A32309P – Création ou rétablissement de mares
 - F22702 – Création ou rétablissement de mares forestières
 - A32309R – Entretien de mares
 - A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	SHNAO Spécialistes Propriétaires	

	ONF Hyla 63	
Budget prévisionnel global	A estimer au cas/cas	
Indicateur de réalisation :	Nombre de mares restaurées Nombre de contrats signés Nombre de propriétaires sensibilisés	
Indicateur de suivi :	Population de Triton crêté	
Partenaires potentiels	CEN CPIE ONF CRPF	

G10 - Accompagner les pratiques motorisées encadrées et gérer les pratiques sauvages			
Priorité	***	Année / Périodicité	2017
Objectif de développement durable		B. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés	
Objectif opérationnel		B1. Favoriser une gestion sylvicole respectueuse des milieux en accompagnant les pratiques	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
<ul style="list-style-type: none"> - 9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>* - 91^{FO}*- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* - 91F0 – Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) - 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) - 9130 – Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> - 9130-4 – Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille - 9160 – Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> 			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1083 - Lucane cerf-volant - 1166 - Triton crêté - 1193 - Sonneur à ventre jaune - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin - 1386 - Buxbaumie verte 			
Contexte et enjeux :			
<p>Les Gorges de la Sioule sont très fréquentées par les usagers de véhicules à moteurs. Le territoire fait de plus en plus souvent l'objet d'organisation de randonnées (quads, motos, 4*4) ou de manifestations encadrées (locales ou étrangères à la région). Il y a également un terrain de moto-cross sur la commune de Queuille.</p> <p>Le principal risque lié à cette pratique concerne essentiellement la pratique sauvage dans les zones de gorges avec destruction des habitats naturels et dérangements pour les espèces.</p>			
Zone d'application		ZSC – en priorité les zones forestières	Superficie ou linéaire estimé : 3577 ha

Descriptif de l'opération :

- Sensibiliser les organisateurs de manifestations encadrées aux enjeux du site et les inciter à communiquer sur le respect et la richesse de la biodiversité des gorges de la Sioule
- Travailler avec les clubs locaux, les usagers et les acteurs du tourisme sur la mise en place d'une communication commune et efficace (outils de communication adaptés...)
- Elaborer une charte de bonne conduite avec les acteurs concernés
- Travailler en concertation avec les services de l'Etat (échanges d'information sur l'organisation de manifestations motorisées)
- Inciter et aider les communes à mettre en place des arrêtés communaux et des aménagements adaptés (barrières, panneaux d'informations...)

Modalité de réalisation

- Recenser les clubs et structures concernées et prendre contact avec elles
- Recenser les points noirs et trouver des solutions adaptées avec les acteurs concernés
- Faire signer la Charte de bonne conduite ou la charte Natura 2000 aux structures organisatrice de manifestations motorisées

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000 Communes Préfet	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Offices de Tourisme Clubs de motos communes	
Budget prévisionnel global	15 jours d'animateur : 9000 €	
Indicateur de réalisation :	Nombre de pratiquants sensibilisés Actions de menées Outils de communication réalisés	
Indicateur de suivi :	à définir	
Partenaires potentiels	Animateur du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule	

G11 - Conserver les forêts de ravin en bon état			
Priorité	***	Année / Périodicité	En fonction des opportunités
Objectif de développement durable		B. Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés	
Objectif opérationnel		B2. Protéger les forêts de ravin	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
- 9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1083 - Lucane cerf-volant - 1166 - Triton crêté - 1193 - Sonneur à ventre jaune - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin - 1386 - Buxbaumie verte 			
Contexte et enjeux :			
Les forêts de ravins ont un caractère patrimonial très marqué mais la structure de leur peuplement est aussi très fragile. La Forêt Domaniale de la Sioule qui abrite de belles forêts de ravins est classée en RBI (Réserve Biologique Intégrale).			
Zone d'application	Forêts	Superficie ou linéaire estimé:	
Descriptif de l'opération :			
<p>Maintenir les forêts de ravins en bon état de conservation en les protégeant de toutes interventions humaines (sauf pour les actions de mises en sécurité des voies ouvertes à la circulation)</p> <p>Soutenir et suivre la mise en place du plan de gestion de la RBI (Forêt Domaniale de la Sioule).</p> <p>Aucune réalisation de coupes rases ou brutales sur les peuplements situés en pourtour des zones de ravins</p> <p>Interdire la création de piste dans l'habitat et à proximité immédiate</p>			
Modalité de réalisation			
<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> ✓ F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire ✓ F22714 – Investissement visant à informer les usagers de la forêt ✓ F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. 			

- Faire signer la Charte Natura 2000
- Mettre en place un APPB si besoin
- Inciter à la mise en conformité des plans de gestion et aménagements forestiers

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000 CRPF	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) Contrats Natura 2000
Maître d'œuvre potentiel	ONF Propriétaires Communes	
Budget prévisionnel global	A estimer au cas par cas	
Indicateur de réalisation :	Nombre de contrats signés Nombre de chartes signées Surfaces protégées	
Indicateur de suivi :	Suivi de l'état de conservation des forêts de ravins	
Partenaires potentiels	Animateur du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule	

G12 - Préserver et favoriser le maintien du bocage			
Priorité	**	Année / Périodicité	2016/ 2017 : années d'engagement dans les MAEC
Objectif de développement durable		C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	
Objectif opérationnel		C1. Promouvoir une gestion adaptée du bocage	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
Espèces d'intérêt visées : <ul style="list-style-type: none"> - 1060 -Cuivré des marais - 1065 – Damier de la Succise - 1066 – Triton crêté - 1083 - Lucane cerf-volant - 1193 - Sonneur à ventre jaune - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échanquées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 - Grand murin 			
Contexte et enjeux :			
<p>Les haies, les arbres isolés ; les alignements d'arbres et de bosquets constituent les éléments structurants du paysage bocager. Ils font face à une diminution ou une gestion inadaptée qui provoquent la régression d'espèces proies (insectes, reptiles, micromammifères) et limitent la ressource alimentaire des prédateurs.</p> <p>Les gorges sont essentiellement forestières et le bocage est plus rare que sur les plateaux. Le bocage présent dans les gorges souffre parfois d'un abandon et d'un manque d'entretien au profit des zones de plateaux.</p> <p>Lien avec l'objectif du SAGE 1.5 – Améliorer la connaissance et la préservation du bocage</p>			
Zone d'application	bocage	Superficie ou linéaire estimé:	Objectif de contractualisation : Linéa 1 - 2 entretiens : 35 000, 00 ml Linéa 1 - 5 entretiens : 30 000, 00 ml ; Linéa 02 : 100 arbres

Descriptif de l'opération :

L'objectif de cette action est d'assurer un entretien réfléchi et pertinent des haies et des arbres isolés favorable au maintien de la biodiversité, en favorisant leur renouvellement.

Les mesures de gestions conservatoires possibles sont :

- Le maintien ou l'implantation de haies, d'arbres isolés (pour les amphibiens, les chauves-souris...), d'alignements d'arbre et de bosquets
- La conservation des pierriers et des murets existants (reptiles...)
- Le maintien des haies et des buissons denses utilisés comme espaces de reproduction
- Le maintien des buissons, des arbres isolés, des branches et arbustes hauts

Modalité de réalisation :

- Contrats agricoles :

- ✓ MAEC Linea 01 – Entretien de haies localisées de manière pertinente – (avec 2 entretiens sur 5 ans) - rémunération : 0.36 € /ml
- ✓ MAEC Linea 01- Entretien de haies localisées de manière pertinente - (avec 5 entretiens sur 5 ans) - rémunération : 0.90 € /ml
- ✓ MAEC Linéa 02 – Entretien d'arbres isolés ou en alignement ; (avec 1 entretien sur 5 ans) – rémunération : 3.96 € /arbre

Mettre en place des journées de sensibilisation avec la Mission Haies Auvergne (outils adaptés, démonstration, valorisation)

- Contrats N2000 (hors parcelles agricoles):

- ✓ A32306P – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- ✓ A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000 Structure porteuse du PAEC	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) PAEC
Maître d'œuvre potentiel	Mission Haies Agriculteurs	
Budget prévisionnel global	<u>Estimation sur les deux années de campagne de contractualisation 2016 et 2017 :</u> <ul style="list-style-type: none">- MAEC Linea 01 – Entretien de haies localisées de manière pertinente – (avec 2 entretiens sur 5 ans) –- Budget global sur 5 ans : 63 000 €- MAEC Linea 01- Entretien de haies localisées de manière pertinente (avec 5 entretiens sur 5 ans)-	

	<p>Budget global sur 5 ans : 135 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAEC Linéa 02 – Entretien d'arbres isolés ou en alignement ; (avec 1 entretien sur 5 ans) <p>Budget global sur 5 ans : 1980 €</p> <p>Journées de sensibilisation : 4500 € sur 2016 et 2017.</p>	
Indicateur de réalisation :	Nombre de contrats souscrits	
Indicateur de suivi :	Surface bocagère préservée	
Partenaires potentiels	<p>Chambre d'agriculteur du Puy-de-Dôme et de l'Allier, Mission Haies Structure animatrice du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule SMAD des Combrailles Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Allier CEN Auvergne et Allier</p>	

G13 - Conserver et entretenir les pelouses sèches et les landes			
Priorité	***	Année / Périodicité	
Objectif de développement durable		C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	
Objectif opérationnel		C2. Préserver les pelouses sèches et les landes sèches***	
<p>Habitat naturel d'intérêt visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4030 - Landes sèches européennes - 6210* - Pelouses sèches naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)* 			
<p>Espèces d'intérêt visées :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1303 – Petit rhinolophe 1304 – Grand rhinolophe 1308 – Barbastelle d'Europe 1321 – Murin à oreilles échancrées 1323 – Vespertilion de Bechstein 1324 – Grand murin 			
<p>Contexte et enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landes sèches : L'un des sites remarquables de pelouses sèches concerne les « landes de Péraclous », ENS d'initiative locale qui fait l'objet d'un plan de gestion qui va de 2012 à 2016 financé par le Conseil départemental de l'Allier et co-géré par le CEN Allier. L'objectif est de préserver la mosaïque d'habitats qui fait toute la richesse du site. Un autre site valorisé est le belvédère de Navoirat situé sur une lande sèche qui domine les gorges et a fait l'objet d'action de restauration par la commune de Menat par l'intermédiaire d'un contrat Natura 2000. - Pelouses sèches : Leur surface s'est considérablement réduite suite à l'abandon pastoral et à la colonisation ligneuse. Il s'agit d'un habitat à forte valeur patrimoniale qui abrite une grande richesse floristique et entomologique. <p>Ces deux habitats présentent également un enjeu paysager important et un attrait touristique.</p>			
Zone d'application		Pelouses et landes sèches	<p>Superficie ou linéaire estimé:</p> <p>65,33 ha</p>
<p>Descriptif de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landes sèches : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre les actions de gestion mises en œuvre : pour la gestion, le respect d'une formation en mosaïque de strates de hauteurs et d'âges différents nécessite de conjuguer trois types de pratiques : ✓ un pâturage extensif 			

- ✓ une **fauche** ou un gyrobroyage tous les 10 ans, avec exportation des produits
 - ✓ l'**étrépage** et l'**écobuage** qui favorisent un rajeunissement de la lande
 - ✓ Valoriser cet habitat (tourisme...)
 - Pelouses sèches :
 - ✓ Entretien et maintenir le caractère steppique des pelouses
- une expertise préalable sera réalisée pour localiser les surfaces à traiter
- ✓ Contenir l'embuissonnement par des pratiques pastorales adaptées
 - ✓ Coupe des ligneux avec exportation des produits de coupes
 - ✓ Fauchage / gyrobroyage / débroussaillage avec exportation des produits de coupe

Modalité de réalisation

- Site de Péraclous : travailler en concertation avec le Conseil départemental de l'Allier et le CEN Allier pour coordonner les actions
- Inciter à la poursuite des actions mises en place au Belvédère de Navoirat (commune de Menat)
- Mettre en place la MAET «Landes sèches » (Herbe 03 + Herbe 09) – rémunération : 206,44 €/ an
- Inciter à la signature de la Charte Natura 2000
- Contrats Natura 2000 :
 - ✓ A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
 - ✓ A32302P – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé
 - ✓ A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
 - ✓ A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
 - ✓ A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
 - ✓ A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000 Conseil départemental de l'Allier	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) PAEC ENS
Maître d'œuvre potentiel	Agriculteurs	
Budget prévisionnel global	MAEC « Landes sèches » - Montant total sur 5 ans : 30 966 €	
Indicateur de réalisation :	Contrats signés Surfaces entretenues ou restaurées	
Indicateur de suivi :	Etat de conservation des habitats Evolution qualitative et quantitative des pelouses	

Partenaires potentiels	CEN Allier Mission Haies Auvergne Office de Tourisme	
-------------------------------	--	--

G14 - Mettre en place une gestion durable du Marais salé de Vauvernier

Priorité	***	Année / Périodicité	Après accord foncier
-----------------	-----	----------------------------	----------------------

Objectif de développement durable	C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles
--	---

Objectif opérationnel	C3- Restaurer et conserver les prés salés
------------------------------	--

Habitat naturel d'intérêt visé : 3140 - Tapis de Characée 1340* - Prairie humide minérale 6431 – Mégaphorabie eutrophe 91F0 - Ripsisylve

Espèces d'intérêt visées : - 1041 - Cordulie à corps fin - 1044 - Agrion de Mercure - 1060 - Cuivré des marais - 1065 - Damier de la Succise - 1193 – Sonneur à ventre jaune
--

Contexte et enjeux :

La richesse principale du site du « Marais de Vauvernier » repose sur la présence d'habitats halophiles, 4 habitats sont d'intérêt communautaire (liés aux zones humides ou en eau). Mais ces habitats présentent cependant un faciès dégradé au vu des données historiques, bien qu'une partie des espèces liées au contexte halophile soient toujours présentes.

L'enjeu principal du site est la restauration des habitats de « prés salés intérieurs », ainsi que la conservation des espèces qui font aujourd'hui la richesse patrimoniale du site : la Samole de Valerand, espèce exceptionnelle en Auvergne (5 stations connues) ; le sonneur à ventre jaune et l'Agrion de mercure (espèces protégées).

Le Scirpe glauque est une espèce considérée comme en danger en Auvergne et en forte régression (deux stations subsistent : 1 à Saint-Nectaire et celle de Vauvernier).

La prairie humide minérale couvre une superficie de 568 m² et son état de conservation est **particulièrement dégradé**. Pourtant, cet habitat est **l'enjeu majeur du site** car il constitue la dernière station du département de l'Allier.

Rappels des principales études menées sur le site :

- 2007 : Une première étude est réalisée (inventaire des amphibiens, des odonates, une cartographie grossière des unités de végétation et une série de mesures de conductivité de l'eau pour comprendre le fonctionnement hydrobiologique), à la demande de l'ONF (animateur), par le CEN Allier dans le but d'identifier un potentiel contrat Natura 2000 à réaliser pour la restauration du marais de Vauvernier.
- 2008 - 2010 : Etude hydrologique réalisée par le cabinet d'étude Pierre Goubet.

Zone d'application	Marais de Vauvernier	Superficie ou linéaire estimé:	24 ha 27a 07 ca
Descriptif de l'opération :			
<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les habitats de «prés salés intérieurs » - Conserver les espèces à forte valeur patrimoniale, en particulier la Samole de Valerand, le sonneur à ventre jaune et l'Agrion de Mercure - Restaurer les milieux halophiles - Aménager la cohabitation avec les usagers - Gérer les zones ouvertes 			
Modalité de réalisation			
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en place de la notice de gestion du Marais de Vauvernier - Contrats Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> ✓ A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ✓ A32302P – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé ✓ A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique ✓ A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique ✓ A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ✓ A32309P – Création ou rétablissement de mares ✓ A32309R – Entretien de mares ✓ A32312P et R – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides ✓ A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles 			
Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000		Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	CEN Allier Agriculteurs		
Budget prévisionnel global	170 970 € sur 5 ans (Cf. Note de gestion)		
Indicateur de réalisation :	Mise en œuvre du Plan de gestion		

Indicateur de suivi :	Suivi de la réalisation du Plan de gestion Suivi état de conservation des habitats Suivi des populations d'espèces	
Partenaires potentiels	Animateur du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule	

G15 - Maintenir et Conserver les sources salées de Châteauneuf-les-Bains			
Priorité	**	Année / Périodicité	2018
Objectif de développement durable		C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	
Objectif opérationnel		C3- Restaurer et conserver les prés salés	
Habitat naturel d'intérêt visé : 1340* - Prés salés intérieurs 6430 – Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin			
Espèces d'intérêt visées :			
Contexte et enjeux : Le bassin hydrominéral de Châteauneuf-les-Bains compte 22 sources distinctes qui sont captées et autorisées. Il existe également de nombreuses autres émergences de faible débit qui ne sont pas captées. Ces sources abritent au moins un habitat d'intérêt prioritaire et sont susceptibles d'abriter des espèces halophiles à forte valeur patrimoniale. Ses sources sont à l'abandon et embroussaillées. L'objectif est de les restaurer et les mettre en valeur.			
Zone d'application	Châteauneuf-les-Bains	Superficie ou linéaire estimé:	-
Descriptif de l'opération :			
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les sources - Réaliser une étude de faisabilité pour leur restauration et leur valorisation - Mettre en place un plan de gestion - Pistes de gestion : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fauche sans fertilisation avec export de la matière minérale ✓ Pâturage extensif ✓ Encadrer la fréquentation touristique 			
Modalité de réalisation :			
<ul style="list-style-type: none"> - Se rapprocher des structures gestionnaires et propriétaires - Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ✓ A32302P – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé ✓ A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique ✓ A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique ✓ A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ✓ A32309P – Création ou rétablissement de mares ✓ A32309R – Entretien de mares 			

- ✓ A32312P et R – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
- ✓ A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000 Collectivités territoriales	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) Contrats Natura 2000
Maître d'œuvre potentiel	CEN propriétaires	
Budget prévisionnel global	5000 € Contrat : à estimer	
Indicateur de réalisation :	Restauration des sources	
Indicateur de suivi :	Etat de conservation de l'habitat 1340*	
Partenaires potentiels	Office de tourisme Thèmes de Châteauneuf Collectivités	

G16 - Conserver et favoriser l'habitat du sonneur à ventre jaune			
Priorité	**	Année / Périodicité	2019
Objectif de développement durable		C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	
Objectif opérationnel		C4 - Préserver les zones humides	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
Espèces d'intérêt visées : - 1193 - Sonneur à ventre jaune			
Contexte et enjeux :			
<p>Le sonneur fréquente les milieux bocagers, les prairies et les biotopes aquatiques de nature variée, parfois fortement liés à l'homme : mares permanentes ou temporaire, ornières, fossés, bordures marécageuses d'étangs, de lacs, retenues d'eau artificielles, anciennes carrières inondées, mares abreuvoirs...</p> <p>L'espèce est en régression en Europe et en France.</p>			
Zone d'application	ZSC	Superficie ou linéaire estimé:	
Descriptif de l'opération :			
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et multiplier des petites mares, mêmes temporaires - Réaliser un maillage de zones humides pour favoriser les échanges de populations - Prendre en compte les exigences écologiques de l'espèce : faible profondeur de l'eau, ensoleillement, berges en pente douce au moins sur une partie de la mare ; - Conserver des abris (souches, tas de pierres....) 			
Modalité de réalisation			
<ul style="list-style-type: none"> - Localiser et cartographier les stations où l'espèce est présente - Prendre contact avec les propriétaires et les inciter à la contractualisation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Charte N2000 ✓ Contrat N2000 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ A32309P – Création ou rétablissement de mares ▪ A32309R – Entretien de mares ▪ A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations hygrophiles - Réaliser une étude de faisabilité pour la restauration ou la création de mares 			

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) Contrats Natura 2000 PNA Sonneur
Maître d'œuvre potentiel	Propriétaires Agriculteurs CEN Hyla 63	
Budget prévisionnel global	5000 € Contrat : A estimer au cas par cas	
Indicateur de réalisation :	Nombre de mares entretenues Nombre de mares créées Nombre de mares restaurées	
Indicateur de suivi :	Population de Triton crêté et de Sonneur à ventre jaune	
Partenaires potentiels	Collectivités	

G17 - Limiter le retournement des prairies permanentes en aidant les pratiques favorables			
Priorité	***	Année / Périodicité	2016/ 2017
Objectif de développement durable		C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	
Objectif opérationnel		C5- Favoriser le maintien des prairies permanentes	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
- 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis</i>)			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1060 - Cuivré des marais - 1065 - Damier de la Succise - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1323 -Vespertilion de Bechstein - 1324 – Grand murin 			
Contexte et enjeux :			
Même si cette pratique est moins répandue dans les gorges que sur les plateaux, La ZSC fait face à une diminution des prairies naturelles (permanentes) au profit des cultures. Cette régression entraîne une banalisation des milieux et une diminution quantitative et saisonnière, de la ressource alimentaire (rongeurs, insectes pour l'essentiel).			
Zone d'application	Prairies permanentes	Superficie ou linéaire estimé:	Objectif de contractualisation MAEC (2016-2017) 100 ha (herbe 07) 30 ha (herbe 06)
Descriptif de l'opération :			
<p>En faveur des prairies permanentes, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le pâturage extensif - Maintenir un équilibre de surfaces de prairies et de cultures - Inciter le non-retournement des prairies naturelles - Favoriser une fauche tardive - Limiter la fertilisation azotée 			

Modalité de réalisation

Mobilisation des MAEC - HERBE 07 (Maintien de la richesse floristique) - Rémunération : 66,01€ /ha
 et HERBE 06 (Retard de fauche) Rémunération : 171,86 € /ha
 Actions d'animation et de communication

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000	<p>Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) PAEC " Sioule, Gorges et Combrailles"</p>
Maître d'œuvre potentiel	Agriculteurs	
Budget prévisionnel global	Mise en œuvre des MAEC : « Maintien de la richesse floristique » <u>budget global sur 5 ans</u> : 33 005 € « Retard de fauche » <u>budget global sur 5 ans</u> : 25 779 € sur 5 ans	
Indicateur de réalisation :	Nombre de contrats souscrits Nombre de journée de sensibilisation réalisée	
Indicateur de suivi :	Surfaces en prairies conservées Nombre d'exploitants sensibilisés Nids de busards sauvés Jeunes busards à l'envol	
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculteur du Puy-de-Dôme et de l'Allier, Structure animatrice du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule SMAD des Combrailles Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Allier CEN Auvergne et Allier LPO	

G18 - Favoriser l'absence totale de fertilisation azotée et une fauche adaptée des prairies			
Priorité	***	Année / Périodicité	
Objectif de développement durable		C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	
Objectif opérationnel		C6 – Maintenir la richesse floristique des prairies naturelles	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
- 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1060 - Cuivré des marais - 1065 - Damier de la Succise - 1303 - Petit rhinolophe - 1304 - Grand rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1324 – Grand murin 			
Contexte et enjeux :			
Zone d'application	Prairies de fauche	Superficie ou linéaire estimé:	Objectif de contractualisation MAEC (2016-2017) 100 ha (herbe 07) 30 ha (herbe 06)
Descriptif de l'opération :			
<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les agriculteurs sur l'importance du maintien de la fauche sur ces pelouses - Favoriser et inciter les agriculteurs au maintien ou à l'amélioration des bonnes pratiques agricoles : - Inciter les exploitants à maintenir une fauche tardive sur leurs prairies - Limiter l'usage de la fertilisation qui conduit à un appauvrissement des espèces prairiales au profit des espèces nitrophiles 			
Modalité de réalisation			
<ul style="list-style-type: none"> - Informer et réunir les agriculteurs autour du projet agro-environnemental - Mettre en place la contractualisation <ul style="list-style-type: none"> ✓ MAEC « Prairie de fauche – retard de fauche » Herbe 06 ✓ MAEC « Prairie de fauche naturelle – Maintien de la richesse floristique » Herbe 07 			
Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000		Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)

Maître d'œuvre potentiel	Agriculteurs	
Budget prévisionnel global	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MAEC « Prairie de fauche – retard de fauche » Herbe 06 – rémunération : 171.86 €/ha/an Budget estimatif sur 5 ans : 25 779 € ✓ MAEC « Prairie de fauche naturelle – Maintien de la richesse floristique » Herbe 07 – rémunération : 66.01 €/ha/an Budget estimatif sur 5 ans : 33 005 € 	
Indicateur de réalisation :	Mise en place des MAEC	
Indicateur de suivi :	Suivis phytosociologiques	
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculteur du Puy-de-Dôme et de l'Allier, Structure animatrice du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule SMAD des Combrailles Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Allier CEN Auvergne et Allier LPO	

G19 – Protéger et gérer les gîtes à chauves-souris			
Priorité	***	Année / Périodicité	En fonction des opportunités
Objectif de développement durable		C. Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles	
Objectif opérationnel		C7 – Protéger les populations de chauves-souris	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
Espèces d'intérêt visées :			
<ul style="list-style-type: none"> - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1323 - Vespertilion de Bechstein - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1324 - Grand murin - 1303 – Petit rhinolophe 			
Contexte et enjeux :			
Zone d'application	Tunnels, mines, bâtiments	Superficie ou linéaire estimé:	-
Descriptif de l'opération :			
<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser, aménager et entretenir les gîtes d'hibernation <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pose de grilles ou d'un grillage devant les entrées des tunnels ou des galeries, pose d'un ou plusieurs panneaux d'information, ✓ nettoyage des accès, possibilités de renforcement des ouvertures (piliers, étayage). ✓ Réouverture ou réparation des ouvrages sécurisés avec pose de barreaux amovibles, pose d'un ou plusieurs panneaux d'information, possibilités de renforcement des ouvertures (piliers, étayage). - Sécuriser, aménager et entretenir les gîtes de reproduction <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaménager des ouvertures pour éviter les déperditions de chaleur et les dérangements, pose de bâches, réfection de toitures ✓ Maintenir ou créer des fentes dans les ouvrages routiers (ponts...) ✓ Poser des panneaux d'information, ✓ nettoyer les sites - Négocier des accords fonciers 			
Modalité de réalisation			
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude préalable et une autorisation de travaux - Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ A32326P : Aménagements visant à informer les usagers 			

- ✓ A32327P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.
- ✓ A32323P : aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

- Charte Natura 2000

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	CEN Auvergne Chauve-souris Auvergne	
Budget prévisionnel global	<ul style="list-style-type: none"> - A estimer au cas par cas pour les contrats Natura 2000. - Pour les MAEC : <ul style="list-style-type: none"> ✓ MAEC « Prairie de fauche – retard de fauche » Herbe 06 – rémunération : 171.86 €/ha/an Budget estimatif sur 5 ans : 25 779 € ✓ MAEC « Prairie de fauche naturelle – Maintien de la richesse floristique » Herbe 07 – rémunération : 66.01 €/ha/an Budget estimatif sur 5 ans : 33 005 € 	
Indicateur de réalisation :	Protection des gîtes	
Indicateur de suivi :	Suivis des effectifs	
Partenaires potentiels	DREAL DDT Collectivités	

A1 – Organisation de réunions			
Priorité	***	Année / Périodicité	annuelle
Objectif de développement durable		D. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	
Objectif opérationnel		D1 - Assurer la gouvernance du site	
Habitat naturel d'intérêt visé : Tous			
Espèces d'intérêt visées : Toutes			
Contexte et enjeux : La mise en œuvre du Docob ne peut se faire sans une animation du site, un suivi administratif, technique et financier et une coordination des actions sur l'ensemble du territoire du site Natura 2000. La structure animatrice est chargée de rendre compte de ces actions auprès d'un comité de pilotage et auprès des services de l'Etat.			
Zone d'application	ZSC	Superficie ou linéaire estimé:	
Descriptif de l'opération : La structure animatrice est chargée de :			
<ul style="list-style-type: none"> ○ de coordonner les avis techniques : la décision de mettre en œuvre certaines mesures du DOCOB pourra nécessiter l'avis technique d'un ou plusieurs experts (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel - CSRPN -, technicien rivière, technicien de la fédération des chasseurs, émanation technique du comité de pilotage, Commissions régionales agri-environnementales - CRAE -, Commissions départementales d'orientation agricole – CDOA -, etc.). Le cas échéant, la structure animatrice est chargée de réunir les personnes compétentes afin de recueillir leur avis et de bâtir, en conséquences les contrats concernés ; ○ de préparer les réunions du COPIL et d'en assurer le secrétariat ; <ol style="list-style-type: none"> 1. Elle doit préparer et animer les réunions du comité de pilotage afin de lui rendre compte de l'état des réalisations effectuées et du programme d'activités envisagé. La fréquence de ces Copils doit se rapprocher le plus possible de 1 par an. 2. La structure animatrice propose un projet de compte-rendu de Copil qui sera envoyé aux membres du Copil par la DDT. 3. De même, des groupes de travail techniques peuvent se réunir autant que de besoin sur des thématiques particulières (élaboration de la charte Natura 2000, actualisation des cahiers des charges...). La préparation, l'animation et les comptes rendus de ces réunions sont réalisés par la structure animatrice suivant les mêmes modalités que pour les réunions du comité de pilotage. Les conclusions issues de ces groupes de travail sont exposées lors des réunions du comité de pilotage. 			

Modalité de réalisation

Cette action est réalisée dans le cadre de l'animation courante du site par la structure animatrice.

Maître d'ouvrage potentiel :	opérateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Animateur Natura 2000	
Budget prévisionnel global	2 jours d'animateur / an (1200 €/an)	
Indicateur de réalisation :	Nombre de réunions réalisées Echanges avec les services de l'Etat Comptes rendus de réunions Bilan annuel	
Indicateur de suivi :	Prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques SUDOCO	
Partenaires potentiels	DDT, DREAL, porteurs de projets ou de programmes sur le territoire	

A2 - Assurer la veille écologique et l'assistance aux évaluations d'incidences			
Priorité	***	Année / Périodicité	annuelle
Objectif de développement durable		D. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	
Objectif opérationnel		D2. Apporter un appui aux porteurs de projets et aux propriétaires	
Habitat naturel d'intérêt visé : Tous			
Espèces d'intérêt visées : Toutes			
Contexte et enjeux : L'animateur doit porter assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences. En aucun cas, la structure animatrice ne doit être chargée de rédiger l'évaluation des incidences pour le compte d'un porteur de projet.			
Zone d'application:	ZSC	Superficie ou linéaire estimé:	3577 ha
Descriptif de l'opération :			
L'animateur est chargé :			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. ✓ dans la mesure du possible, de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'Etat et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité. 			
Modalité de réalisation :			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer les inventaires et toute donnée (dont l'animateur a connaissance) nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. ✓ La structure animatrice doit permettre aux porteurs de projets d'identifier les enjeux de conservation du site et les précautions à prendre. L'animateur doit mettre à jour les informations portées sur la fiche de synthèse du site (fiche destinée à aider les porteurs de projet à réaliser leurs évaluations des incidences) : ces propositions doivent suivre l'évolution de la connaissance des enjeux du site, et être transmises à la DDT pour validation et publication. ✓ Répondre aux demandes d'information ou d'avis des administrations sur des dossiers d'études d'incidences Natura 2000 concernant le site. ✓ Donner des conseils aux porteurs de projets 			

✓ Assurer une veille locale et alerter l'administration

Maître d'ouvrage potentiel :	Opérateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Animateur Natura 2000	
Budget prévisionnel global	5 jours d'animateur / an (3000 € /an)	
Indicateur de réalisation :	Bilan annuel SUDOCO Nombre de jours d'animateur réalisé pour la veille	
Indicateur de suivi :	Maintien des espèces d'intérêt communautaire SUDOCO	
Partenaires potentiels	Porteurs de projets	

A3 – Gestion administrative et financière			
Priorité	***	Année / Périodicité	annuelle
Objectif de développement durable		D. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	
Objectif opérationnel		D3 - Assurer la gestion administrative et financière du site	
<p align="center">Habitat naturel d'intérêt visé : Tous</p>			
<p align="center">Espèces d'intérêt visées : Toutes</p>			
<p align="center">Contexte et enjeux :</p> <p>La mise en œuvre du Docob ne peut se faire sans une animation du site, un suivi administratif, technique et financier et une coordination des actions sur l'ensemble du territoire du site Natura 2000. La structure animatrice est chargée de rendre compte de ces actions auprès d'un comité de pilotage et auprès des services de l'Etat.</p>			
Zone d'application	ZSC	Superficie ou linéaire estimé:	3577 ha
<p align="center">Descriptif de l'opération :</p> <p>La structure animatrice est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de définir les besoins financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre des actions de gestion (mesures contractuelles et hors contrats) et ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000 ; ○ De veiller à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques du territoire <p>La structure animatrice veille à ce que la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion, de planification ou d'aménagement (forêt, urbanisme...), des documents d'urbanisme, des programmes d'actions, prennent en compte les préconisations du DOCOB, les enjeux communautaires et le respect du patrimoine naturel dans les processus de décision.</p> <p>L'animateur veille particulièrement à la cohérence des exigences de la gestion du site avec celles des plans et programmes publics coexistant sur le territoire (SAGE, Contrat territorial, Directive et Schéma Régionaux d'Aménagement (DRA/SRA), Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), Documents d'urbanisme...). L'animateur sensibilise et porte à connaissances les enjeux du site.</p>			
<p align="center">Modalité de réalisation</p> <p>Cette action est réalisée dans le cadre de l'animation courante du site par la structure animatrice. 3 jours d'animateur / an (1800 €/an)</p>			

Maître d'ouvrage potentiel :	opérateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Animateur Natura 2000	
Budget prévisionnel global	9000 € sur 5 ans	
Indicateur de réalisation :	Nombre de réunions réalisées Echanges avec les services de l'Etat Comptes rendus de réunions Bilan annuel	
Indicateur de suivi :	Prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques SUDOCO	
Partenaires potentiels	DDT, DREAL, porteurs de projets ou de programmes sur le territoire	

A4 - Actualiser le DOCOB			
Priorité	**	Année / Périodicité	
Objectif de développement durable		D. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	
Objectif opérationnel		D4- Mettre à jour le Docob	
Habitat naturel d'intérêt visé : Tous			
Espèces d'intérêt visées : Toutes			
<p>Contexte et enjeux :</p> <p>La structure animatrice est chargée d'analyser les difficultés de mise en œuvre du DOCOB et de proposer d'éventuels ajustements à présenter au comité de pilotage (COPIL).</p> <p>Elle doit procéder aux mises à jour du DOCOB et à son actualisation.</p>			
Zone d'application	ZSC	Superficie ou linéaire estimé:	3577 ha
<p>Descriptif de l'opération :</p> <p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter les <u>cahiers des charges</u> des mesures de gestion applicables aux contrats Natura 2000 ; - mettre à jour en fonction de nouveaux <u>inventaires</u>, de nouvelles <u>cartographies</u> : <ul style="list-style-type: none"> o réaliser des compléments d'inventaires et de cartographies des habitats naturels et habitats d'espèces présents sur des extensions de périmètre intervenues après la validation du document d'objectifs dans le respect des cadres prévus par les services de l'Etat ; o réaliser et prendre en compte les cartographies des habitats qui pourront être remise à jour en fonction des visites de terrain ou diagnostics de parcelles ; <p>D'une manière générale, la structure animatrice met à jour le DOCOB en fonction des informations juridiques et économiques qu'elle reçoit de la part des services de l'Etat ou de ses réseaux.</p>			

Modalité de réalisation

- Mettre à jour le Formulaire Standard de données (0.5 j /an)
- Mettre à jour la fiche de synthèses des évaluations d'incidences (0.5 j / an)
- Mettre à jour SUDOCO (1 j/an)

Maître d'ouvrage potentiel :	Opérateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Animateur Natura 2000	
Budget prévisionnel global	6000 € sur 5 ans	
Indicateur de réalisation :	Données actualisées	
Indicateur de suivi :	SUDOCO FSD Fiche de synthèse Evaluation des incidences du site	
Partenaires potentiels	Services de l'Etat, associations environnementales, CBNMC, acteurs du territoire, collectivités locales	

C1 – Animation, promotion et suivis de charte/MAEC/contrats			
Priorité	***	Année / Périodicité	annuelle
Objectif de développement durable		D. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	
Objectif opérationnel		E1 – communiquer, sensibiliser et informer	
Habitat naturel d'intérêt visé : Tous			
Espèces d'intérêt visées : Toutes			
Contexte et enjeux :			
<p>Contexte et enjeux : La communication est essentielle pour faire adhérer la population locale, les usagers et les élus à la démarche Natura 2000.</p> <p>La structure animatrice est chargée de communiquer, sensibiliser et informer, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DOCOB, les publics présents et ayant des intérêts sur le site : les propriétaires de terrains ou mandataires, les exploitants agricoles, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site (collectivités, carriers, concessionnaires d'autoroutes, EDF-RTE...), les utilisateurs des espaces considérés (chasseurs, pêcheurs, randonneurs, pratiquants de sports, ...).</p> <p>La mise en œuvre du Docob ne peut se faire sans la promotion de la charte, des MAEC et des contrats.</p>			
Zone d'application		ZSC	Superficie ou linéaire estimé:
			3577 ha
Descriptif de l'opération :			
<p><u>Public cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les habitants - les acteurs du tourisme - les propriétaires - les élus - le grand public <p><u>Les outils</u></p> <p>Les outils d'information, de communication et de sensibilisation doivent être adaptés à chaque cible et au but recherché. Ils peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'édition de bulletins d'information générale à destination du grand public ; ✓ des documents spécifiques sur la gestion contractuelle à l'usage des propriétaires et exploitants ; ✓ des documents de rappels réglementaires pour les élus et les porteurs de projets sur le territoire ; ✓ des réunions publiques ciblées (pour les élus, pour les potentiels bénéficiaires de contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, forestiers, 			

- de MAEC, et de chartes...);
- ✓ des expositions à destination du grand public ;
- ✓ une présence dans les médias (Internet, presse écrite, radio locale, télévision régionale...);
- ✓ animer le site Internet (avec, le cas échéant, une mise en ligne du DOCOB et de différentes cartographies) : 2 j/an;
- ✓ des sorties de terrain notamment à destination des acteurs du tourisme
- ✓ Créer et implanter des panneaux d'information sur des secteurs clés

Modalité de réalisation

La structure animatrice contribue aux **échanges avec d'autres animateurs** de sites Natura 2000 pour mutualiser les expériences de gestion des sites. Elle favorise la mutualisation des outils et actions qu'elle produit et met en œuvre en les communiquant aux services de l'Etat et aux autres opérateurs.

Recenser les différents acteurs du territoire

Recenser les propriétaires concernés par la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire et prendre contact avec eux (5 jours en 2016) : 3000 €

Créer une base de données propriétaires et acteurs du territoire : 1200 € en 2016

- 1 sortie / an avec les acteurs du tourisme (ONF) : 600 € / an (3000 € sur 5 ans)

Création et implantation de 3 panneaux d'information (2019) : 13 500 € HT

Animation du site Internet : 1100 € / an (5500 sur 5 ans)

Réalisation de 3 dépliants (2018) :

- ✓ Rédaction : 5j / dépliant : 9000 €.
- ✓ Conception graphique et édition : 7500 €

Mettre en place des outils de communication adaptés au public cible en fonction des opportunités (animation de sortie, participation à des manifestations sur le territoire...)

Contrats Natura 2000 :

- A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- F22710 – Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
- F22714 – Investissement visant à informer les usagers de la forêt

Maître d'ouvrage potentiel :	Opérateur N2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
-------------------------------------	-----------------	--

Maître d'œuvre potentiel	Animateur N2000	
Budget prévisionnel global	39 700 € sur 5 ans	
Indicateur de réalisation :	Nombre de personnes sensibilisées	
Indicateur de suivi :	Nombre d'outils de communication déployés	
Partenaires potentiels	Animateur du SAGE Animateur du Contrat territorial de la Sioule CEN LPO Collectivités Acteur du tourisme SMAD SMAT DREAL DDT 03 et 63	

S1 - Mettre en place des indicateurs de suivis et de réalisation			
Priorité	***	Année / Périodicité	annuelle
Objectif de développement durable		F. Suivre l'évolution du patrimoine naturel du site et améliorer les connaissances du site	
Objectif opérationnel		F1 - Evaluer et suivre les mesures de gestion	
Habitat naturel d'intérêt visé : Tous			
Espèces d'intérêt visées : Toutes			
Contexte et enjeux : La mise en place d'indicateurs de suivis et d'évaluation permettra de suivre et d'analyser l'efficacité des mesures mises en place. Ils permettront également évaluer le DOCOB et de dresser un bilan des actions réalisées dans 5 ans.			
Zone d'application :	ZSC	Superficie ou linéaire estimé:	3577 ha
Descriptif de l'opération :			
<p>Mettre en place des indicateurs de suivis et d'évaluation en partenariat avec les acteurs concernés dans chaque domaine (Animation, gestion ; Suivi, communication) et avec l'ATEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter des mesures de gestion : déterminer la mesure, la mise en œuvre expérimentale, le protocole de suivi des effets - Ces indicateurs permettront de suivre l'efficacité de certaines mesures de gestion mises en œuvre en déterminant l'échelle de suivi pertinente (site, parcelle, ...) et le protocole de suivi - Etablir une réflexion avec un groupe d'expert - Mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre 			
Modalité de réalisation			
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des indicateurs de suivis et de réalisation qui permettront d'évaluer tous les ans et en fin d'animation de DOCOB les actions mises en œuvre. Ces indicateurs seront réalisés avec des spécialistes et acteurs scientifiques et seront présentés aux membres du comité de pilotage (1j/an) - créer une base de données avec ces indicateurs et les alimenter régulièrement (1 j/an) 			
Moyens mis en œuvre :			
<ul style="list-style-type: none"> - animateur du site - Groupe de travail scientifique en lien avec les membres du COPIL 			

Outils à disposition :

- s'appuyer sur les données disponibles dans le cadre des études réalisées sur le site
- s'appuyer sur les travaux réalisés dans le cadre du réseau Natura 2000

Maître d'ouvrage potentiel :	Opérateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Animateur Natura 2000	
Budget prévisionnel global	6000 €	
Indicateur de réalisation :	Elaboration des indicateurs	
Indicateur de suivi :	Utilisation des indicateurs pour l'évaluation du Docob	
Partenaires potentiels	ATEN, spécialistes, biostatisticien Scientifiques Membres du COPIL	

S2 - Effectuer un suivi régulier des espèces aquatiques d'intérêt communautaire			
Priorité	***	Année / Périodicité	En fonction des opportunités
Objectif de développement durable		E. Suivre l'évolution du patrimoine naturel du site et améliorer les connaissances du site	
Objectif opérationnel		F2 - Améliorer et compléter les connaissances sur le site	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
<p style="text-align: center;">Espèces d'intérêt visées : 1106 - Saumon atlantique 1134 - Bouvière 1041 - Cordulie à corps fin 1044 - Agrion de Mercure 1060 - Cuivré des marais 1065 - Damier de la Succise 1337 - Castor d'Europe 1355 - Loutre d'Europe 1163 - Chabot 1092 - Ecrevisse à pieds blancs 1095 - Lamproie marine 1096 - Lamproie de Planer</p>			
Contexte et enjeux :			
Zone d'application	Cours d'eau	Superficie ou linéaire estimé:	
Descriptif de l'opération :			
<p>La structure porteuse du SAGE assure l'organisation de la mise en place d'un programme d'étude et de suivi sur l'abondance des flux migratoires des populations d'anguilles et de saumons qui comporte des deux volets suivants (source SAGE) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Concernant l'anguille, un programme d'étude sous maîtrise d'ouvrage de l'association LOGRAMI qui a pour objectifs : <ol style="list-style-type: none"> a. Une amélioration de la connaissance de l'abondance et de la répartition de la population d'anguilles sur le bassin de la Sioule b. L'identification des périodes principales de dévalaison de l'anguille, dont dépend l'abondance du stock de reproducteurs rejoignant le milieu marin et donc la capacité de renouvellement de la population. Ces connaissances permettront d'évaluer si une période propice se dégage pour envisager une période d'arrêt simultané de turbinage des microcentrales sur la Basse Sioule. 2- Concernant le saumon, le programme d'étude sous maîtrise d'ouvrage de l'association LOGRAMI inclut la création d'1 à 2 stations de comptage 			

sur l'aval du bassin versant afin d'évaluer les stocks de saumons s'engageant sur l'axe Sioule et l'efficacité des actions mises en œuvre.

Poursuivre les suivis concernant le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe.

Modalité de réalisation

Se rapprocher de la structure animatrice du SAGE pour être informé des résultats des études menées

Maître d'ouvrage potentiel :	Structure animatrice du SAGE	<p>Type de financements mobilisables: Europe Agence de l'Eau Loire Bretagne Animation Natura 2000 Financeurs dans le cadre du Pla Loire – Contrat de Plan Etat Région</p>
Maître d'œuvre potentiel		
Budget prévisionnel global	5000 €/ an soit	
Indicateur de réalisation :	Mise en place des dispositifs de suivi	
Indicateur de suivi :	Résultats du suivi des populations de saumons et d'anguilles	
Partenaires potentiels	Structure animatrice du Contrat territorial ONEMA FADDDMA 63 et 03 CEN 03 Association LOGRAMI	

S3 - Suivre les effectifs des espèces de l'Annexe II			
Priorité	***	Année / Périodicité	Tous les ans
Objectif de développement durable		E. Suivre l'évolution du patrimoine naturel du site et améliorer les connaissances du site	
Objectif opérationnel		F3 - Améliorer et compléter les connaissances sur le site	
Habitat naturel d'intérêt visé :			
Espèces d'intérêt visées :			
1106 - Saumon atlantique 1134 - Bouvière 1041 - Cordulie à corps fin 1044 - Agrion de Mercure 1060 - Cuivré des marais 1065 - Damier de la Succise 1337 - Castor d'Europe 1355 - Loutre d'Europe 1163 - Chabot 1092 - Ecrevisse à pieds blancs 1095 - Lamproie marine 1096 - Lamproie de Planer 1303 - Petit rhinolophe 1304 - Grand rhinolophe 1308 - Barbastelle d'Europe 1321 - Murin à oreilles échancrées 1323 - Vespertilion de Bechstein 1324 - Grand murin 1193 - Sonneur à ventre jaune 1166 - Triton crêté 1083 - Lucane cerf-volant 1386 - Buxbaumie verte			
Contexte et enjeux :			
La répartition, la localisation et la compréhension du fonctionnement de ces espèces dans le site est très partielle. Les impacts de certains projets d'aménagements du territoire sont donc difficiles à évaluer sur ces populations. L'objectif est aussi de comprendre le fonctionnement des populations d'espèces dans le site pour mieux les protéger, comprendre et suivre leur évolutions, connaître l'état de santé des populations à l'échelle du site et			

évaluer l'efficacité des actions de gestion mises en place.

Zone d'application

Toute la ZSC

**Superficie ou linéaire
estimé:**

3577 ha

Descriptif de l'opération :

Amélioration des connaissances sur les chauves-souris, les insectes saproxyliques, les bryophytes, les odonates, les lépidoptères et les amphibiens.

- Inventorier et mettre en place un suivi des lépidoptères :
 - ✓ Damier de la Succise :

Cartographier sur le site et à sa périphérie, l'ensemble des stations où l'espèce est présente. Rechercher les stations où les effectifs sont les plus importants.

Mettre en place un suivi des populations : Suivre les adultes au printemps. La méthode du transect d'observation (POLLARD, 1982) est une méthode satisfaisante pour avoir un indice annuel d'abondance. Le comptage des nids de chenilles en juillet et en août donne des renseignements complémentaires indispensables (LEWIS & HURFORD, 1997).

- Améliorer les connaissances sur les chauves-souris sur l'ensemble du site :
 - ✓ Détection ultrasonore sur points d'écoute fixes et mobiles sur 3 passages (mai, juillet, septembre)
 - ✓ Capture temporaire qui permet d'observer des espèces difficiles à contacter par la première méthode
 - ✓ Télémétrie pour équiper les individus capturés dans le but de suivre leurs déplacements et de localiser leurs gîtes
- Inventorier et mettre en place un suivi des coléoptères saproxyliques
- Inventorier et suivre les populations d'amphibiens
- Inventorier les gîtes à chauves-souris et suivre les populations
- Inventorier et mettre en place un suivi des bryophytes
- Inventorier et mettre en place un suivi des odonates
 - ✓ les prospections de font d'avril à septembre sur plusieurs passages
 - ✓ captures au filet et identification des individus

Modalité de réalisation

Prioriser les interventions en lien avec la DREAL

Mutualiser les moyens en :

- Se rapprochant des autres animateurs de sites N2000 voisins pour intervenir en cohérence avec leurs programmes de suivis
- Prenant en compte les suivis prévus dans le cadre des PNA
- En favorisant les échanges de données avec les associations naturalistes locales (signature de conventions d'échanges de données...)

Elaborer des protocoles de suivis pertinents et cohérents avec les objectifs fixés, les enjeux du site et les moyens à dispositions. Travailler en partenariat avec les spécialistes, les chercheurs, les biostatisticiens

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000 DREAL Auvergne	<p>Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) PNA chauve-souris</p>
Maître d'œuvre potentiel	ONCFS CEN SHNAO CBNMC Chauve-souris Auvergne Réseaux naturalistes ONF	
Budget prévisionnel global	20 000 € / an soit 100 000 € sur 5 ans	
Indicateur de réalisation :	Rapport d'étude Amélioration des connaissances des espèces	
Indicateur de suivi :	Evolution des populations d'espèces	
Partenaires potentiels	Spécialistes, Chercheurs, Association environnementales, biostatisticien	

CONCLUSION

La ZSC des Gorges est surtout reconnue en Auvergne pour la qualité et la diversité de ses habitats forestiers et de ses milieux aquatiques et humides qui abritent un cortège d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales très important (chauves-souris, poissons...). Elle apparaît comme un **haut lieu de la biodiversité** en Auvergne.

Le site abrite :

- **23 espèces d'intérêt communautaire** en **Annexe II** de la Directive Habitats Faune Flore
- **24 habitats d'intérêt communautaire** dont **5 prioritaires** soit **17.28 % du site**

La richesse de ce patrimoine s'explique notamment par la difficulté d'accès des gorges, les activités patrimoniales exercées par l'homme, la grande diversité d'exposition des versants, la topographie variée, les contrastes climatiques... Le site a une responsabilité forte pour la conservation de ses milieux et espèces associées. Ce patrimoine est un héritage à valoriser et à préserver.

BIBLIOGRAPHIE

Arrêté du 30 mars 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Auvergne complétant la liste nationale. 10/05/1990. Journal officiel de la République française : 5552-5553

Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire. 17/10/1995. Journal officiel de la République française : 15099-15101

BENSETTITI F., CHEVALLIER H., BARTOLI M., GOURC J., al. & RAMEAU J.Cl., 2001. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats Forestiers. La Documentation Française, Tome 1, Vol. 1 et 2, 339 p. + 423 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats humides. La Documentation Française, Tome 3, 457 p.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K. & al., 2004. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats rocheux. La Documentation Française, Tome 5, 381 p.

BENSETTITI F., GODILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

BENSETTITI F., GODILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces végétales. La Documentation Française, Tome 6, 271 p.

BENSETTITI F. et J. TROUVILLIEZ, 2009 – Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats. Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48 p.

BISSARDON M. & GUIBAL L., 1996. - CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts / Museum National d'Histoire Naturelle, 217 p.

BRUSTEL H., 2004. – Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises. Perspectives pour la conservation du patrimoine naturel. Collection dossiers forestiers, n°13, ONF, 297p.

CALMONT B, 2008. – Recherche de 4 nouvelles espèces d'insectes d'intérêt communautaire sur le réseau Natura 2000 en Auvergne. SHN Alcide d'Orbigny, DREAL Auvergne, 20 p.

CBNMC, 2001, Cahier des charges Inventaire et cartographie habitats et espèces végétales \ Natura 2000 Auvergne \ Version 1.3

CELLE J. 2011. – *Compléments à l'inventaire de la bryoflore de la RBI des gorges de la Sioule*. Conservatoire botanique national du Massif central \ Office national des forêts, 17 p.

CHOISNET G., SEYTRE L, 2003.- Les hêtraies atlantiques à houx de la Directive « Habitats » en Auvergne, DIREN Auvergne, CBNMC, 36 p. + annexes

CLAIR M. & al., 2005. - Muséum national d'histoire naturelle, Département Ecologie et gestion de la biodiversité, UMS 2699 Inventaire et suivi de la biodiversité, Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, Guide méthodologique, 64 p.

Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvages. Journal officiel des communautés européennes : 7-50

DIREN AUVERGNE, 2001. Cahier des charges, inventaire et cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales dans les sites d'intérêt communautaire de la région Auvergne. Conservatoire botanique national du Massif central, 14 p.

LEGRAN R., BERNARD M., BERNARD T., 2006. – Recueil d'expériences : étudier, préserver les chauves-souris en Auvergne autour des bâtiments, des souterrains, des ouvrages d'art et des milieux naturels. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Chauves-souris Auvergne, 128 p.

ONF, 2005. *Document d'objectifs Directive Habitats/Oiseaux, Gorges de la Sioule, site FR 830 1034, atlas cartographique*

ONF, 2006. – Projet de Réserve Naturelle Nationale, Dossier de prise en considération par le Comité permanent du Conseil National de la Protection de la Nature, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 153 p.

ONF, 1993a – Prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière – Instruction. Office National des Forêts, 18p.

ONF, 1993b – Prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière – Guide. Office National des Forêts, 32p.

ONF, 2005. – Rapport final du Document d'Objectifs Directive Habitats, Gorges de la Sioule, site FR830 1034, Office National des Forêts, 150 p.

RAMEAU J.CI., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000 a. - Gestion forestière et diversité biologique - Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire : France Domaine continental. ENGREF, IDF, ONF, 114 p.

RAMEAU J.CI., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000 b. - Gestion forestière et diversité biologique - Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire : France Domaine atlantique. ENGREF, IDF, ONF, 119 p.

RAMEAU J.CI., MANSION D. & DUME G., 1989. - Flore forestière française, guide écologique illustré. 1 : Plaines et collines. IDF, 1785 p.

RAMEAU J.CI., MANSION D. & DUME G., 1993. - Flore forestière française. Guide écologique illustré. 2 : Montagnes. IDF, 2421 p.

RIGARD G., 2010. – Suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches du Ruisseau de Pignols (63). Etat des lieux et propositions de gestion, FDPPMA 63.

Sites Web :

<http://inpn.mnhn.fr/>

<http://www.espaces-naturels.fr/ATEN>

<http://www.natura2000.fr>

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>

www.sage-sioule.fr/

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CG : Conseil général
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CENA : Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne
CR : Conseil régional
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
DDT : Direction départementale des Territoires
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
EDF : Électricité de France
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAEC : Mesures agro-environnementales territorialisées et climatiques
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
RBI : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

GLOSSAIRE

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,

- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,

- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agro-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptérédiphytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littorales de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systematique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs

(parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXES



CHARTRE NATURA 2000 sur les sites FR 8301034 et FR 8312003 « Gorges de la Sioule »

validée par le comité de pilotage le 29 juin 2011

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser l'accès, des parcelles engagées, à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice) afin de permettre que soient menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. Au préalable la structure animatrice devra en informer le ou les signataires dont leur responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site

② Conserver les vieilles bâtisses (ruines, granges, maisons abandonnées) et laisser à *minima* des accès en hauteur

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

③ Avertir l'animateur du DocOb, lors d'une mise en sécurité d'édifices abandonnés (maisons, mines). La mise en place d'un contrat Natura 2000 sera alors étudiée pour une sécurisation des sites concernés tout en maintenant un accès aux chauves-souris et une possibilité de suivi scientifique.

Point de contrôle : contrôle sur place

④ Lorsqu'une ou plusieurs espèces animales protégées auront été localisées sur une ou plusieurs parcelles : respecter une zone de tranquillité durant les périodes sensibles (reproduction, hivernage) ; elles seront définies avec l'animateur du DocOb en l'absence de cadre légal.

Point de contrôle : contrôle sur place

⑤ Entretenir les accotements de chemins et voiries de Septembre à Mars.

Point de contrôle : contrôle sur place

MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau, plans d'eau)

Engagements soumis à contrôles

① Maintenir dans un bon état le niveau et la qualité de l'eau notamment en :

- respectant les procédures de vidanges des plans d'eau (conformément à la réglementation),
- interdisant toute rectification, endiguement, fossé d'assainissement, drainage ou prélèvement portant atteinte au milieu naturel.

Point de contrôle : contrôle sur place

② Proscrire toutes modifications affectant négativement l'état des berges dont notamment la plantation de résineux et de peupliers, le déboisement ou l'enrochement.

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

③ Ne pas entraver la libre circulation des poissons effectuant une migration pour la reproduction (notamment au niveau des systèmes de franchissement type buse).

Point de contrôle : contrôle sur place

④ Ne pas circuler dans le lit mineur avec des engins motorisés sans accord préalable de la structure animatrice ; le cas échéant toutes les mesures devront être prises pour limiter le tassement du sol.

Point de contrôle : contrôle sur place

MILIEUX FORESTIERS (ripisylve¹, forêts de feuillus, résineuses et mixtes)

Engagements soumis à contrôles

① Pour les parcelles de plus de 0.5 hectares, maintenir à *minima* la proportion de 2 arbres morts ou sénescents et de 2 arbres sains à cavités² par hectare d'un diamètre minimum de 35 centimètres (à 1,30 mètres du sol), sauf si le peuplement est trop jeune pour abriter de tels arbres. Ces arbres ne doivent pas être choisis, pour raisons de sécurité, près des voies de circulation. Ces arbres seront référencés avec la structure animatrice du site.

Point de contrôle : état des lieux avant signature ; contrôle sur place du nombre d'arbres correspondants référencés avec la structure animatrice du site

② Ne pas combler ou drainer les mares forestières, refuges de nombreuses espèces animales et végétales.

Point de contrôle : contrôle sur place.

③ Proscrire ou suspendre, dans un rayon de 150 mètres, les travaux forestiers entre Mars et fin Août, lorsqu'une espèce³ de l'annexe I de la directive Oiseaux niche sur la parcelle. Toutefois, cette limite pourra être ajustée par l'animateur en concertation avec le ou les signataires et en fonction de l'espèce présente, de la nature des travaux et de la situation du nid (topographie, végétation, etc) au moment de la signature de la Charte.

Point de contrôle : contrôle sur place et dans les clauses d'exploitations lorsqu'il y a intervention de prestataires

④ Proscrire toute coupe à blanc dans la ripisylve, sauf avis contraire de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place et inscription dans les clauses d'exploitation

MILIEUX FORESTIERS RELEVANT DE LA DIRECTIVE HABITATS

Pour ces engagements, la structure animatrice fournit aux adhérents une cartographie de la localisation des habitats forestiers d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

① Proscrire toute intervention dans les forêts de ravins et alluviales résiduelles d'intérêt communautaire identifiés, excepté pour les travaux de restauration et d'entretien validés par la structure animatrice

Point de contrôle : contrôle sur place

MILIEUX OUVERTS (landes, prairies, pelouses, prés salés)

Engagements soumis à contrôles

① Conserver en l'état les zones humides, ne pas assécher, drainer, combler, niveler, boiser ou amender.

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

¹ Ripisylve : formation boisée bordant un cours d'eau

² Les cavités comprennent également les fentes, les trous de pics dégradés et l'écorce décollée

³ Sur le site ont été référencés : l'aigle botté, la bondrée apivore, le busard cendré et Saint-Martin, le circaète Jean-le-Blanc, l'engoulevent, le milan noir et royal, le pic cendré, le pic mar et le pic noir

② Ne pas réaliser de boisement en milieu ouvert (hors chablis).

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

③ Maintenir les éléments paysagers existants : haies, arbres de haut-jet inclus dans les haies, arbres isolés, bosquets, murets...

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place et par photo-interprétation

④ Ne pas utiliser de broyeur pour l'entretien des haies (ex : épareuse) mais du matériel faisant des coupes nettes (tronçonneuses, disques...)

⑤ Ne pas traiter le bétail à l'ivermectine ; mais utiliser des préparations à base de moxidectine, de fenbendazole ou d'oxibendazole.

Point de contrôle : contrôle sur place et sur pièces (prescriptions des vétérinaires)

MILIEUX ROCHEUX (falaises, pentes rocheuses, éboulis, fruticées à buis)

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas effectuer de reboisement des milieux rocheux.

Point de contrôle : contrôle sur place

② Interdire la pratique de l'escalade de Février à la mi-Juillet sur les zones de nidification identifiées des oiseaux suivants : Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe et Grand corbeau. La structure animatrice du site fournira à l'adhérent les documents relatifs à la localisation des sites de nidification sur ses parcelles.

Point de contrôle : contrôle sur place

③ Demander l'accord préalable de la structure animatrice du site avant la réalisation d'aménagement non soumis aux études d'incidence (via ferrata, voies d'escalade, sentiers...).

Point de contrôle : contrôle sur pièces administratives (courrier officiel)

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayant droits

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- ❖ Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage
- ❖ Ne pas inciter la fréquentation humaine dans les zones identifiées par l'opérateur du site comme gîtes avérés ou potentiels d'espèce animale protégée
- ❖ Conformément à la réglementation, ne pas utiliser d'appâts empoisonnés pour la lutte contre les rongeurs mais le tir ou le piégeage

MILIEUX AQUATIQUES

- ❖ L'installation de système d'abreuvement des animaux est conseillé (zone d'empierrement, pompes mécaniques)

MILIEUX FORESTIERS

- ❖ Conserver quelques chablis et chandelles, ne pas broyer les rémanents, afin de favoriser la nécromasse
- ❖ Ne pas supprimer systématiquement le houx et le lierre en sous bois
- ❖ Ne pas planter de résineux notamment en ripisylve
- ❖ Limiter la surface de monoculture d'essences non autochtones et encourager la diversification des essences notamment feuillues
- ❖ Veiller à ne pas laisser de rémanents de coupe susceptible de créer des embâcles
- ❖ Eviter le débardage et le nivellement des ornières de Avril à Juin, période de reproduction du Crapaud sonneur à ventre jaune
- ❖ Favoriser le maintien ou la création de milieux ouverts en forêt de petite surface (clairières, trouées)

MILIEUX OUVERTS

- ❖ Eviter la conversion des prairies en culture (notamment en maïs d'ensilage)
- ❖ Favoriser la qualité du réseau de haie par un entretien garantissant la continuité, la diversité d'essences autochtones, la présence d'arbres et de strates multiples
- ❖ Eviter l'entretien des haies de Mars à Août
- ❖ Réaliser une fauche raisonnée : à maturité de la végétation et non centripète

MILIEUX ROCHEUX

- ❖ Eviter le passage de chemins ou de pistes sur ces milieux sensibles et à proximité